

# **Analyse de la représentation de la population active étrangère dans les institutions publiques à Genève et en Suisse**

**Bryan CHIRINOS & Vestin HATEGEKIMANA**

**Sous la direction de Giovanni FERRO LUZZI**

Juin 2022

Ce travail a été réalisé sur mandat du Bureau d'intégration des étrangers (BIE) confié à l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (Ireg). L'équipe de l'Ireg remercie Monsieur Metin Turker pour avoir mis à disposition des documents et des données sur la thématique analysée. Elle remercie également Monsieur David Tesar, Monsieur Christoph Freymond et Madame Patricia Zocco de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour leurs précisions concernant les données du Relevé structurel et Recensement de la population, ainsi que Madame Marion Besancet pour ses éclaircissements concernant la définition du secteur public dans les données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). La responsabilité des erreurs éventuelles de ce document est entièrement celle des auteurs de l'étude.

# PLAN

Résumé.....	5
<b>I. Introduction.....</b>	<b>12</b>
1) Contexte.....	12
2) Secteur public.....	12
3) Accord sur la libre circulation des personnes .....	15
<b>I. Méthodologie .....</b>	<b>16</b>
1) Présentation des sources de données .....	16
A. Bilan Social de l'État de Genève et des institutions autonomes .....	17
B. Relevé structurel et recensements de la population .....	18
C. Enquête suisse sur la population active (ESPA) .....	19
D. Bilan Social de la Ville de Genève .....	20
E. Recensement des entreprises.....	20
2) Opérationnalisation des variables d'intérêt.....	21
<b>II. Présentation des résultats .....</b>	<b>23</b>
1) Recensement de la population (1970-2010).....	23
Évolution de la part des travailleur-euse-s étranger-ère-s .....	23
Spécificités géographiques .....	27
Résumé des résultats pour le recensement de la population.....	31
2) Relevé structurel (2017-2019) .....	32
Petit État et Grand État.....	34
Régions linguistiques.....	37
Agglomérations.....	37
Régions d'origine .....	40
Santé et enseignement.....	41
Résumé des résultats pour le Relevé Structurel .....	43
3) Enquête Suisse sur la population active (1991-2020).....	44
Santé et enseignement.....	44
Évolution de la part des étranger-ères-s .....	45
Niveau d'éducation comparé.....	48
Modèles de régression logistique.....	49
Modélisation (1) : Effet de la nationalité simple.....	50
Modélisation (2) : Effet de la nationalité avec variables de contrôle .....	51
Modélisation (3) : Comparaison des modèles pour les Suisse-ss-es et les étranger-ère-s.....	52
Modélisation (4) : Interaction de la nationalité avec le sexe et le taux d'occupation.....	54
Résumé des résultats pour l'enquête suisse sur la population active .....	56
4) Bilan social de l'État et des institutions autonomes de Genève .....	58
Part des travailleur-euse-s dans le secteur public genevois.....	58
Type de nationalité des travailleur-euse-s du secteur public genevois.....	61
Lieu de résidence des travailleur-euse-s du secteur public genevois .....	64
Lien entre type de nationalité et lieu de résidence des travailleur-eus-e-s du secteur public genevois .....	66

Situation en 2020 .....	68
Représentation des travailleur-euse-s ressortissant-e-s de l'UE/AELE dans le secteur public genevois (2020).....	69
Représentation des travailleur-euse-s d'État tiers dans le secteur public genevois (2020).....	70
Représentation des travailleur-euse-s résidant en dehors de la Suisse dans le secteur public genevois (2020).....	71
Positionnement des institutions du secteur public genevois en fonction de leur population étrangère (2020).....	72
Positionnement des institutions du secteur public genevois et lieu de résidence (2020).....	74
Institutions du secteur public genevois en fonction de leur rapport entre les types de nationalités étrangères (2020) .....	75
Résumé pour le Bilan social de l'État et des institutions autonomes .....	78
<b>5) Bilan social de la Ville de Genève.....</b>	<b>79</b>
<b>6) Recensement des entreprises .....</b>	<b>80</b>
Évolution de la proportion des travailleur-euse-s étranger-ère-s.....	80
Analyse selon la forme juridique .....	81
Bâle-ville, Berne, Genève et Zurich.....	82
Le cas de Genève .....	84
Résumés des résultats pour le recensement des entreprises .....	85
<b>III. Conclusion .....</b>	<b>86</b>
Principaux résultats .....	86
Discussion.....	88
Limites et améliorations .....	89
<b>IV. Bibliographie .....</b>	<b>91</b>
<b>V. Annexes .....</b>	<b>93</b>

## Résumé

Dans le cadre de ce travail, nous étudions l'intégration des travailleur-euse-s étranger-ère-s au sein du marché du travail et particulièrement au sein du secteur public. En exploitant diverses sources de données, nous avons pu obtenir des résultats concernant le nombre d'emplois occupés par ces travailleur-euse-s, leur répartition dans les différentes sous-catégories du secteur public, leur répartition géographique ainsi que leur évolution dans le temps.

Le recensement fédéral de la population nous a permis de constater que la proportion des actif-ve-s étranger-ère-s était plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public toutes années et régions confondues. Il y a eu une augmentation du nombre absolu de ces actif-ve-s dans le secteur public mais leur augmentation était modeste par rapport à la part de salarié-e-s étranger-ère-s dans le privé. Concernant le secteur public lui-même et si nous nous intéressons à la répartition à l'échelle fédérale, nous constatons que la part des étranger-ère-s est plus importante dans les institutions cantonales que dans les institutions communales ou fédérales. Toutefois, il convient de souligner que les régions linguistiques latines (Suisse romande et Tessin) ont une plus grande proportion d'actif-ve-s étranger-ère-s que les régions linguistiques alémaniques (à l'exception de Bâle-Ville). Bâle-Ville se distingue comme le canton où la proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public est la plus importante, suivie par Genève et Vaud.

Le relevé structurel, qui est une continuation échantillonnée du recensement fédéral après 2010, confirme les résultats ci-dessus mais nous permet d'observer plus précisément les différences au sein des actif-ve-s étranger-ère-s. Ainsi, nous trouvons que les actif-ve-s en possession d'un permis de séjour de type B ou C étaient les plus représenté-e-s au sein du secteur public. Les détenteur-trice-s de permis de courte durée (F, L ou N) y étaient moins présent-e-s. Les données du relevé nous ont également permis d'observer les différences au sein du secteur public en distinguant entre les institutions composant le petit État (administrations) et les institutions composant le grand État (entreprises publiques). Les actif-ve-s étranger-ère-s sont ainsi plus présents dans ces dernières que dans les premières. Les institutions de santé et d'enseignement comprennent la plus grande part d'étranger-ère-s dans le secteur public.

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) nous a également permis de confirmer les résultats et d'observer l'évolution du nombre d'actif-ve-s étranger-ère-s avant et après l'entrée en vigueur en 2002 de l'Accord de libre circulation des personnes entre l'Union Européenne et la Suisse qui a provoqué des tendances de croissance similaires entre les actif-ve-s étranger-ère-s du secteur public et du secteur privé. Étant donné la continuité des données, nous avons pu étudier à partir d'un modèle de régression logistique, les facteurs qui pouvaient influencer le fait de se retrouver dans le secteur public pour les actif-ve-s étranger-ère-s. Nous avons trouvé que les actif-ve-s étranger-ère-s sont moins présent-e-s dans le secteur public que les actif-ve-s suisses. Les actif-ve-s étranger-ère-s dotés d'un niveau d'éducation tertiaire ont une plus grande chance d'accéder au secteur public que les actif-ve-s moins formé-e-s. Il en va de même pour les

étranger-ère-s résidant sur le territoire depuis plusieurs années qui ont une plus grande chance d'accéder au secteur public.

Le *Bilan social du Canton de Genève* nous a permis d'avoir plus de précisions sur le secteur public genevois et la répartition des actif-ve-s étranger-ère-s. Nous avons pu trouver que les établissements de soins et d'enseignement ont non seulement une plus grande part d'actif-ve-s étranger-ère-s mais une grande partie de ces actif-ve-s sont de nationalité extra-européenne ou résident en dehors du territoire suisse (en territoire frontalier).

Enfin, le recensement des entreprises a encore une fois permis de confirmer nos résultats et notamment la particularité de Bâle-Ville qui possède la plus grande part d'étranger-ère-s dans son secteur public bien que les régions linguistiques alémaniques aient de manière générale moins d'étranger-ère-s dans ce secteur.

Les tableaux synthétiques suivants présentent les effectifs des actif-ve-s par nationalité et de manière générale, les proportions pour chaque catégorie d'actif-ve-s ainsi que les proportions pour chaque secteur d'activité<sup>1</sup>. Les trois premiers tableaux synthétiques reflètent les effectifs pour la Suisse et les tableaux 4, 5 et 6 reflètent les effectifs pour le Canton de Genève spécifiquement.

La première colonne du tableau synthétique 1 comprend les « Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s totaux-les » en fonction de leur répartition sectorielle. Leur chiffre est de 3'543'885 si nous excluons les indépendant-e-s, les apprenti-e-s et les valeurs manquantes (voir encadré méthodologique en annexe)<sup>2</sup>. Les répartitions en fonction de la nationalité sont montrées dans les colonnes à droite. Les deux dernières colonnes nous montrent le nombre d'actif-ve-s occupé-e-s frontalier-ère-s et les emplois totaux.

---

<sup>1</sup> Tous les indépendant-e-s ont été exclus du tableau synthétique de manière à avoir des chiffres plus précis sur le nombre d'employé-e-s bien que cela puisse réduire le nombre d'actif-ve-s réel.

<sup>2</sup> Les indépendant-e-s, les apprenti-e-s et les personnes ne pouvant être classées dans un des deux secteurs ont été exclus.

**Tableau synthétique 1 : Effectifs des actif-ve-s par nationalité et total des actif-ve-s (frontalier-ère-s compris) / Suisse, 2019**

Secteur	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s totaux-les	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s Suisse-sse-s	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s UE/AELE	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s États Tiers	Frontalier-ère-s (3)	Emplois totaux (4)
Privé	2'895'483	2'013'624	645'813	236'046	<b>338'890</b>	<b>5'092'673</b>
Public	648'402	560'058	71'325	17'019		
<i>Autres (1)</i>	<i>827'340</i>	<i>636'429</i>	<i>131'760</i>	<i>59'151</i>		
<b>Total</b>	<b>4'371'225 (2)</b>	<b>3'210'111</b>	<b>848'898</b>	<b>312'216</b>		

(1) Inclut indépendant-e-s, apprenti-e-s et observations N/A qui ne seront pas traités dans notre analyse mais qui peuvent expliquer un écart entre les chiffres obtenus par l'OCSTAT et notre méthode.

(2) Source : Relevé Structurel.

(3) Source : Statistique des frontaliers.

(4) Les emplois totaux sont obtenus en additionnant les actif-ve- occupé-e-s résident-e-s et les frontalier-ère-s. Nous ajoutons à cette somme, 345'558 apprenti-e-s non-résident-e-s et donc non-comptabilisé-e-s dans le relevé structurel ainsi que 37'000 « autres étrangers » qui comprennent des « ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades, des consulats, de la marine suisse ». Source : Statistique de la population active occupée (SPA0).

Le tableau synthétique 2 transforme les chiffres bruts en pourcentage afin de nous montrer la répartition des effectifs en fonction du secteur. Les frontalier-ère-s ne sont pas compris car il n'a pas été possible de les différencier en fonction du secteur économique.

**Tableau synthétique 2 : Proportion des emplois selon le secteur pour chaque catégorie d'actif-ve-s / Suisse 2019**

Secteur	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s totaux-les	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s Suisses	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s UE/AELE	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s États Tiers
Privé	81.7	78.2	90.1	93.3
Public	18.3	21.8	9.9	6.7
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Relevé Structurel / Unité : Pourcentage

Le tableau synthétique 3 nous montre la répartition des actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s en fonction de leur nationalité pour les deux secteurs d'activité. Nous constatons qu'une majorité des actif-ve-s ont la nationalité suisse (voir colonne « Total », 72.6% de Suisses contre 20.2% de UE/AELE et 7.2% de salarié-e-s d'États tiers) mais le pourcentage est plus fort dans le secteur public (16.2 points de pourcentage de plus que pour les actif-ve-s suisses du secteur privé). La proportion des actif-ve-s de nationalité d'un pays membre de l'UE est meilleure dans le secteur privé (différence de 10.8 points de pourcentage par rapport au secteur public, 22.3% dans le privé contre 11.0% dans le public). Enfin, la proportion des actif-ve-s de nationalité d'un État tiers est supérieure dans le secteur privé que dans le secteur public (8.2% dans le privé contre 2.6% dans le public, c'est-à-dire 5.6 points de pourcentage de différence par rapport au secteur public).

**Tableau synthétique 3 : Proportion des actif-ve-s selon le secteur / Suisse 2019**

Nationalité	Privé	Public	Total
Suisse	69.5	86.4	72.6
UE/AELE	22.3	11.0	20.2
Tiers	8.2	2.6	7.2
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Relevé Structurel / Unité : Pourcentage

Nous avons réalisé des tableaux synthétiques afin de montrer les résultats pour le canton de Genève (tableaux synthétiques 4, 5 et 6).

Pour le tableau synthétique 4, la première colonne représente les actif-ve-s occupé-e-s totaux-les pour Genève. Elle comprend la somme des actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s et des frontalier-ère-s. De nombreuses observations n'ont pas pu être classée dans aucun des deux secteurs ce qui peut impliquer un nombre moindre d'observations. La deuxième colonne comprend uniquement les actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s et les trois colonnes à droite montrent la répartition selon la nationalité. La septième colonne nous indique le nombre de frontalier-ère-s réparti-e-s selon le secteur d'activité. Enfin, la dernière colonne nous montre le nombre d'emplois totaux. Des explications sur le calcul des emplois totaux se trouvent dans l'Annexe 1.

<b>Tableau synthétique 4 : Effectifs des actif-ve-s totaux (résident-e-s et frontalier-ère-s) et par nationalité pour le Canton de Genève / 2019</b>							
Secteur	Actif-ve-s occupé-e-s totaux-les (2)	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s (3)	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s Suisses	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s UE/AELE	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s États Tiers	Frontalier-ères	Emplois totaux (6)
Privé	208'397	132'375	69'993	46'707	15'675	76'022	<b>395'821</b>
Public	55'234	41'214	33'492	6'096	1'626	14'020 (5)	
<i>Autres (1)</i>	<i>38'547</i>	<i>38'547</i>	<i>23'592</i>	<i>10'137</i>	<i>4'818</i>	<i>0</i>	
<b>Total</b>	<b>302'178</b>	<b>212'136</b>	<b>127'077</b>	<b>62'940</b>	<b>22'119</b>	<b>90'042 (4)</b>	

**Source : Relevé Structurel, Bilan Social de l'État et des institutions autonomes & Statistique des frontaliers**

(1) Inclut indépendant-e-s, apprenti-e-s et observations N/A qui ne seront pas traités dans notre analyse mais qui peuvent expliquer un écart entre les chiffres obtenus par l'OCSTAT et notre méthode.

(2) Somme des emplois des résident-e-s et des frontalier-ère-s. Les apprenti-e-s et les indépendant-e-s ne sont pas compris dans l'analyse.

(3) Les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclu-es de l'analyse. De nombreuses observations n'ont pas pu être classées dans les secteurs privé et public ce qui explique la différence des effectifs.

(4) Statistique des frontaliers.

(5) Bilan Social de l'État et des institutions autonomes.

(6) Voir Annexe 1.

Comme pour les effectifs au niveau fédéral, nous avons réalisé un tableau affichant les proportions (tableau synthétique 5). Nous remarquons que la différence de répartition des actif-ve-s en fonction de la nationalité est moins importante pour les actif-ve-s suisses que pour les étranger-ère-s (l'écart entre le secteur privé et public est de 35,2 points de pourcentage pour les actif-ve-s suisses alors qu'il est de 77 points de pourcentage pour les actif-ve-s de l'UE/AELE et de 81,2 points de pourcentage pour les étranger-ère-s des états tiers). Dans les trois situations, les actif-ve-s sont mieux représenté-e-s dans le privé que dans le public.

**Tableau synthétique 5 : Proportion des emplois selon le secteur pour chaque catégorie d'actif-ve-s pour le Canton de Genève / 2019**

Secteur	Actif-ve-s occupé-e-s totaux-les	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s Suisses	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s UE/AELE	Actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s États Tiers	Frontalier-ère-s
Privé	79.0	76.3	67.6	88.5	90.6	84.4
Public	21.0	23.7	32.4	11.5	9.4	15.6
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Source : Relevé Structurel & Statistique des frontaliers / Unité : Pourcentage**

Enfin, si nous observons la répartition des actif-ve-s en fonction de la nationalité (tableau synthétique 6), nous constatons que parmi les actif-ve-s du privé, 33.6% sont des résident-e-s Suisses contre 22.4% des résident-e-s étranger-ère-s de l'UE/AELE et 7.5% des étranger-ère-s des états tiers. 36.5% sont des frontalier-ère-s. Dans le public, la part des résident-e-s suisses augmente à 60.6% de tou-te-s les actif-ve-s contre 11% de résident-e-s de nationalité UE/AELE et seulement 2.9% des actif-ve-s résident-e-s de nationalité d'états tiers. Il y a moins de frontalier-ère-s dans le secteur public par rapport au privé (25.4%).

Il est intéressant de souligner que pour les deux secteurs, la part des Suisses est inférieure à ce que nous avons pu voir pour les résultats au niveau fédéral. Pour le privé, nous avons trouvé 69.5% de Suisses (tableau synthétique 3) ce qui est même supérieur à ce que nous avons trouvé dans le public au niveau genevois (60.6%, tableau synthétique 6). Dans le public au niveau fédéral, nous obtenons 86.4% de Suisse-sse-s contre 11% d'étranger-ère-s UE/AELE et 2.6% pour les étranger-ère-s des États tiers. Pour ces deux dernières catégories, il convient de noter la similarité avec les résultats obtenus au niveau de Genève. La représentation des actif-ve-s résident-e-s étranger-ère-s au sein du public se maintient à des niveaux similaires au niveau fédéral et au niveau genevois. Il n'y aurait donc pas « d'amélioration » de leur représentation à l'échelle du canton mais la proportion de Suisse-sse-s est réduite en raison de la présence de frontalier-ère-s.

**Tableau synthétique 6 : Proportion des actif-ve-s selon le secteur pour le Canton de Genève / 2019**

<b>Residence</b>	<b>Privé</b>	<b>Public</b>	<b>Total</b>
<b>Résident-e-s</b>	<b>63.5</b>	<b>74.6</b>	<b>65.8</b>
<i>dont Suisse-sse-s</i>	<i>33.6</i>	<i>60.6</i>	<i>39.3</i>
<i>dont UE/AELE</i>	<i>22.4</i>	<i>11.0</i>	<i>20.0</i>
<i>dont États Tiers</i>	<i>7.5</i>	<i>2.9</i>	<i>6.6</i>
<b>Frontalier-ère-s</b>	<b>36.5</b>	<b>25.4</b>	<b>34.2</b>
<b>Emplois Totaux</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Source : Relevé Structurel & Statistique des frontaliers / Unité : Pourcentage**

# I. Introduction

## 1) Contexte

Au sein des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), la Suisse se distingue par la présence d'une part importante d'étranger-ère-s dans sa population résidente. Sans omettre les très restrictives politiques de naturalisation, la Suisse ayant la durée de séjour requise pour la naturalisation la plus longue de l'OCDE, les étranger-ère-s constitueraient, en 2012, 27% de la population en âge de travailler (Liebig & al, 2012). Cependant, la définition employée par l'OCDE pour définir les étranger-ère-s se limite à la naissance en dehors du territoire de résidence. Or, l'Office fédéral de la statistique (OFS) définit les personnes étrangères comme les personnes n'étant pas en possession de la nationalité suisse au sens de l'article 37, alinéa 1 de la Constitution fédérale (OFS, 2021). Peuvent donc être incluses dans cette catégorie les personnes disposant ou non d'un permis, titre ou autorisation de séjour ou de travail.

Contrairement à la définition employée par l'OCDE, la définition de l'OFS ne se limite pas au lieu de naissance de la personne. Tenir compte du lieu de naissance est certainement important pour l'étude des dynamiques migratoires, mais dans la définition de l'OFS, une personne peut être étrangère bien qu'elle soit née sur le territoire du pays d'accueil si elle ne dispose pas de la citoyenneté de ce pays.

L'objectif de ce travail sera de réaliser un état des lieux statistiques sur la population active étrangère, particulièrement au sein des postes dans le secteur public. Pour ce faire, nous allons tout d'abord procéder à la présentation de notre démarche méthodologique (présentation des sources de données et opérationnalisation de nos variables). Ensuite, nous réaliserons une exposition des résultats de nos analyses descriptives et de régression. Enfin, nous résumerons les idées que nos résultats ont permis de confirmer.

## 2) Secteur public

Dans notre étude, nous allons nous focaliser sur l'accès à l'emploi dans le secteur public.

En 2015, l'OFS a présenté une image du secteur public dans sa publication *Portrait des branches du secteur public* afin, d'une part, de préciser ce qui constitue ce secteur et, d'autre part, fournir des indications pour le mesurer. La distinction entre secteur public et secteur privé se fait tant d'un point de vue économique que juridique (OFS, 2015).

Au sens de la *branche économique*, et en suivant la nomenclature générale des activités économiques (NOGA 84), le secteur public se résume à "l'Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire" ou, dans le relevé structurel, "Administration publique, défense, enseignement, santé humaine

et action sociale”. L’OFS précise ce choix dans son portrait des branches du secteur public (OFS, 2015, p.18). Cette branche rassemble les activités qui à elles seules représentent 91% des emplois fédéraux et cantonaux, 74% des emplois communaux et 60% des emplois des corporations de droit public<sup>3</sup> (Koller, 2008).

Au sens juridique, le secteur public peut être séparé en administrations publiques et en entreprises publiques. L’OFS définit l’Administration publique comme “les unités qui effectuent des opérations de redistribution de revenu et de richesses nationales. Elles visent également à fournir des prestations d’utilité publique telles que l’éducation ou la sécurité nationale” (OFS, 2015). La mission de l’Administration publique ci-définie correspond aux deux premières fonctions strictes attribuées par Musgrave (1959) à l’État : la fonction d’allocation des ressources et la fonction de redistribution des richesses. Les biens fournis par les administrations ne s’inscrivent pas dans une logique marchande et leurs financements et objectifs sont légalement déterminés.

Les entreprises publiques font partie du secteur public mais sont définies comme “des unités indépendantes, créées par des administrations publiques, qui fournissent des prestations à un prix économiquement significatif (c’est-à-dire un prix de vente couvrant en grande partie ou totalement les coûts de production) et qui sont aussi actives sur les marchés concurrentiels (comme la formation, la santé, ou les transports)” (OFS, 2015).

En raison du fédéralisme, décrit par Koller comme un des “piliers de l’ordre constitutionnel suisse”, le secteur public se trouve grandement sous les responsabilités cantonales (Koller, 2008). L’administration fédérale, ou ce que nous appelons la Confédération, assure des fonctions fondamentales comme la défense nationale, mais également les politiques générales des grands domaines de l’État social (assurances accident, chômage, vieillesse et invalidité) qui sont également pilotées au niveau fédéral (Koller, 2008).

Si l’OFS distingue dans sa publication de 2015 (OFS, 2015) deux catégories de forme juridique dans le secteur public, les administrations publiques et les entreprises publiques, chaque catégorie comprend en son sein différentes formes juridiques. Effectivement, chacune de ces catégories regroupe cinq formes juridiques possibles.

Concernant les administrations publiques, elles se distinguent dans les formes juridiques suivantes :

- Administration de la Confédération

---

<sup>3</sup> La loi sur l’organisation des institutions de droit public de 2011 du canton de Genève décrit la corporation de droit publique comme suit: “groupement de personnes organisé de manière corporative en une unité juridique distincte, pour poursuivre de façon durable un but d’intérêt public déterminé en disposant des biens et du personnel nécessaires” (Grand conseil de la république et du canton de Genève, 2011)

- Administration du canton
- Administration du district
- Administration communale
- Corporation de droit public

Aussi nous retrouvons les entreprises publiques dans les formes juridiques suivantes :

- Entreprise publique fédérale
- Entreprise publique cantonale
- Entreprise publique de district
- Entreprise publique communale
- Entreprise publique d’une corporation

Ces dix formes juridiques sont valables depuis 2015 et probablement pour les périodes antérieures puisque cette classification se retrouve aussi pour les données du recensement des entreprises. Cependant, les données récentes du relevé structurel (2017 à 2019) et le Registre des Entreprises et des Établissements (REE) distinguent une onzième forme juridique : les Instituts de droit public, qui sont des entreprises publiques inscrites au registre de commerce.

Précisons à présent ce que nous allons comprendre par secteur public dans ce qui suit. Au sens juridique (et non plus au sens d’une branche économique), le secteur public peut être séparé en deux groupes, *Petit État* et *Grand État*. Selon la définition de la BADAC<sup>4</sup> et l’OFS<sup>5</sup>, le Petit État ou “Administration publique au sens strict” représente les administrations aux trois échelles fédérales, Confédération, cantons et communes en incluant également les administrations de district pour la gestion de certaines agglomérations ou groupements de communes ainsi que les corporations de droits publics.

Les corporations de droit public correspondent à des secteurs effectuant des tâches de l’administration tout en gardant une certaine autonomie (Zufferey, 2011). Elles peuvent concerner “des collectivités, des associations de communes, des sociétés anonymes ou des sociétés coopératives” (Zufferey, 2011). Par exemple, l’Université de Genève ou la Haute École de Travail Social de Fribourg sont toutes deux des corporations de droit public au sens légal puisqu’elles sont sous la responsabilité de l’administration tout en gardant une certaine autonomie (elle-même déterminée par une loi spécifique).

Il existe des entreprises qui ne sont pas nécessairement des administrations en soi mais qui dépendent de l’État. Elles peuvent être comprises au sein de ce que nous appelons le Grand État, qui comprend le petit

---

<sup>4</sup> Base de données des cantons et des villes Suisses (BADAC)

<sup>5</sup> Portrait des branches du secteur public, Neuchâtel, 2015

État et toutes les institutions de droit public, les entreprises publiques fédérales, cantonales et communales. Parmi les institutions de droit public, nous trouvons des régies fédérales comme les Chemins de fer fédéraux (SBB-CFF-FFS), les services industriels, la Poste, mais aussi les Hôpitaux Universitaires ou encore l'Aéroport International de Genève. Ces entreprises ont un fonctionnement autonome mais ont des objectifs explicités par le droit public.

### **3) Accord sur la libre circulation des personnes**

Le 21 juin 1999, la Suisse signe avec l'Union Européenne (UE) l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Le but de cet accord est de faciliter la circulation des personnes en mettant en place un cadre pour les séjours (SECO, 2005 ; SECO 2006 ; SECO, 2007 ; SECO, 2008 ; SECO 2009 ; SECO 2010). C'est le premier juin 2002, que la loi sur la libre circulation entre en vigueur, mettant ainsi en application une partie des mesures clés, le reste devant se faire de manière progressive. Le premier rapport de l'observatoire sur la libre circulation des personnes nous résume la série de libéralisations lors de la première phase de la manière suivante (SECO, 2005) :

« le droit à une autorisation de séjour et de travail sous trois conditions : le non-épuisement des contingents, le respect de la priorité du travailleur indigène et le respect des conditions de salaire et de travail en usage dans la localité et la profession ; l'abandon de toute exigence concernant la qualification des travailleurs ; le droit au regroupement familial (même pour les résidents de courte durée) ; pour les frontaliers: l'extension des zones frontalières et le remplacement de l'obligation de retour quotidien au domicile par celle d'un retour hebdomadaire ; le droit d'exercer une activité indépendante (même pour les personnes non titulaires d'un permis d'établissement) ; le droit de libre prestation de service transfrontalière dans les domaines où la prestation de services a été libéralisée (par ex. les marchés publics) ; le droit à une autorisation de séjour pour les personnes non actives aussi, sous condition de ressources financières suffisantes. » (SECO, 2005)

Ensuite la deuxième phase qui se met en place du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2007 apporte de nouvelles libéralisations. Le premier rapport sur l'ALCP les résume de cette manière :

« le droit à une autorisation de travail et de séjour sous réserve du non-épuisement des contingents (autorisation de longue et de courte durée) ; la suppression de la préférence nationale ; la suppression du contrôle au préalable des conditions de salaire et de travail ; le droit à une autorisation de séjour de courte durée, jusqu'à quatre mois, sur présentation d'un contrat de travail ; le droit à une autorisation frontalière sur présentation d'un contrat de travail ; le droit à la libre prestation de services transfrontalière pour une durée allant jusqu'à 90 jours/an (une autorisation ne sera plus nécessaire). » (SECO, 2005)

L'entrée en vigueur de l'ALCP a provoqué une augmentation du solde migratoire mais seulement à partir de 2005. Effectivement, les années qui ont suivi 2002 ont été caractérisés par une baisse du solde migratoire en raison de la conjoncture économique. L'accord a eu pour effet de substituer la migration en provenance des États tiers par une migration provenant des États de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Ce sont les ressortissant-e-s portugais-e-s et allemand-e-s qui ont constitué la plus grande partie de cette immigration (SECO, 2010).

Les deux phases ont eu un effet positif sur le travail frontalier. Parmi les travailleur-euse-s frontalier-ère-s ce sont les français-e-s (54% en 2008) qui représentent la plus grande partie. Ces dernier-ère-s sont suivi-e-s par les italien-ne-s (22% en 2008), les allemand-e-s (21% en 2008) et les autrichien-ne-s (3% en 2008) (SECO, 2010).

Ce sont principalement les régions urbaines et frontalières qui ont connu les plus hauts niveaux de migration nette. Nous comptons parmi ces régions les cantons de Genève, de Vaud, du Valais, de Bâle-Ville, de Zurich et du Tessin. En outre, ce sont les régions latines qui ont davantage recouru à cette augmentation de travailleur-euse-s. L'ALCP a été un outil très efficace pour permettre à la Suisse de combler sa demande de main-d'œuvre.

Concernant la récente pandémie de la COVID-19, les travailleur-euse-s ressortissant-e-s de l'UE/AELE et des État tiers ont été plus actifs que les Suisse-sse-s dans les secteurs qui ont été le plus durement touchés par la crise (SECO, 2021). Ceci révèle une dépendance des travailleur-euse-s étranger-ère-s accrue durant cette période. Ainsi, les travailleur-euse-s de l'UE/AELE sont très représenté-e-s dans le secteur de la santé pour des professions hautement qualifiées (moins dans les professions intermédiaires). Alors que les travailleur-euse-s d'État tiers jouent un rôle secondaire dans le secteur de la santé pour des professions hautement qualifiées.

## **I. Méthodologie**

Dans cette partie, nous allons expliciter la démarche méthodologique que nous avons employée pour ce travail. D'une part, nous présenterons les différentes sources de données utilisées. D'autre part, nous expliquerons la manière dont nous avons sélectionné et opérationnalisé les variables d'intérêt permettant de répondre à notre problématique.

### **1) Présentation des sources de données**

Nous présentons ici les sources de données dans l'ordre dans lequel nous les avons obtenues. Cependant, dans la suite du travail, elles seront analysées dans un ordre différent. Effectivement, dans ce chapitre, nos

sources se trouvent dans l'ordre suivant : *Bilan Social de l'État de Genève et des institutions autonomes*, *Recensement de la population*, *Relevé structurel (RS)*, *Enquête Suisse sur la Population active (ESPA)*, *Bilan social de la ville de Genève et Recensement des entreprises*. Cependant, dans notre analyse nous commençons par le recensement de la population et le relevé structurel, puis nous complétons ces données avec celles de l'ESPA. Nous passons ensuite à des données plus spécifiques avec les bilans du canton et de la ville de Genève. Finalement nous abordons les données du recensement des entreprises. La logique de notre analyse se base sur une approche allant du général au particulier avec en finalité une phase de confirmation des résultats.

### **A. Bilan Social de l'État de Genève et des institutions autonomes**

Dans cette première partie de notre recherche, nous avons exploré les données du *Bilan Social* de l'État de Genève et des institutions autonomes qui présentent des analyses descriptives sur les différents secteurs de l'administration cantonale et des institutions qui ne font pas partie des administrations cantonales mais qui en dépendent juridiquement. Le *Bilan Social* fait partie des documents annexés aux comptes de l'État de Genève qui, permettent donc de revenir sur le fonctionnement de l'État et d'étudier l'utilisation des ressources budgétaires et plus particulièrement les ressources "humaines" de l'État, c'est-à-dire ses salarié-e-s.

Ce document est publié chaque année et est accessible publiquement depuis 2010 sur la page internet du Canton de Genève. Entre 2010 et 2012, le document présente seulement des données concernant l'État de Genève au sens strict, ce qui sera appelé par la suite le "Petit État". Dès 2013, une seconde version du document sort en parallèle, le *Bilan social de l'État et des institutions autonomes*, dans laquelle les données sont élargies aux "14 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique, soit ce qu'on appelle communément le "Grand État" (République et Canton de Genève, 2021).

L'Administration Cantonale fait partie de l'État de Genève au sens strict et les établissements constituant les institutions autonomes sont les Établissements médico-sociaux (EMS), les Établissements pour les personnes handicapées (EPH), les Établissements publics pour l'intégration (EPI), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), la Fondation des Parkings, l'Aéroport International de Genève (AIG), la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Genève (HES-SO GE), les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Hospice Général (HG), l'Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD), Palexpo, les Services Industriels de Genève (SIG), les Transports Publics Genevois (TPG) et l'Université de Genève (Unige).

Le grand avantage de ces données est qu'elles couvrent l'intégralité du service public et communiquent des informations précieuses sur la part d'étranger-ère-s, qui est ventilée en deux catégories : Ressortissant-e de

l'UE/AELE et travailleur-euse-s des États tiers. Nous pouvons également croiser cette dimension avec le lieu de résidence des travailleur-euse-s, selon les modalités suivantes : Canton de Genève, autres cantons et Hors Suisse. De plus, nous pouvons voir l'évolution de ces proportions dans le temps entre 2013 et 2020 et pour chaque institution.

Notons tout de même quelques limites à ces données. Bien qu'il existe d'autres informations telles que les proportions de type de permis, les moyennes d'âges, la proportion d'hommes et de femmes, les taux de rotation, les moyennes de salaires et d'autres, il n'est pas possible de les croiser avec les variables sur la nationalité et le lieu de résidence. Seule la valeur agrégée par institution est disponible. Nous relevons aussi qu'en ce qui concerne le Petit État, nous n'avons pas les informations sur la proportion des étranger-ère-s selon le département. Néanmoins, ces données sont d'une grande importance pour notre travail puisqu'elles constituent les données les plus précises en notre possession sur le canton de Genève.

## **B. Relevé structurel et recensements de la population**

Nous avons eu ensuite accès aux données sur le recensement de la population et le relevé structurel de l'OFS. Le recensement de la population était publié depuis 1850 par décennie et constituait une source exhaustive d'informations sur la population en Suisse. En effet, toute la population était interrogée, ce qui permettait d'avoir un grand volume de réponses. Les désavantages étaient d'une part la difficulté d'obtenir des informations plus diversifiées et d'autre part son coût. Depuis 2010, le recensement fédéral a été restructuré et exploite à présent les registres des habitants des cantons et des communes. Seule une part consiste encore en des enquêtes directement auprès de la population avec un échantillon de 200'000 personnes. Pour aller plus loin, des enquêtes thématiques sont menées auprès de 10'000 à 40'000 personnes et des enquêtes d'actualité sont réalisées auprès de 3000 personnes (enquête Omnibus).

Chacune de ces bases de données possède ses forces et ses faiblesses. Concernant le recensement de la population, bien qu'il soit exhaustif et donc fiable d'une certaine manière, il présente quelques limites dans sa constitution. Premièrement, le fait qu'il ne sorte que tous les dix ans fait que nous manquons d'informations sur tout ce qui se passe entre deux périodes. Par exemple, entre l'année 2000 et l'année 2010, la loi sur la libre circulation des personnes est entrée en vigueur, mais dans la même période d'autres événements se sont produits tels que la crise financière des *subprimes*. L'évolution des tendances entre une dizaine d'années ne représente qu'une photographie à un moment donné. Il n'est pas possible d'observer les éventuelles fluctuations au milieu. De plus, même si le recensement renseigne la forme juridique des entreprises permettant de mettre en évidence le secteur public et le secteur privé, il ne permet pas de distinguer les entreprises publiques des administrations publiques. Néanmoins, les différents niveaux du secteur public sont disponibles (Confédération, canton/district et commune). Notons également qu'il n'est pas possible d'observer le type de permis des travailleur-euse-s étranger-ère-s.

Concernant le relevé structurel, nous avons un nombre d'informations supplémentaires, comme une classification plus fine du secteur public et des informations sur le type de permis des travailleur-euse-s étranger-ère-s. Même si nous perdons en exhaustivité par rapport au recensement, nous gagnons en précision. Néanmoins, il n'existe pas d'informations de cette qualité dans le Recensement de la population pour les années antérieures à 2010. Dans ce rapport, des données triennales de 2017 à 2019 ont été utilisées<sup>6</sup>. Ces données présentent l'avantage d'être plus actuelles que les données quinquennales et plus détaillées que les données annuelles. Nous pensons obtenir des informations importantes par ce biais.

### **C. Enquête suisse sur la population active (ESPA)**

Nous allons également recourir aux données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), qui depuis 1991 fournit des informations sur la population active du pays en respectant des normes internationales, les rendant donc comparables avec des données de l'OCDE ou de l'Union Européenne par exemple.

Autant le recensement fédéral et le relevé structurel (RS) sont précis pour des informations représentatives à l'échelle cantonale ou communale, autant ces mêmes données sont difficilement comparables à l'échelle internationale. De ce point de vue, l'ESPA comporte un clair avantage de comparabilité internationale. Le recours à l'une ou l'autre source de données dépendra de différents critères qui alterneront entre une nécessité de comparaison internationale ou un besoin de précision. L'autre avantage de l'ESPA consiste à proposer une série ininterrompue de données depuis 1991 et des adaptations des coefficients de pondération des données en continu avec des changements en termes de pondération en 2010. Rappelons que le Recensement fédéral ne fournit des données qu'une fois tous les dix ans et le relevé structurel n'est disponible que depuis 2010. Le recours à l'ESPA sera donc pertinent pour cibler la période de l'introduction de la libre circulation des personnes et permettra donc de mieux saisir l'évolution des effectifs de travailleur-euse-s étranger-ère-s.

Bien que la distinction entre le secteur public et le secteur privé existe dans les données de l'ESPA, il importe de souligner l'impossibilité de distinguer de manière plus détaillée les différents niveaux ou institutions du secteur public. Notons également, que même si les données existent sur une période continue, nous ne possédons que des échantillons trimestriels avant 2010, puis des données annuelles à partir de 2010, rendant les deux périodes difficilement comparables. Les données de l'ESPA complètent bien les données du recensement fédéral et du relevé structurel dans leurs lacunes.

Cependant, la publication *Portrait des branches du secteur public* (OFS, 2015) indique que les données les plus fiables en termes d'analyse du secteur public restent les données sur le recensement des entreprises

---

<sup>6</sup> C'est-à-dire les données cumulées de trois relevés structurels annuels consécutifs.

(RE) pour 2008 et les années précédentes ainsi que la statistique structurelle des entreprises (STATENT) à partir de 2011 (OFS, 2015). Ces deux sources de données présentent des informations exhaustives. Nous présenterons le recensement des entreprises dans ce qui suit.

#### **D. Bilan Social de la Ville de Genève**

Notre avant-dernière source consultée est l'ensemble des publications du *Bilan social de la Ville de Genève*. Ces bilans sont disponibles depuis 2011 publiquement et nous fournissent des chiffres précis sur les effectifs des collaborateur-trice-s de l'administration communale. En particulier, des informations existent sur la nationalité des personnes employées (Suisse, Union européenne ou État tiers).

La différence principale avec les données du *Bilan social de l'État de Genève* est que cette dernière concerne le canton alors que *le Bilan Social* de la Ville de Genève se situe à un niveau communal. Elles présentent néanmoins, à quelques exceptions près, les mêmes limites que le Bilan Social au niveau cantonal. De plus, notons qu'elle ne permet pas d'obtenir d'informations précises sur les entreprises publiques communales.

#### **E. Recensement des entreprises**

Notre dernière source de données est le recensement des entreprises (RE). Les données s'étendent de 1905, date du premier recensement, à 2008, date du dernier recensement avant le changement de structure. Ces données sont ensuite remplacées par la statistique structurelle des entreprises (STATENT) en 2011.

Nous nous sommes intéressés aux données harmonisées selon la NOGA 2008, c'est-à-dire les années 1995, 2001, 2005 et 2008. Les données que nous avons obtenues du recensement des entreprises sont en libre accès sur le site de l'OFS dans les tableaux interactifs (STAT-TAB). Le nom du tableau en question est *Unités institutionnelles et emplois selon le canton, le secteur économique, la classe de taille, le type, le secteur public/privé, l'orientation économique et la forme juridique (RE)*<sup>7</sup>. Les données sur le recensement des entreprises sont une source précieuse grâce à leur exhaustivité. Effectivement, elles recensent toutes les entreprises sur le territoire Suisse. Elles sont donc très fiables pour notre travail et permettront, en les croisant avec les résultats des autres sources de données, de confirmer des observations.

Cependant, ces données ne se concentrent que sur un certain nombre de paramètres, tels que le nombre d'étranger-ère-s ou le nombre de travailleur-euse-s. Les informations concernant surtout les unités d'analyse au niveau macro (entreprise ou institution), nous avons donc peu d'informations sur les individus en détail. Par exemple, nous pouvons connaître le nombre de femmes ou de personnes à temps partiel, mais

---

<sup>7</sup> Unités institutionnelles et emplois selon le canton, le secteur économique, la classe de taille, le type, le secteur public/privé, l'orientation économique et la forme juridique (RE), lien URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/donnees.assetdetail.285058.html> (Consulté le 7 janvier 2022)

nous ne sommes pas en mesure de croiser ces variables pour déterminer le nombre de femmes à temps partiel. Malgré cela, connaître le nombre d'étranger-ère-s est déjà suffisant, sachant que nous avons pour chaque unité sa localisation, son secteur d'activité et sa forme juridique pour chaque année.

## **2) Opérationnalisation des variables d'intérêt**

Notre étude cherche à explorer les obstacles persistants dans l'accès au marché du travail pour certaines catégories de la population active, particulièrement les étranger-ère-s.

L'OFS définit la population étrangère comme ne disposant pas de droits citoyens suisses au sens de l'article 37, alinéa 1 de la Constitution fédérale (OFS, 2021). Cette catégorie exclut donc les binationaux ainsi que les naturalisés mais permet de mieux appréhender si l'accès à la citoyenneté constitue en soi une barrière à l'accès au marché du travail. Nous allons particulièrement nous intéresser aux populations étrangères actives au sein du marché du travail et nous excluons donc les personnes sans activité ou au chômage. Ceci peut poser des problèmes car nous pourrions laisser de côté une frange de la population affectée par le chômage ou étant sans activité rémunérée pour des raisons structurelles. Nous notons que pour toutes nos sources de données, il est possible de distinguer les Suisse-sse-s des étranger-ère-s.

Les permis de séjour constituent également une variable importante dans notre travail. En effet, les personnes dites étrangères et qui font également partie de ce que l'OFS définit comme "population résidente" et particulièrement la "population résidente permanente", doivent être en possession d'une autorisation de séjour sur le territoire suisse. Dans notre étude, nous allons recourir à la liste d'autorisations de séjour employée par la *Statistique de la population et des ménages* de l'OFS qui contient 12 modalités :

- Saisonnier (permis A)
- Autorisation de séjour (B)
- Autorisation d'établissement (C)
- Autorisation de séjour avec activité lucrative (Ci)
- Admis-e à titre provisoire (F)
- Frontalier (G)
- Autorisation de séjour de courte durée (L)
- Requéran-e d'asile (N)
- Personne à protéger (S)
- Personne tenue de s'annoncer
- Diplomate
- Fonctionnaire international-e

Pour des questions de simplicité, ces autorisations seront nommées Permis (Permis B, Permis C, etc). Dans notre travail, seules quelques catégories de permis seront traitées pour des questions de disponibilités des données. Des informations sur les permis B, C, L sont disponibles dans les données de l'ESPA, le Relevé structurel apporte des informations sur les permis F et N et le Bilan de la ville de Genève sur les permis G.

Nous devons également tenir compte de l'évolution de certaines définitions en particulier celles sur la forme juridique des entreprises qui peuvent impacter notre définition du secteur public. Ainsi, dans les données du Recensement de la population, la variable concernant les formes juridiques de l'entreprise permet de distinguer le secteur public et de le segmenter en trois niveaux (Confédération, canton y compris districts et commune). Cependant il n'est pas possible de faire la distinction entre les administrations publiques et les entreprises publiques. Concernant les données de l'ESPA, la variable concernant la forme juridique de l'entreprise se limite en deux modalités : « Secteur Privé » et « Secteur Public ». Il n'est donc pas possible d'observer les différentes formes juridiques du secteur public pour l'ESPA.

Dans le relevé structurel, cette séparation est présente et nous retrouvons les onze formes juridiques du secteur public. De plus, il est possible d'avoir une segmentation raffinée pour le relevé structurel et le recensement des entreprises. Il faut toutefois noter que le recensement des entreprises ne considère pas la forme juridique des institutions de droit public puisque ses données ne s'étendent que jusqu'en 2008. Effectivement, cette catégorie est absente des formes juridiques disponibles dans les données du recensement des entreprises.

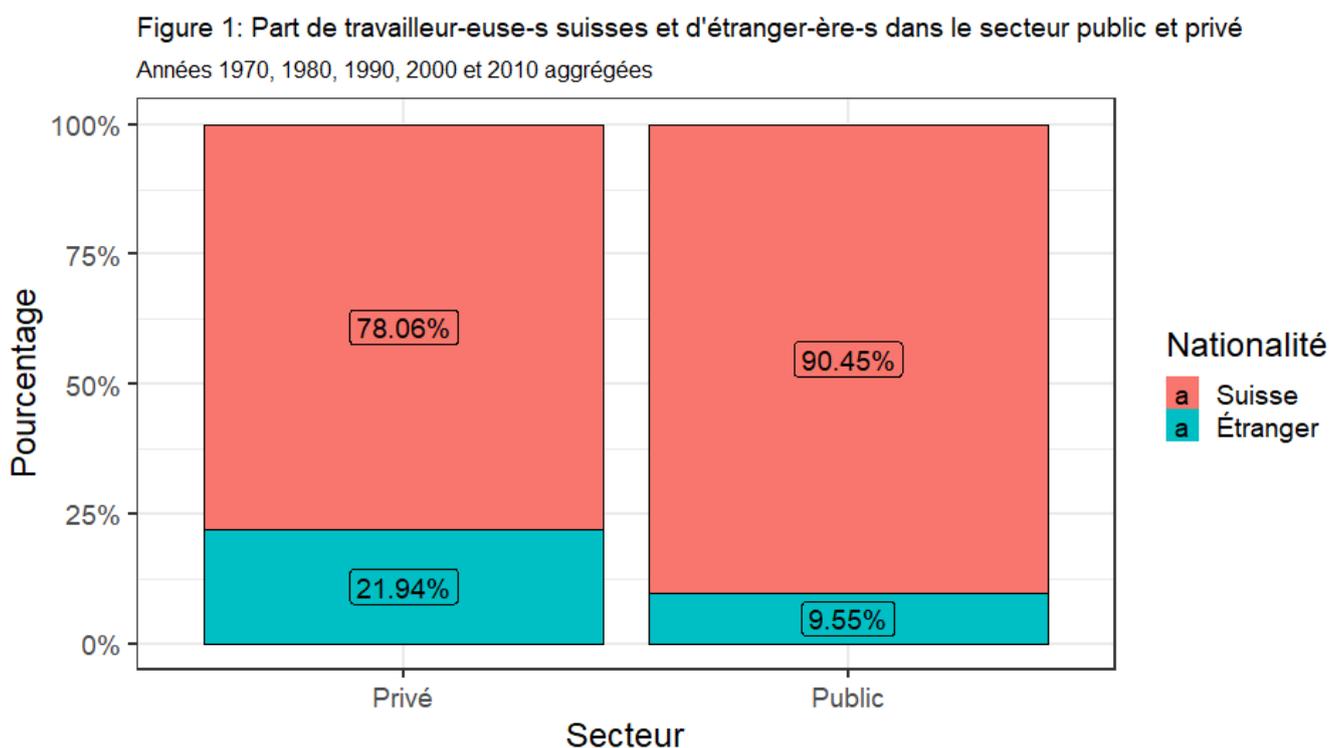
Dans ce travail, nous observerons principalement la part des travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public. Nous ferons plusieurs types de comparaisons, notamment entre le secteur public et le secteur privé et les différentes institutions au sein du secteur public. Nous observerons les variations de cette part temporellement et géographiquement (cantons et régions linguistiques). Et d'autres variables telles que le niveau d'éducation, le temps de résidence, la profession, le taux d'occupation et le secteur d'activités seront aussi explorées.

## II. Présentation des résultats

### 1) Recensement de la population (1970-2010)

Les données du recensement de la population s'étendant de 1970 à 2000 ont été analysées dans un premier temps. Ces données ont été complétées par le recensement structurel de 2010 car les variables étaient les mêmes et permettaient une comparaison sans biais. Cependant, contrairement aux données des précédentes années du recensement de la population, une pondération a dû être appliquée afin d'avoir des chiffres valables.

L'ensemble nous apporte un enseignement important sur la répartition des travailleur-euse-s étranger-ère-s dans différentes strates du marché du travail suisse. En agrégeant les données de 1970 à 2010, nous pouvons observer dans la Figure 1 que le secteur privé comporte une plus grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s (21.94% contre 9.55%).



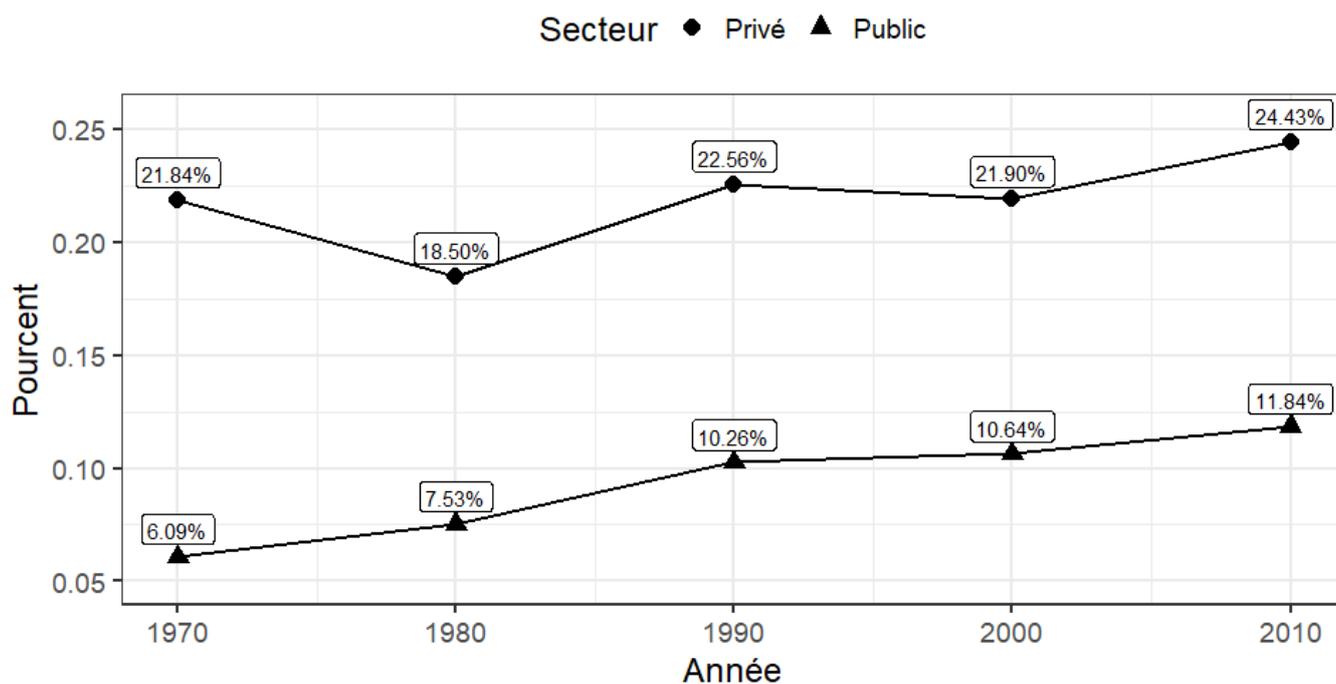
Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Recensement fédéral

### Évolution de la part des travailleur-euse-s étranger-ère-s

Si nous suivons l'évolution de cette proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s entre 1970 et 2010, nous constatons que le secteur public et le secteur privé ont des tendances très différentes. Nous voyons d'une part que la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public a suivi une évolution importante passant de 6.09% en 1970 à 11.84% en 2010. D'autre part, nous constatons qu'il y a un léger

rattrapage entre le secteur public et privé du fait que la réduction de l'écart entre les proportions est principalement dû à la croissance plus rapide de la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public (+5.8 points de pourcentage entre 1970 et 2010) que dans le secteur privé (+2.6 points de pourcentage entre 1970 et 2010), qui est davantage soumis au cycle de la conjoncture économique.

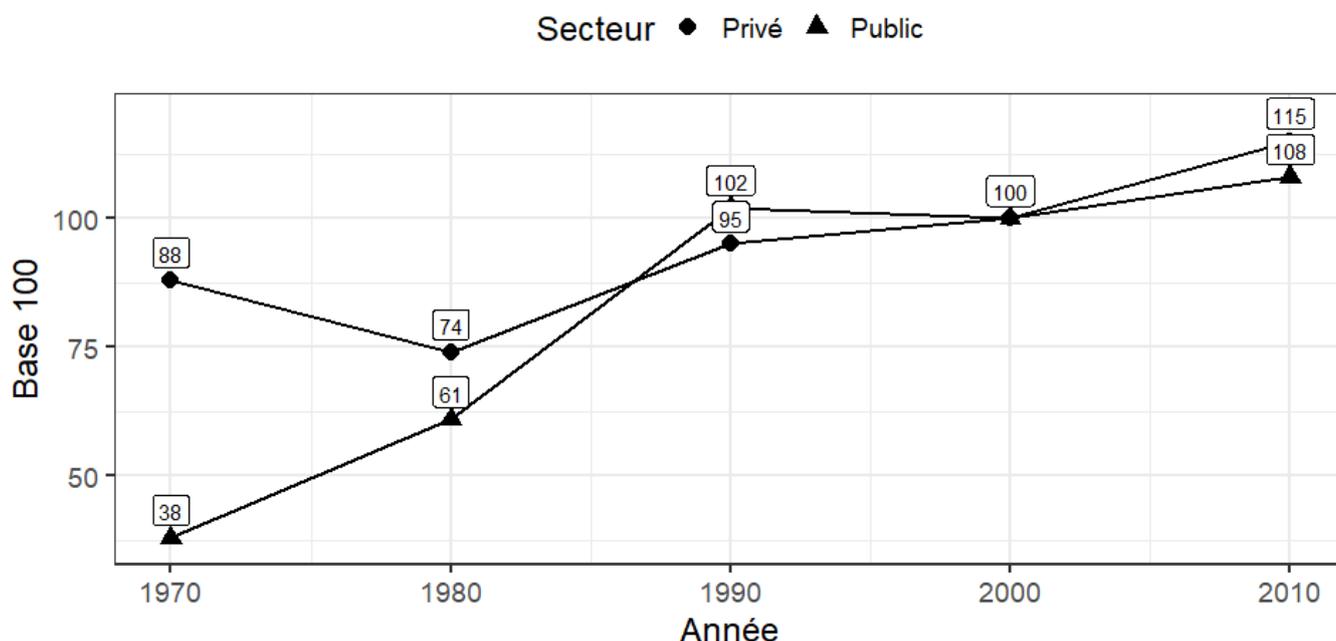
Figure 2 : Évolution du pourcentage de travailleur-euse-s étranger-ère-s par secteur



Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Recensement fédéral

La proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public a bien augmenté dans la période 1970-2010 et plus vite que dans le secteur privé. Mais l'écart reste considérable (12.59% en 2010 contre 15.75% en 1970) et une réduction de 3.16 points de pourcentage de cet écart en 40 ans reste assez faible. Notons également que l'augmentation a été plus forte dans le secteur privé dans la période 1980-1990, probablement pour des raisons de conjoncture économique, ainsi que dans la période 2000-2010, probablement à cause de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) en 2002. Effectivement, si nous prenons comme base 100 l'année 2000 (Figure 3), nous pouvons voir que l'augmentation a été plus forte pour le secteur privé en nombre de travailleur-euse-s étranger-ère-s.

Figure 3 : Évolution du nombre de travailleur-euse-s étranger-ère-s par secteur en base 100  
base 100 (2000)



Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Recensement fédéral

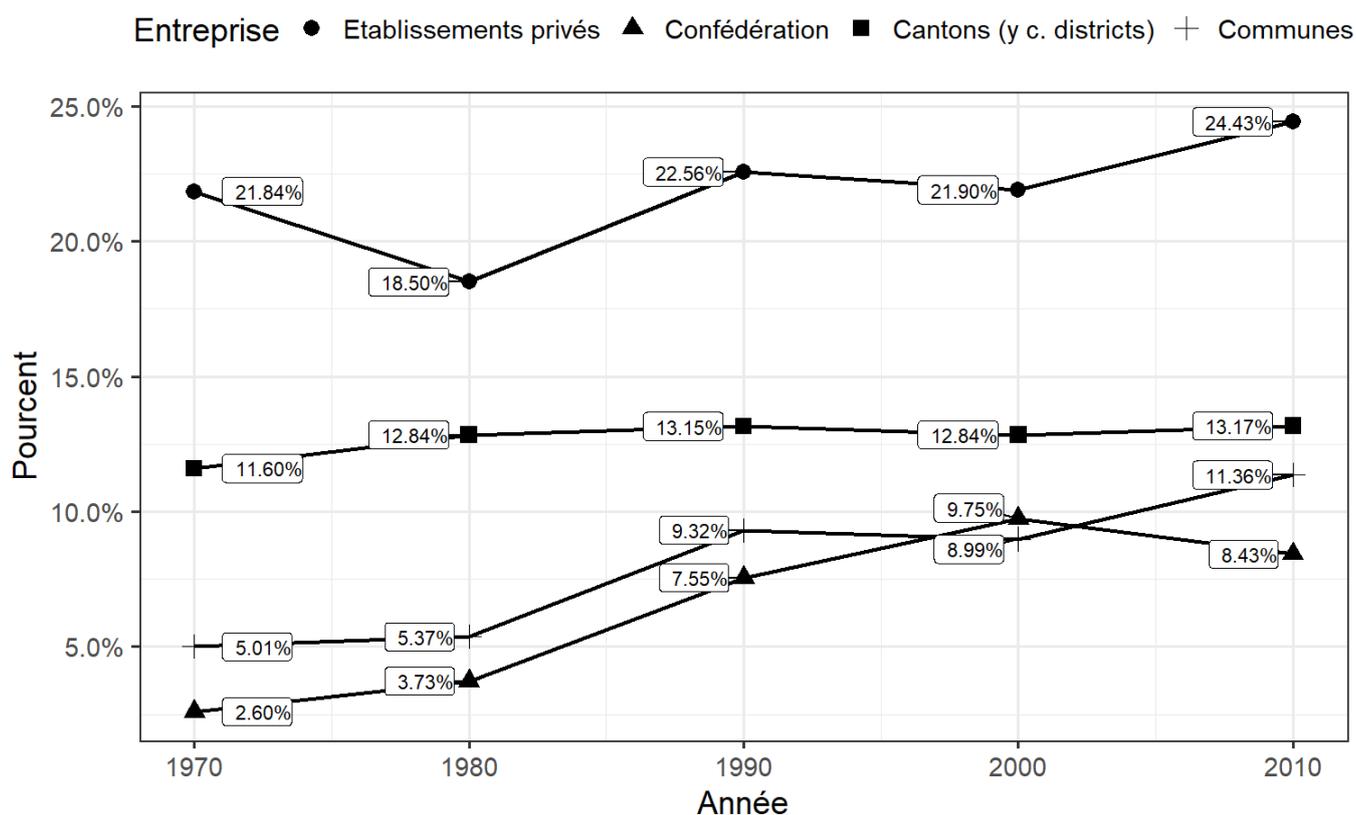
Nous pouvons aussi subdiviser le secteur public en trois entités selon le statut juridique de l'entreprise (Figure 4) : la Confédération, les cantons (avec les districts) et les communes. Il convient de souligner que cette séparation concerne aussi bien les administrations publiques que les entreprises de droit public. En reprenant les mêmes graphiques avec ces subdivisions supplémentaires, nous pouvons ajouter trois nouvelles observations.

Premièrement, l'augmentation du nombre de travailleur-euse-s étranger-ère-s a principalement été la contribution des institutions communales et des institutions cantonales dans un premier temps (période 1970-1980), puis uniquement des institutions communales.

Deuxièmement, le nombre de travailleur-euse-s étranger-ère-s auprès des institutions au niveau fédéral a brusquement chuté entre 1990 et 2010. Pourtant, en observant la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans les institutions fédérales dans la même période, nous voyons qu'elle a eu tendance à augmenter, dépassant même cette proportion dans les institutions communales (Figure 5).

Finalement, les institutions du canton, bien qu'ayant la plus grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public, n'ont eu qu'une faible augmentation (de 11.60% en 1970 à 13.17% en 2010) contrairement aux institutions des communes et aux institutions de la Confédération.

Figure 4 : Évolution du pourcentage de travailleur-euse-s étranger-ère-s par statut juridique de l'entreprise

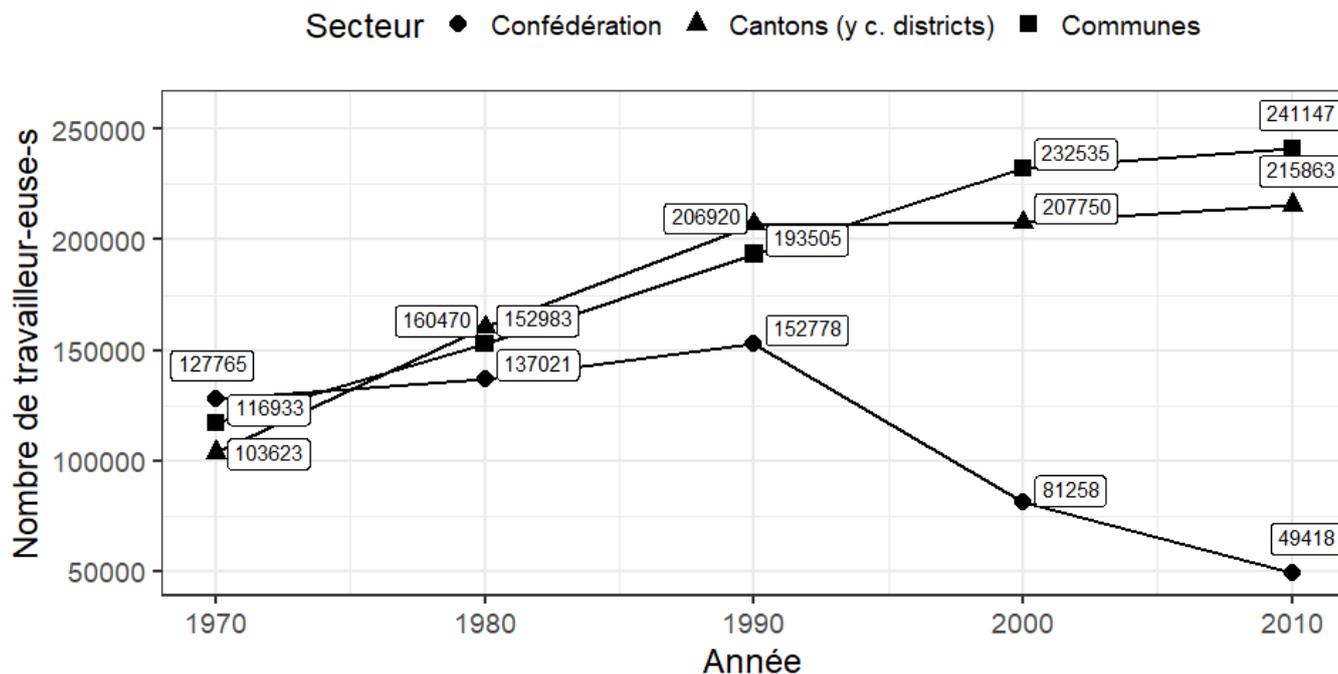


Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Recensement fédéral

Concernant la chute spectaculaire du nombre de travailleur-euse-s étranger-ère-s (au niveau fédéral, Figure 5), ce qui a permis à la proportion de ne pas chuter vient de la baisse générale du nombre d'employé-e-s au niveau fédéral. Les Suisses et les étranger-ère-s seraient à peu près touché-e-s dans la même proportion. Pour expliquer cette chute brutale, selon les informations que nous avons pu obtenir de l'OFS, nous émettons l'hypothèse que ce changement est dû à la transformation des chemins de fer fédéraux suisses en société anonyme et à l'arrêt de la PTT (Postes, Téléphone, Télégraphes) au profit de "La Poste Suisse" et "Swisscom" (également des sociétés anonymes).

Afin de tester cette hypothèse, nous avons construit un tableau illustrant l'évolution du nombre d'employé-e-s auprès de la Confédération selon la profession exercée (tirée de la nomenclature suisse des professions, NSP) en nombre absolu et en base 100 pour en étudier les tendances (voir Annexe 2). Toutefois, nous ne pouvons pas confirmer cette hypothèse et une recherche plus approfondie est nécessaire pour mieux connaître les raisons de la chute du nombre d'employé-e-s au niveau de la Confédération.

Figure 5 : Évolution du nombre de travailleur-euse-s dans le secteur public

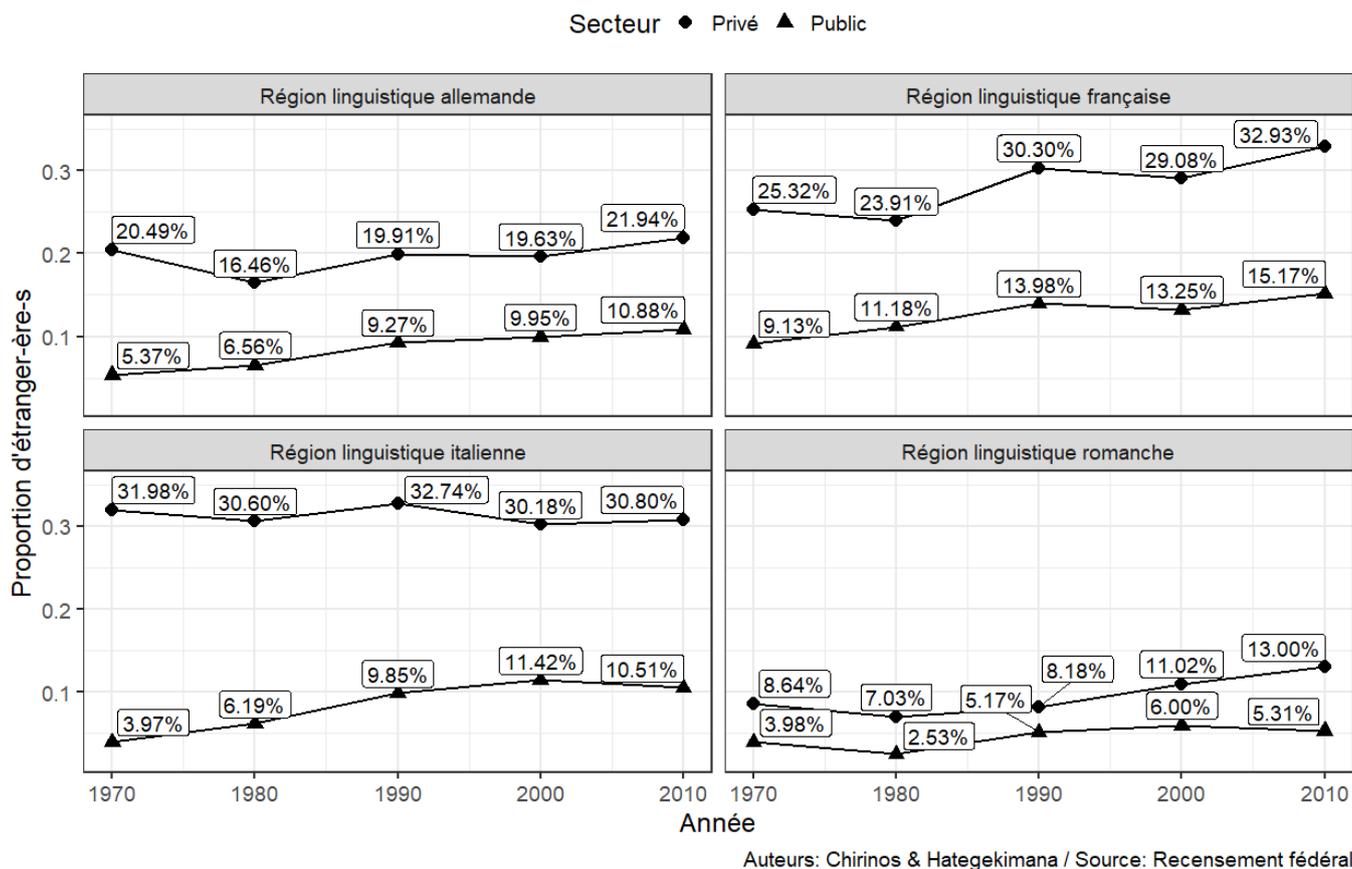


Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Recensement fédéral

### Spécificités géographiques

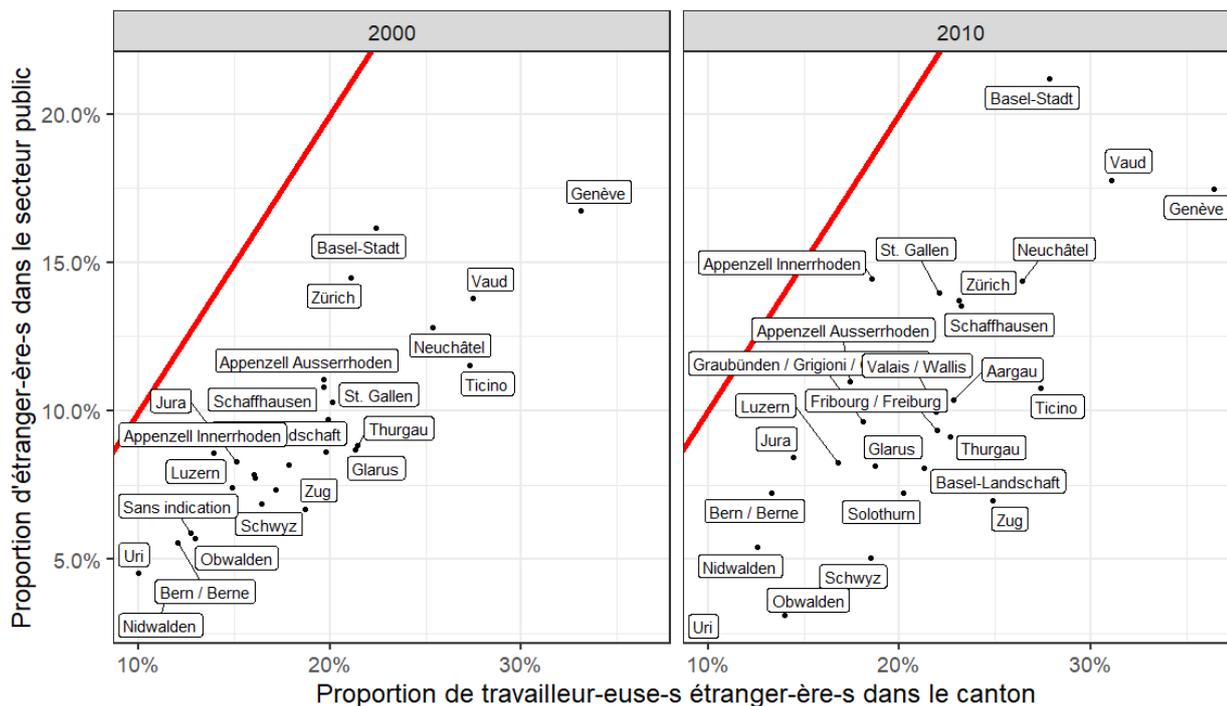
Ensuite, nous observons l'évolution de la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s par région linguistique (Figure 6). Ce découpage s'est basé sur la langue parlé dans la commune de travail afin d'avoir une classification plus fine. Nous pouvons souligner que la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s est forte principalement dans les régions latines (francophones et italophones), mais plus faible dans les régions alémaniques. Nous notons aussi que les courbes suivent à peu près les mêmes tendances.

Figure 6 : Évolution de la part de travailleur-euse-s étranger-ère-s par région linguistique



Pour situer les cantons et leur répartition entre la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public et dans le marché du travail du canton. Nous pouvons utiliser un graphique plaçant les cantons en fonction de ces deux unités (Figure 7). Nous distinguons ici les années 2000 et 2010 pour voir s'il y aurait potentiellement un effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP :

Figure 7 : Répartition des cantons selon leur proportion d'étranger-ère-s par secteur  
Comparaison 2000 et 2010



Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Recensement fédéral

La ligne rouge désigne les cas où la proportion d'étranger-ère-s est égale dans le marché du travail et dans le secteur public du canton. Tous les cantons étant en dessous de cette ligne, aucun n'a de proportion d'étranger-ère-s plus grande ou égale dans le secteur public que dans le marché du travail du canton. Plus le canton est éloigné de la ligne rouge, plus le rapport entre la différence de proportion est prononcé. Plus le canton est haut, plus la proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public est grande et plus le canton est à droite et plus la proportion d'étranger-ère-s dans son marché du travail est grande.

Premièrement, nous voyons que Genève se démarque à la fois dans la période pré- et post-ALCP. En effet, le canton a une proportion d'étranger-ère-s très élevée. Ensuite, nous remarquons l'effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP qui a eu pour conséquence d'augmenter de manière générale pour la plupart des cantons, à la fois la proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public et dans le marché du travail.

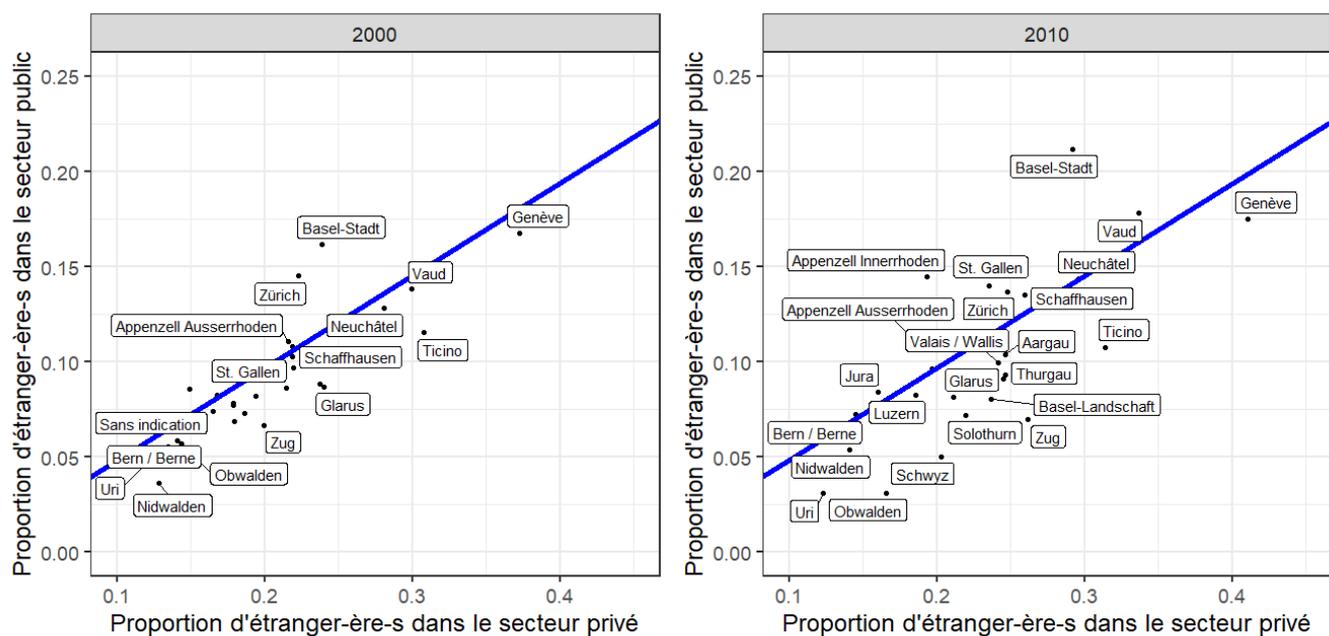
À partir de 2010, nous pouvons observer cinq groupes de cantons en fonction de leur positionnement. Premièrement, le canton de Bâle-Ville qui a la proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public la plus haute. Le second groupe inclut les cantons de Genève et Vaud qui ont des grandes proportions dans leur marché et dans le secteur public. Le dernier groupe réunit les cantons de Nidwald, Uri et Obwald qui ont de très faibles proportions d'étranger-ère-s. Les deux autres groupes se trouvent au milieu. Notons tout de même la particularité du canton d'Appenzell-Rhodes Intérieures qui se rapproche bien de la droite rouge indiquant une tendance vers des proportions similaires dans les deux secteurs.

Finalement, afin de comparer les cantons entre eux, nous traçons en bleu une droite du ratio entre la proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public et le secteur privé pour toutes la Suisse (Figure 8). Cette droite représente l'hypothèse d'un ratio maintenu dans les différentes proportions possibles, mais n'a plus de sens au-delà d'une certaine proportion dans l'axe du secteur public ou du secteur privé<sup>8</sup>.

L'intérêt de cette droite réside dans le fait qu'elle permet de partager les cantons en fonction de leur propension à avoir une proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s élevée dans le secteur public ou privé. Ainsi, tous les cantons se trouvant à gauche de la droite bleue ont une propension plus forte d'avoir des étranger-ère-s dans le secteur public que la moyenne suisse, alors que tous les cantons à droite de la ligne bleue ont tendance à avoir une proportion d'étranger-ère-s dans le secteur privé plus forte que la moyenne.

La division en année a également été faite ici pour essayer de distinguer l'effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP. Le ratio étant calculé pour chacune des années présentes dans le graphique, nous avons un ratio d'environ 0.49 (10.64% / 21.9%) pour l'année 2000 et un ratio d'environ 0.48 (11.84% / 24.42%) pour l'année 2010. Ces deux ratios sont similaires et pourraient être arrondi à 0.5, mais dans les graphiques nous conserverons les valeurs les plus précises possible<sup>9</sup>.

Figure 8 : Répartition des cantons selon leur proportion d'étranger-ère-s par secteur 2000-2010



Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Recensement fédéral

Ici, plus le canton s'éloigne de la ligne, plus il s'éloigne de la tendance moyenne, cela représente donc une accentuation. Nous rappelons également que les cantons dans la diagonale en bas à gauche ont une faible

<sup>8</sup> Puisque nous travaillons avec des pourcentages, les valeurs sont bornées entre 0% et 100%.

<sup>9</sup> Ces valeurs peuvent être comprises comme cela : pour un pourcent de plus de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur privé il y a 0.5 pourcent travailleur-euse-s étranger-ère-s de plus dans le secteur public.

proportion d'étranger-ère-s de manière générale, alors que la diagonale en haut à droite indique une grande proportion d'étranger-ère-s. Nous ne détaillerons pas tous les cas, mais nous pouvons indiquer que la majorité des cantons se trouve proche du ratio moyen et ont tendance à avoir une proportion plus forte d'étranger-ère-s dans le secteur privé que la moyenne.

Nous voyons qu'entre 2000 et 2010 le nombre de cantons à gauche de la droite bleue augmente légèrement, mais qu'il semblerait y avoir une tendance vers l'éloignement de la droite bleue, ce qui pourrait indiquer un potentiel effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP.

Nous pouvons souligner des cas tels que Uri, Obwald, Glaris ou Genève qui se sont éloignés de la droite de ratio indiquant une proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s encore plus forte pour le secteur privé. De l'autre côté, nous avons par exemple, les cantons de Vaud, Jura, St-Gall qui ont changé de côté à gauche.

Nous avons également des éloignements vers la gauche avec des cas tels que Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures et Bâle-Ville, indiquant une proportion plus forte pour le secteur public par rapport à la moyenne. Ce dernier conserve le ratio en faveur du secteur public le plus fort, mais devient le canton avec la plus forte proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public en 2010 dépassant Genève qu'il suivait de près en 2000. Ici le canton de Vaud se retrouve en deuxième position.

Concernant les deux derniers graphiques, notons qu'il est difficile de savoir si c'est bien l'effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP qui est la cause des changements observés. Nous resterons donc prudents sur l'interprétation de ces résultats.

### **Résumé des résultats pour le recensement de la population**

1. La proportion d'étranger-ère-s est plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public toute année et région confondue.
2. Si la croissance en nombre absolu du nombre de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public a été importante, elle s'avère modeste mesurée en pourcent. L'écart avec le secteur privé n'a que faiblement décliné et reste important.
3. Les institutions publiques des cantons ont la plus grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ères dans le secteur public, mais cette proportion est inférieure à celle dans les entreprises privées et reste relativement stable dans le temps (de 11.60% en 1970 à 13.17% en 2010). En revanche, les institutions publiques des communes et de la Confédération ont affiché de faibles proportions (les dernières ayant le plus bas score), mais ont connu une plus forte croissance dans la période 1970-2010, respectivement de 5.0% à 11.4% et de 2.6% à 8.4%.

4. La Confédération a vu son nombre d'employé-e-s suisses et étranger-ère-s chuter à une proportion à peu près égale entre 1990 et 2000. L'explication avancée serait la disparition de la Poste, Téléphone, Télégraphe (PTT) et la restructuration des Chemins de Fer Fédéraux (CFF). Néanmoins, nous n'arrivons pas à contrôler cette hypothèse avec les données à disposition dans le recensement de la population.
5. Les régions linguistiques latines ont une plus grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s que les régions alémaniques.
6. Tous les cantons présentent une proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public plus bas que dans le secteur privé entre 2000 et 2010. En 2010, pour la majorité des cantons, les tendances en matière de proportions plus élevées dans le secteur public ou privé relativement à la moyenne générale se sont accentuées. Notons tout de même le cas particulier de Bâle-Ville qui a vu sa proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public croître sensiblement entre 2000 et 2010, devenant le canton avec la plus haute proportion devant Genève et Vaud. Ce dernier se distingue par une proportion dans le secteur privé légèrement plus élevé que dans la moyenne.

## **2) Relevé structurel (2017-2019)**

Depuis l'année 2010, le Recensement fédéral de la population (avec son enquête exhaustive tous les dix ans) a été abandonné au profit du Relevé Structurel fondé sur un échantillon, mais réalisé chaque année. À présent, l'OFS utilise en premier lieu les registres des communes, cantons et fédéraux puis complète les informations avec une enquête basée sur un échantillon représentatif de la population résidente.

En observant les données du Relevé structurel pour l'année 2019, nous constatons que les étranger-ère-s restent largement minoritaires que cela soit dans la population de manière générale, ou au sein de la population active particulièrement, et cela indépendamment du secteur économique (privé ou public) par rapport aux citoyens suisses. Cependant, leur part peut varier justement si nous nous intéressons à un secteur en particulier. Soulignons que la part d'étranger-ère-s au sein de la population générale se situe autour des 24,6% (voir tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 : Proportion de Suisse-sse-s et d'étranger-ère-s au sein de la population générale (2017-2019)**

	Suisse	Étranger	Total
Ensemble	75.4%	24.6%	100%

Source : Relevé structurel

Mais si nous séparons cette population étrangère en fonction du permis de séjour, nous pouvons constater des nuances (Tableau 2). Ainsi, la plupart des étranger-ère-s disposent d'un permis C (15.62%) suivis des permis B (8.12%). La part des étranger-ère-s ayant d'autres types de permis (F, L, N) est inférieure à 1%.

**Tableau 2 : Proportion de Suisse-sse-s et d'étranger-ère-s selon le type de permis (2017-2019)**

	Suisse	B	C	F	L	N	Total
Ensemble	75.4%	8.2%	15.7%	0.4%	0.2%	0.1%	100%

Source : Relevé structurel

Toutefois, ces données s'appliquent à la population de manière générale. Si nous ciblons la population active, nous allons retrouver un effectif de 1'161'111 personnes et une proportion de 26.6%. Il s'agit des effectifs pour les actif-ve-s résident-e-s occupé-e-s, c'est-à-dire que les étranger-ère-s et suisse-sse-s frontalier-ères ne sont pas comptabilisés (ils peuvent donc être plus élevés, comme nous le constatons dans les chiffres de l'Enquête suisse sur la population active qui estime les actif-ve-s occupé-e-s totaux-les à 5,087 millions). Le pourcentage de 26.6% pour les étranger-ère-s actif-ve-s coïncident plus ou moins avec les résultats de l'OCDE qui estimait déjà en 2012 la part d'étranger-ère-s en état de travailler à 27% (Liebig & al, 2012).

**Tableau 3 : Nombre et proportion des actif-ve-s occupé-e-s résident-e-s suisses et étranger-ère-s**

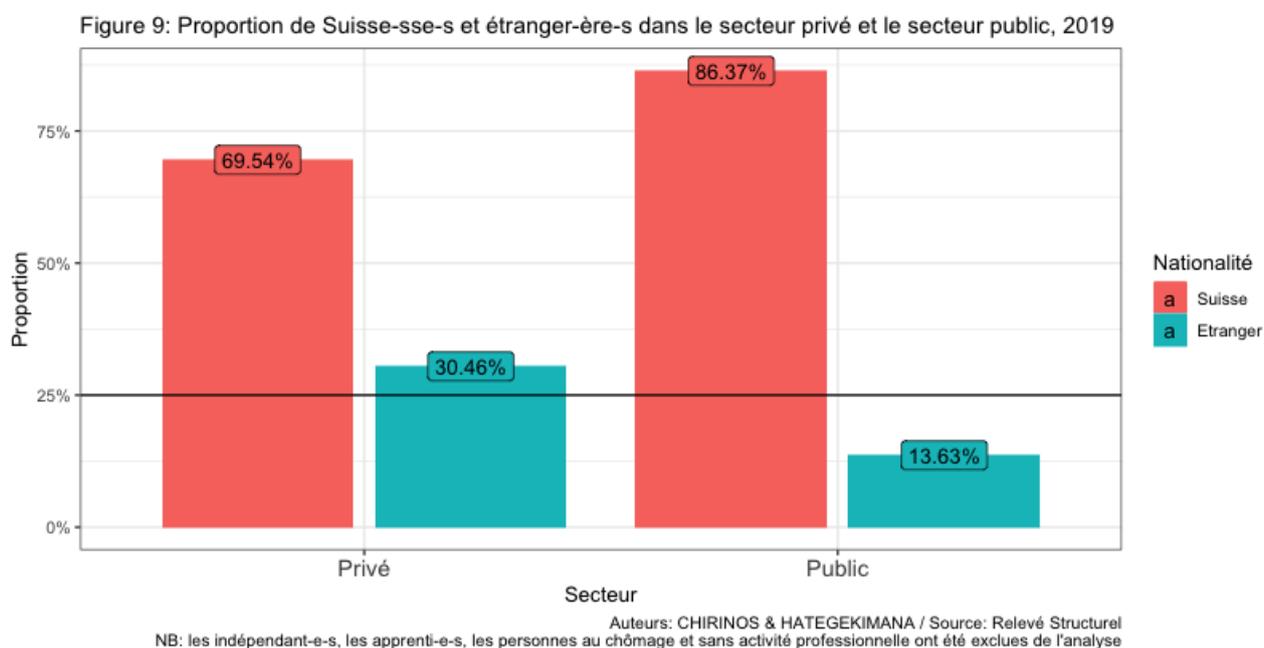
Année	Suisse ou étranger-ère	Nombre	Proportion
2019	Suisse	3'210'108	73.4%
	Étranger-ère	1'161'111	26.6%
	Dont Permis B	409'977	9.38%
	Dont Permis C	728'013	16.66%
	Dont Permis F	11'412	0.26%
	Dont Permis L	10'806	0.25%
	Dont Permis N	900	0.02%

Source : Relevé structurel

À présent, nous allons vérifier s'il existe des différences de proportion d'étranger-ère-s en fonction du secteur économique. L'économie privée regroupe des secteurs comme la construction, le commerce de détail, l'industrie ou les assurances.

Ici, le secteur public est défini comme regroupant l'administration publique, la santé et l'enseignement. Cette définition ne s'appuie donc pas sur la séparation formelle basée sur la forme juridique de l'entreprise. Ainsi, il est attendu que les résultats diffèrent des autres sources de données, notamment l'ESPA et le recensement de la population.

Nous constatons ici que la part d'étranger-ère-s au sein du secteur privé est plus importante que celle dans le secteur public (Figure 9). Ainsi, bien que la part des Suisses soit largement plus importante dans les deux secteurs, les étranger-ère-s représentent 30.46% des travailleur-euse-s dans l'économie privée en 2019 contre 13.63% dans le secteur public. Nous avons ainsi une différence de 16.83 points de pourcentage.



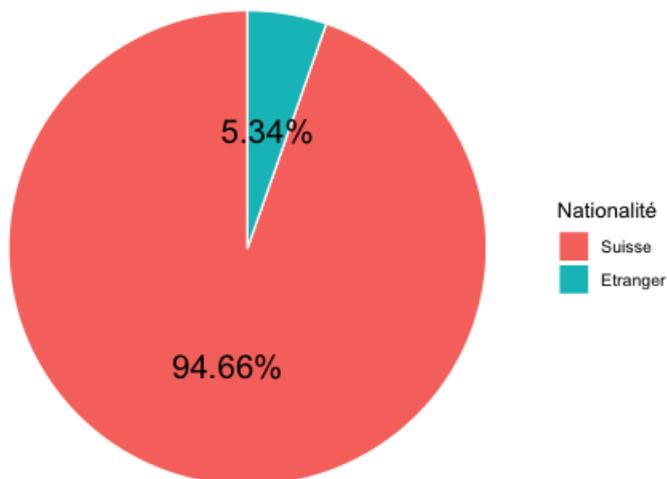
Si nous observons certains secteurs de l'économie privée en particulier pour voir s'il existe des variations, nous constatons que certains secteurs ont une plus grande part d'étranger-ère-s bien qu'il y ait une majorité de citoyen-ne-s suisse-sse-s. C'est le cas du secteur de la construction où en 2019, la part des étranger-ère-s était de 40.56% (cf. Annexe 3).

### **Petit État et Grand État**

Le service public tel que défini précédemment comporte des limites. D'une part, il ne nous permet pas de voir précisément les différences internes au sein du secteur public puisqu'autant la santé, l'administration que l'enseignement sont rassemblés au sein d'une même catégorie. Il s'agit d'une définition par branche économique. D'autre part, bien que ces établissements soient amplement majoritaires dans les emplois publics (Koller, 2008), ils ne comportent justement pas l'intégralité de ces emplois. Nous allons utiliser la segmentation se basant sur la forme juridique de l'institution pour permettre une approche en profondeur.

Au sein de l'administration fédérale, nous retrouvons une écrasante majorité de salarié-e-s de nationalité suisse (94.66% contre 5.34% d'étranger-ère-s) pour l'année 2019 (Figure 10).

Figure 10: Proportion de Suisse-sse-s et étranger-ère-s dans l'Administration fédérale, 2019



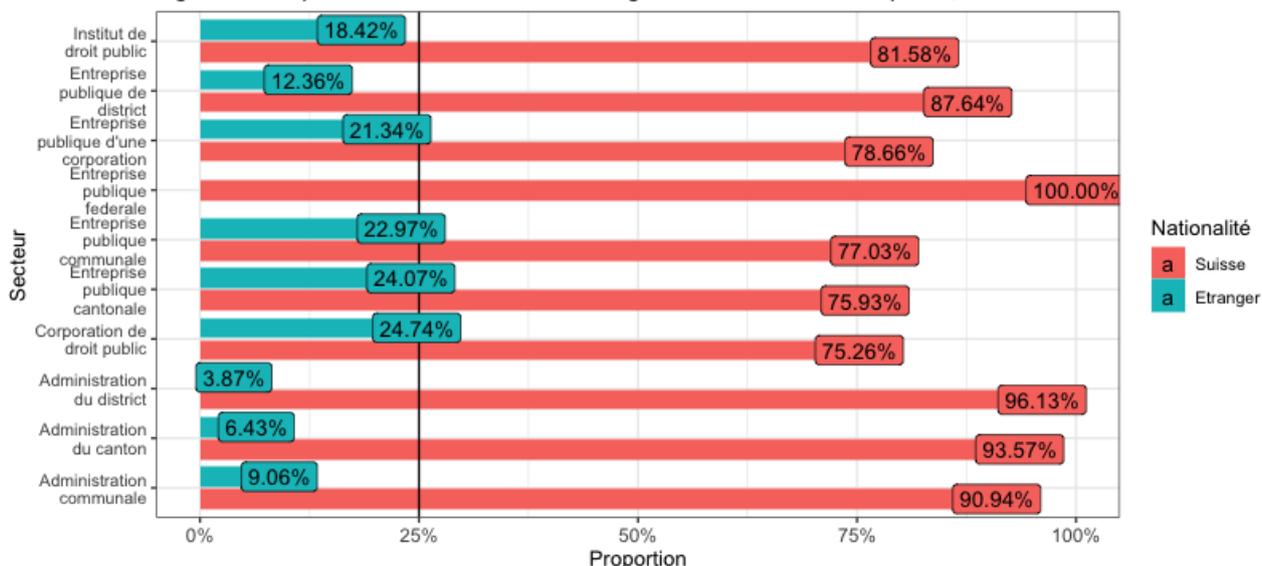
Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Le graphique suivant nous présente les résultats obtenus en termes de proportion de suisses et d'étranger-ère-s dans l'ensemble du secteur public, indépendamment de la région linguistique et de la sous-division étatique (Figure 11).

Les corporations de droit public (comme l'Université de Genève), les entreprises publiques cantonales (de type Office Cantonale des Assurances Sociales OCAS de Genève) et communales obtiennent les scores les plus élevés en termes de part d'étranger-ère-s qui y travaillent (24.74%, 24.07% et 22.97% respectivement).

Viennent ensuite les entreprises publiques des corporations avec 21.34% d'étranger-ère-s, les institutions de droit public (comme l'Aéroport International de Genève ou le Kantonsspital Baselland) qui avec 18.42% d'étranger-ère-s, et les entreprises publiques de district (12.36%). Les administrations cantonales, de district et communales ont chacune moins de 10% d'étranger-ère-s parmi leurs employé-e-s.

Figure 11: Proportion de Suisse-sse-s et étranger-ère-s dans le secteur public, 2019



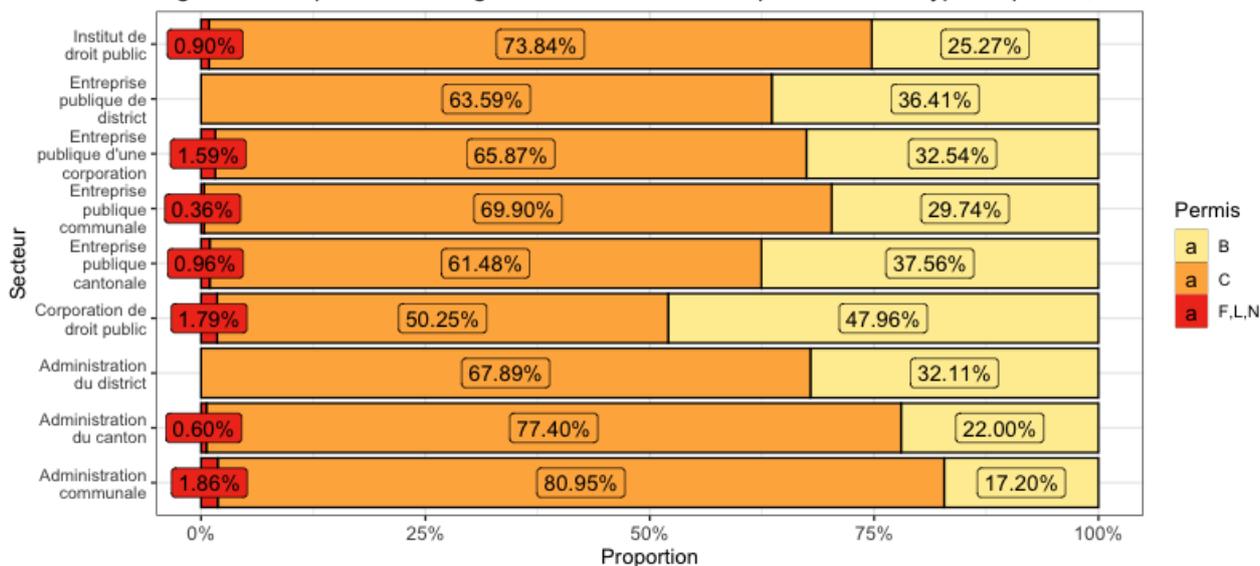
Auteurs: CHIRINOS & HATEGKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Nous constatons également que parmi les étranger-ère-s, une majorité possède des permis C (Figure 12). Dans les corporations de droit public, celles comportant le plus grand pourcentage d'étranger-ère-s, les types de permis sont les mieux équilibrés avec 47.96% de ces étranger-ère-s qui possèdent des permis B contre 50.25% qui possèdent des permis C.

Viennent ensuite les entreprises publiques cantonales avec 37.56% de permis B contre 61.48% de permis C, suivies des entreprises publiques de district avec 36.41% de permis B contre 63.59% des permis C, les entreprises publiques de corporations avec 32.54% de permis B contre 65.87% de permis C.

Suivent les entreprises communales avec 29.74% de permis B contre 69.90% de permis C, puis les institutions de droit public (25.27% de permis B contre 73.84% de permis C) et enfin les administrations cantonales (22% permis B et 77.40% permis C) et communales (17.20% permis B et 80.95% permis C). La part de titulaires d'autres types de permis est négligeable.

Figure 12: Proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public selon le type de permis, 2019



Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

### Régions linguistiques

Si nous ciblons les régions linguistiques (voir Annexes 4 & 5), qui ont été séparées en deux (*Région Alémanique* pour les cantons majoritairement germanophones et *Région Latine* pour les cantons majoritairement francophones ou italophones), nous constatons que dans la région alémanique, la part d'étranger-ère-s est très faible dans les administrations.

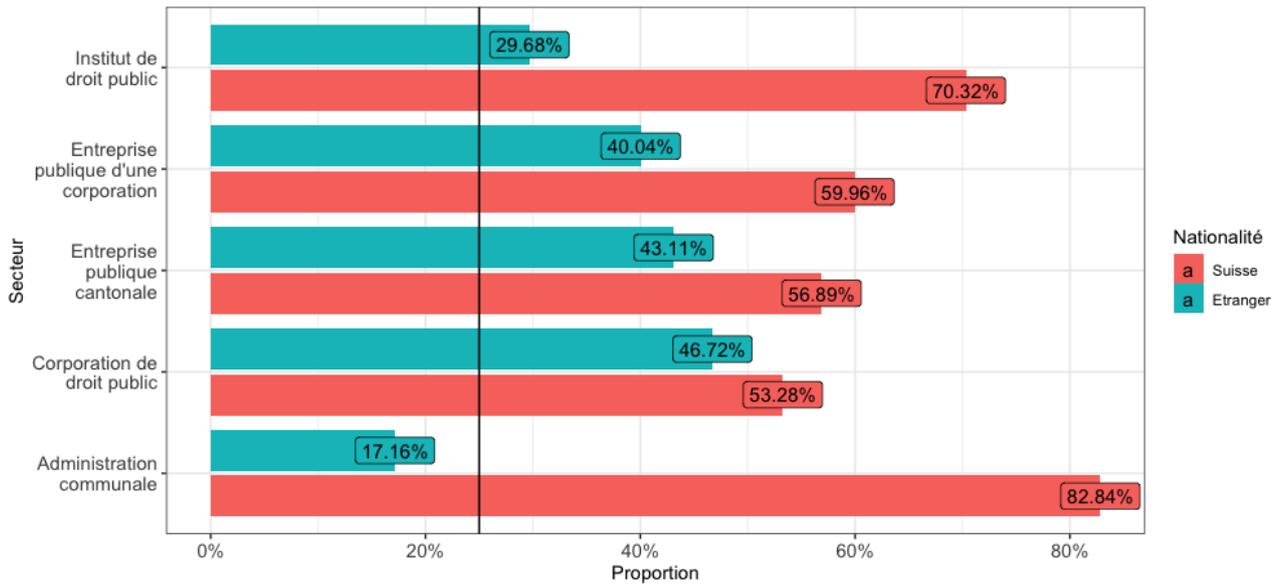
Toutefois, dans les corporations de droit public, la part d'étranger-ère-s augmente considérablement. Il n'est pas surprenant de voir une plus forte proportion au sein des corporations de droit public en raison de la présence de main d'œuvre étrangère très qualifiée au sein d'institutions comme les universités.

La région latine donne à voir des chiffres plus élevés en termes d'intégration d'étranger-ère-s dans les administrations, en particulier pour les administrations communales (voir Annexe 5). Comme pour la Suisse alémanique, la part d'étranger-ère-s est la plus forte dans les corporations de droit public.

### Agglomérations

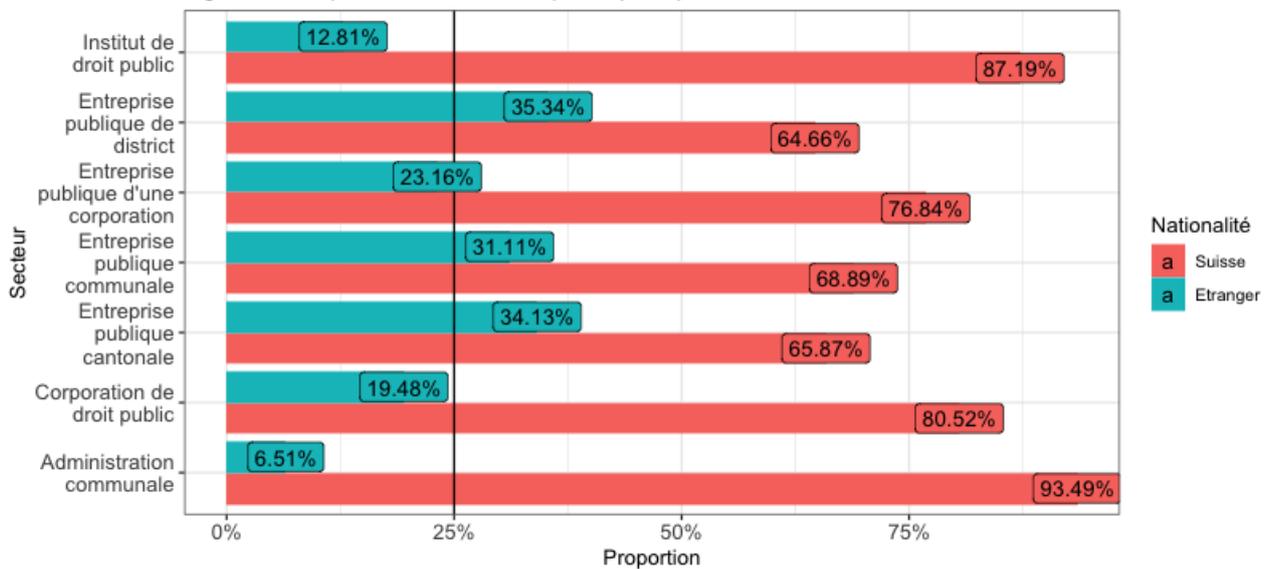
Une séparation des régions linguistiques peut masquer des différences. Il serait alors plus pertinent de réaliser des comparaisons entre des sous-divisions plus précises comme des agglomérations. Selon la littérature, ce sont essentiellement dans les centres urbains que se concentre la population étrangère, et par extension la population active étrangère, en raison des "opportunités professionnelles [qui y sont] plus fréquentes" (Zufferey et al., 2020). Observons les différences au sein du Grand État entre quatre agglomérations définies telles que par l'OFS : Bâle, Berne, Genève et Zurich (Figure 13 à 16).

Figure 13: Proportion dans les entreprises publiques bâloises, 2019



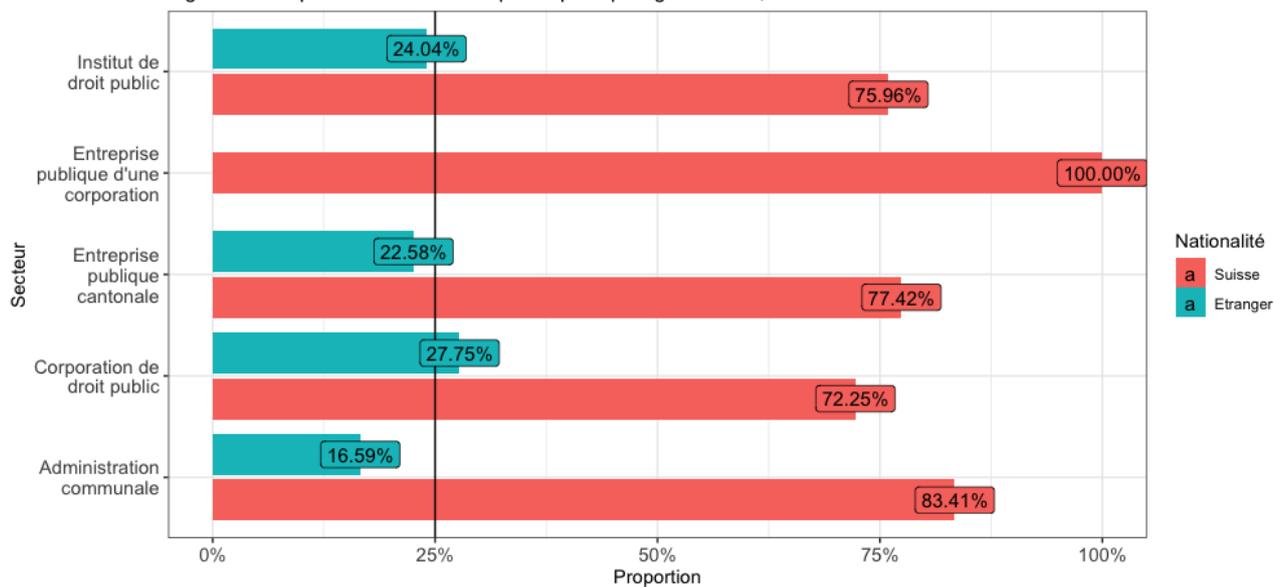
Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Figure 14: Proportion dans les entreprises publiques bernoises, 2019



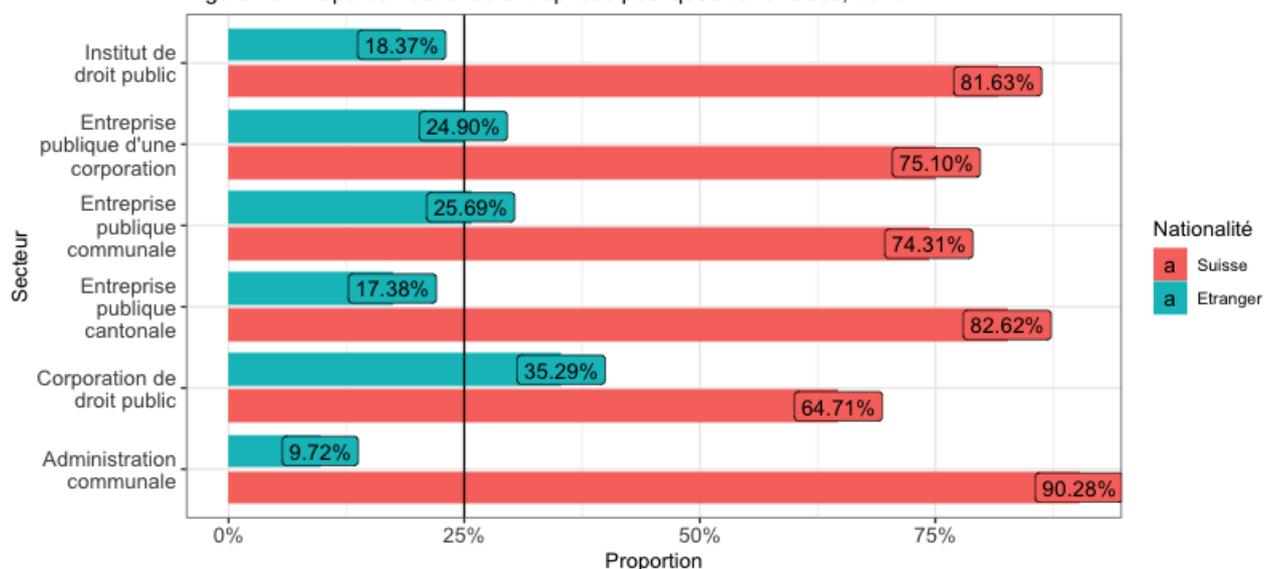
Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Figure 15: Proportion dans les entreprises publiques genevoises, 2019



Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Figure 16: Proportion dans les entreprises publiques zurichoises, 2019



Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Nous pouvons classer les agglomérations en fonction de la représentation des étranger-ère-s :

Dans les institutions de droit public, Bâle (29.68%), Genève (24.04%), Zurich (18.37%) et Berne (12.81%).

Dans les entreprises publiques d'une corporation, Bâle (40.04%), Zurich (24.90%), Berne (23.16%) et Genève (0%).

Dans les entreprises publiques communales, seules Berne (31.11%) et Zurich (25.69%) affichent des résultats.

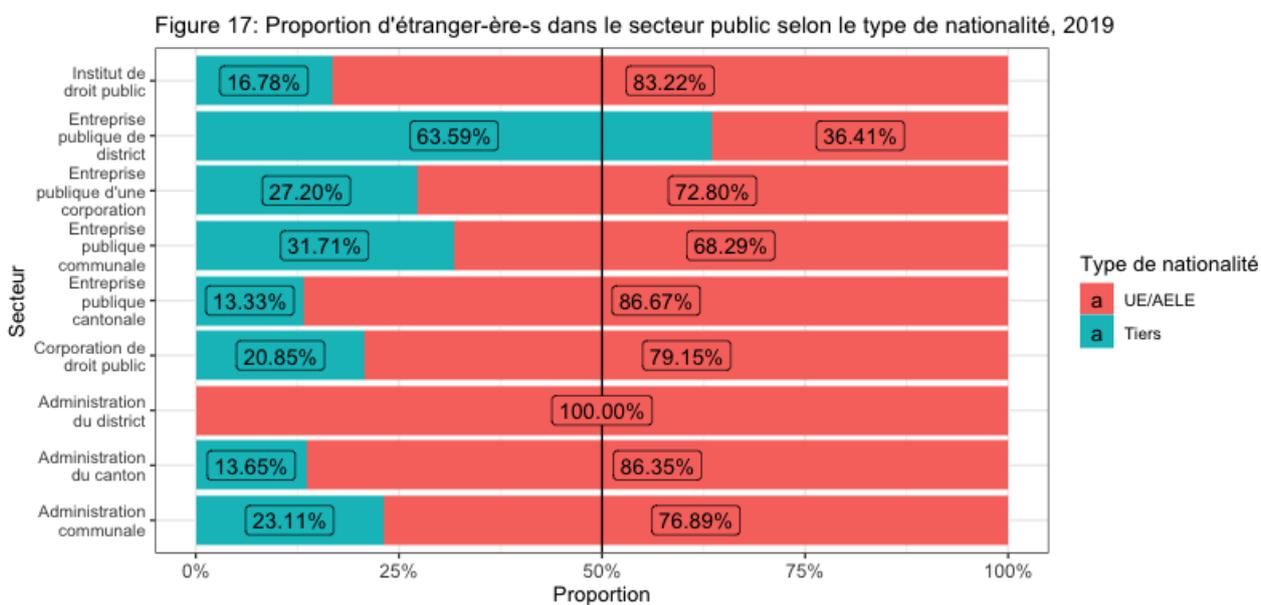
Dans les entreprises publiques cantonales, Bâle (43.11%), Berne (34.13%), Genève (22.58%), Zurich (17.38%).

Dans les corporations de droit public, Bâle (46.72%), Zurich (35.29%), Genève (27.75%) et Berne (19.48%).

Enfin, dans les administrations communales, Bâle (17.16%), Genève (16.59%), Zurich (9.72%) et Berne (6.51%).

### Régions d'origine

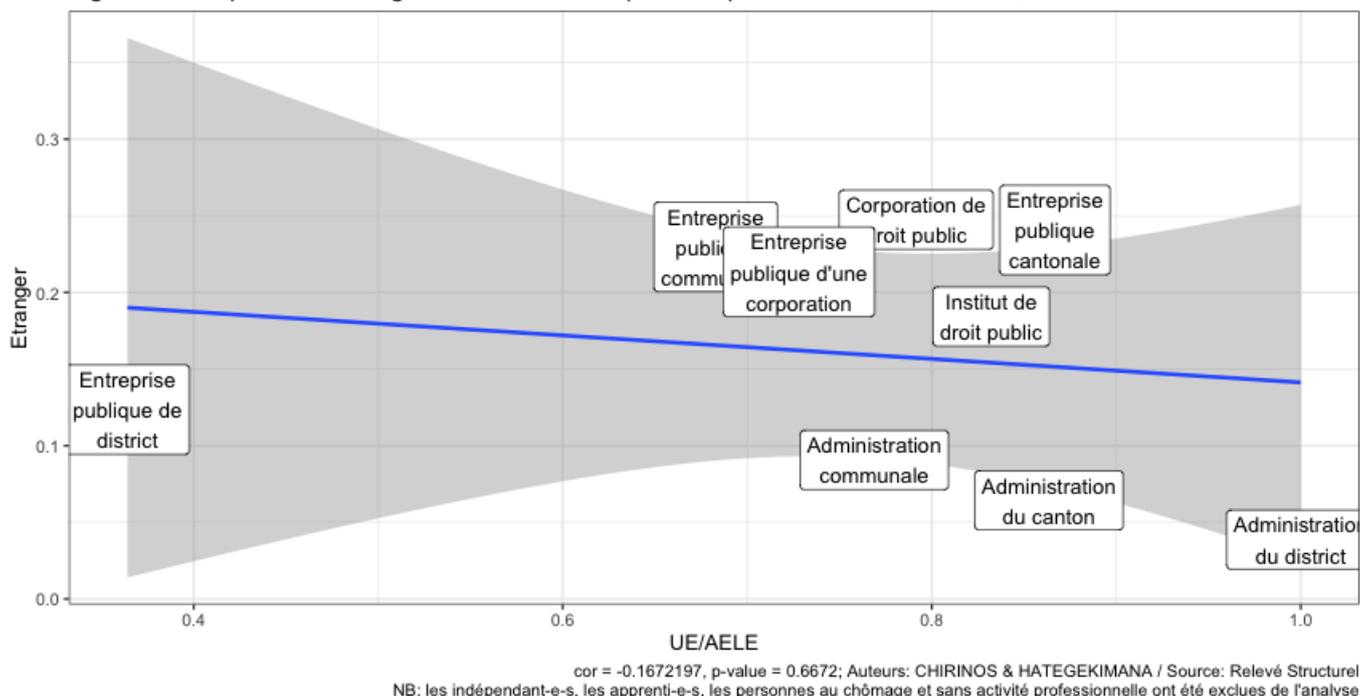
À présent, nous allons cibler la population étrangère afin d'observer les différences en termes de région d'origine. Ainsi, nous pourrions mieux identifier la présence - ou non - de différences entre les personnes provenant de régions soumises à des accords de libre-circulation (Union européenne UE et Association européenne de libre-échange AELE) et les personnes provenant d'États tiers, non soumises à ces accords de libre-circulation.



Nous constatons qu'une majorité d'étranger-ères proviennent de l'UE ou de l'AELE, c'est-à-dire des régions soumises à des accords de libre-circulation des personnes (Figure 17). Seulement dans les entreprises publiques de district, nous trouvons une majorité de personnes provenant d'États tiers.

Le graphique suivant illustre la répartition d'étranger-ère-s en fonction de leur provenance de l'UE/AELE (Figure 18). Ainsi, pour 2019, nous ne pouvons pas confirmer notre hypothèse selon laquelle un plus grand nombre d'étranger-ère-s dans un type d'entreprise (par exemple, dans les entreprises publiques cantonales) est positivement corrélé à la proportion qu'ils ou elles viennent de l'UE ou l'AELE. On remarque en effet une forte corrélation négative entre les deux variables, même si elle n'est pas statistiquement significative (p-valeur de 0.6672, largement supérieure à notre seuil de significativité de 0.05).

Figure 18: Proportion d'étranger-ère-s du secteur public et provenance de l'UE/AELE, 2019

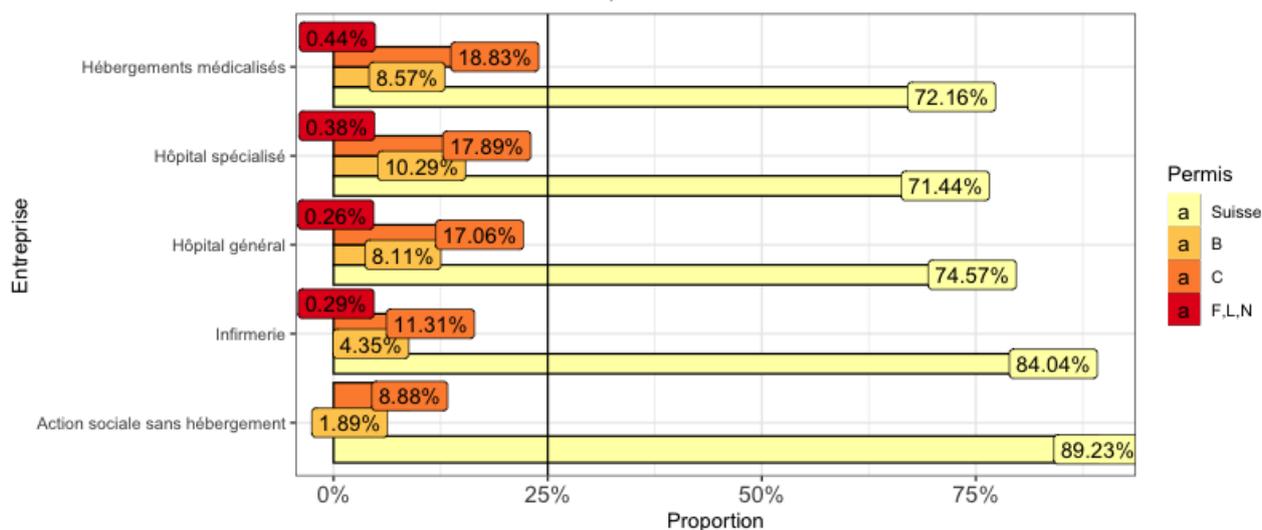


## Santé et enseignement

Il peut y avoir des différences si nous précisons des types particuliers d'établissements publics. Par exemple, nous pouvons distinguer les établissements de soins ou encore les établissements éducatifs. Les graphiques ci-dessous nous présentent les proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans différents types d'établissements de soins, en l'occurrence, les hébergements médicalisés, les services proposant de "l'action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées", les services d'infirmierie, les hôpitaux pour soins généraux et les hôpitaux spécialisés.

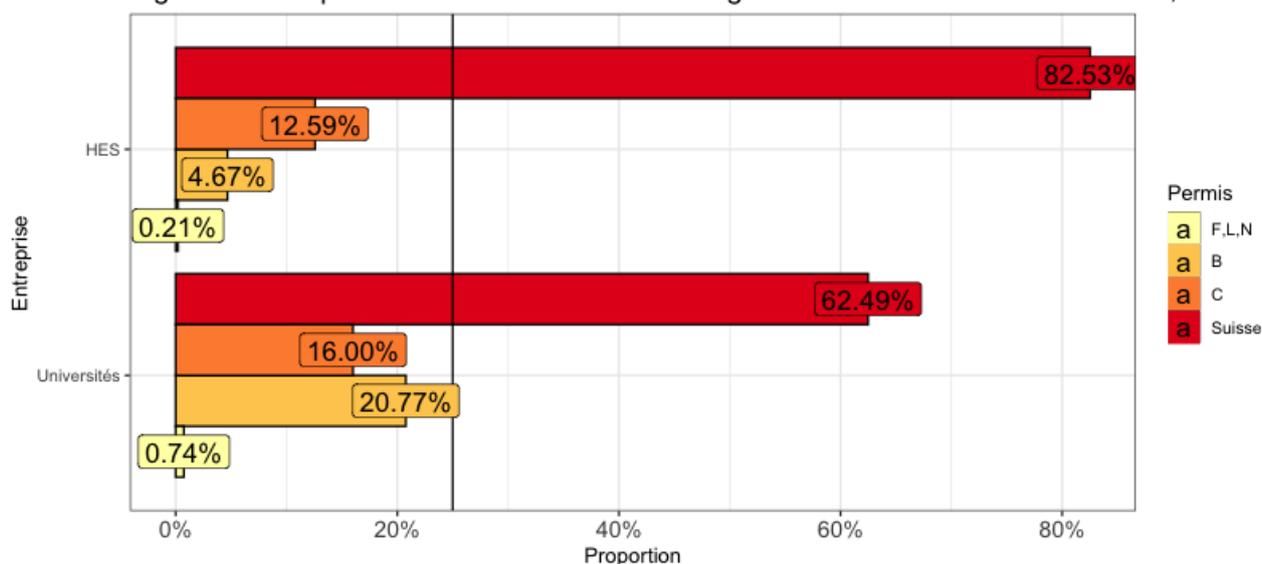
Nous constatons une forte présence de travailleur-euse-s étranger-ère-s au niveau national avec une plus forte proportion de travailleurs-euse-s étranger-ère-s au total au sein des hôpitaux spécialisés (28.56%), suivi par les hébergements médicalisés (27.84%), les hôpitaux généralistes (25.43%), les services d'infirmierie (15.95%) et enfin les services de "l'action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées" (10.77%). Parmi les étranger-ère-s, la majorité dispose de permis C.

Figure 19 : Proportion de Suisse-sse-s et étranger-ère-s dans différents établissements de soin, 2019



Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Figure 20 : Proportion de Suisse-sse-s et étranger-ère-s dans l'éducation tertiaire, 2019



Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Dans les établissements d'éducation de niveau tertiaire, la part d'étranger-ère-s est aussi très importante. Ainsi, dans les universités au niveau national, la part monte à 37.51% au total mais elle est plus modeste dans les Hautes écoles spécialisées (HES) (17.47%). Dans les universités, nous trouvons une plus grande part d'étranger-ère-s disposant de permis B (20.77% de permis B contre 16% de permis C) mais cela est différent pour les HES où les permis C sont majoritaires (12.59% contre 4.67%).

## **Résumé des résultats pour le Relevé Structurel**

1. Conformément aux résultats du recensement, la proportion des travailleur-euse-s étranger-ère-s est plus forte dans le secteur privé que dans le secteur public. Nous constatons également les mêmes résultats en fonction de la région linguistique, où les régions latines présentent de plus grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s que dans les régions alémaniques.
2. Concernant les travailleur-euse-s étranger-ère-s, il y a des distributions de permis et de provenance particulières. Effectivement, les permis les plus représentés dans le secteur public sont respectivement les permis C et les permis B, alors que les autres types de permis (F, L et N) sont très marginaux. De plus, les nationalités les plus représentées sont celles de l'UE/AELE, laissant peu de place aux pays en dehors de cet accord. Cependant, nous retrouvons la plus grande proportion de personnes provenant d'états tiers dans les entreprises publiques communales et les administrations communales.
3. Dans le secteur public, la forme juridique de l'institution exerce une forte influence sur la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s. De manière générale, les entreprises publiques et les corporations de droits publics ont de plus grandes proportions que les administrations publiques. Ainsi, dans le premier cas, nous pouvons classer les institutions selon la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s avec en tête les corporations de droit public, suivi des entreprises publiques cantonales, des entreprises publiques communales, des entreprises publiques d'une corporation et des instituts de droit public. Dans le second cas, nous retrouvons dans l'ordre les administrations communales, les administrations cantonales, les administrations fédérales et les administrations du district. En somme, le Grand État dispose d'une plus grande part d'étranger-ère-s que le Petit État seul.
4. Les secteurs de la santé et de l'éducation supérieurs ont des grandes proportions d'étranger-ère-s et au sein même de ces secteurs, il y a des proportions différenciées selon la subdivision.

### 3) Enquête Suisse sur la population active (1991-2020)

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) constitue une source de données particulièrement riche pour cette étude. La méthodologie de pondération a été modifiée, raison pour laquelle nous analysons les données sur deux périodes distinctes, premièrement de 1991 à 2009, puis de 2010 à 2020. Nous allons à plusieurs reprises agréger les années selon ces deux périodes pour faire des comparaisons.

L'avantage de l'ESPA est que nous avons des données annuelles. Cependant, les résultats obtenus ne sont pas exactement les mêmes que ceux du recensement de la population concernant le secteur public ni du relevé structurel dans les deux secteurs. Cela pourrait s'expliquer par l'échantillonnage différent de chaque source, le recensement étant la seule source exhaustive. Mais dans l'ensemble, les tendances sont similaires.

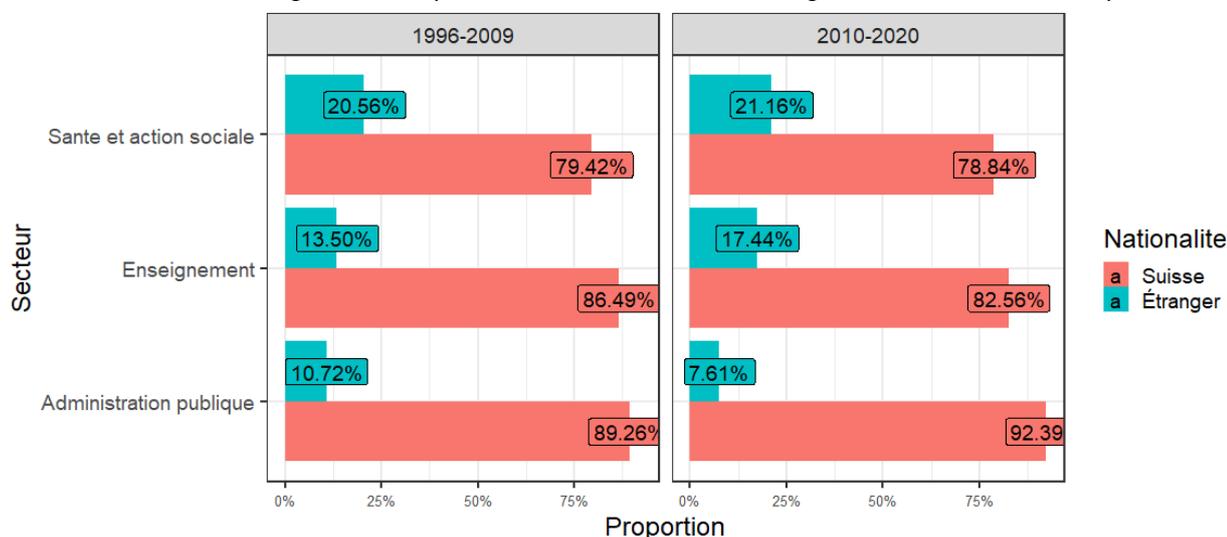
#### Santé et enseignement

Entre 1996 et 2009, nous constatons que les étranger-ère-s restent minoritaires par rapport aux travailleur-euse-s suisses au sein de trois domaines-clés du secteur public, à savoir la santé et action sociale, l'enseignement et l'Administration publique.

C'est dans le premier domaine où nous trouvons la part la plus importante au niveau national à savoir 20.56% de salarié-e-s non-titulaires de la citoyenneté suisse. Vient ensuite l'enseignement avec 13.50% puis l'administration publique avec 10.72%. Entre 2010 et 2020, nous observons des évolutions contradictoires.

Ainsi, le secteur de la santé et de l'action sociale connaît une légère augmentation de la part d'étranger-ère-s (passant de 20.56% en 1996-2009 à 21.16% en 2010-2020), et on voit une augmentation plus importante dans l'enseignement (avec une part qui passe de 13.50% à 17.44%). Cependant, au sein de l'Administration publique, on constate une baisse de la part d'étranger-ère-s qui passe de 10.72% à 7.61%.

Figure 21: Proportion de Suisse-sse-s et étranger-ère-s dans le secteur public

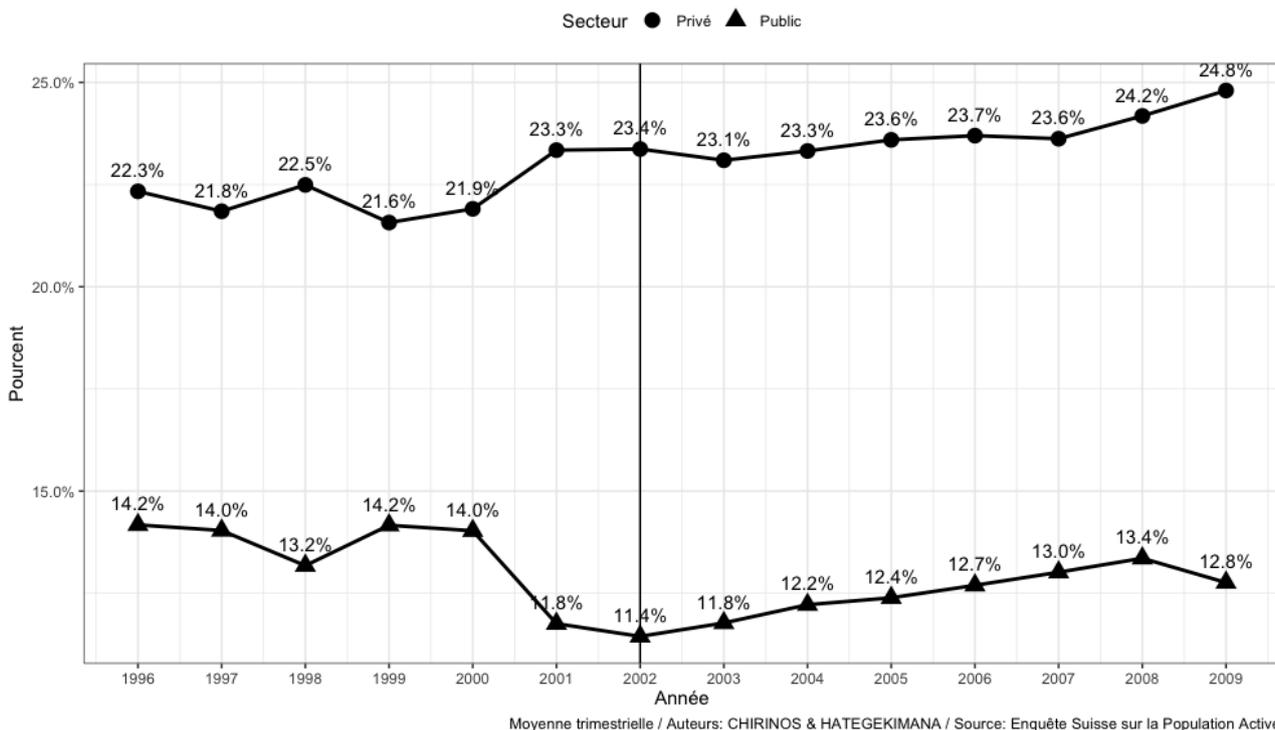


Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA // Source: Enquête Suisse sur la Population Active

## Évolution de la part des étranger-ères-s

Nous reproduisons ci-dessous le même type de graphique traçant l'évolution temporel et réalisé avec les données du recensement de la population (Figures 22 et 23). Nous allons ainsi comparer les résultats avec le recensement de la population pour la Figure 22 et le relevé structurel pour la Figure 23.

Figure 22 : Évolution de la part d'étranger-ère-s dans le secteur public et le secteur privé (1996-2009)



Nous pouvons commencer par les résultats produits entre 1991 et 2009 (Figure 22).

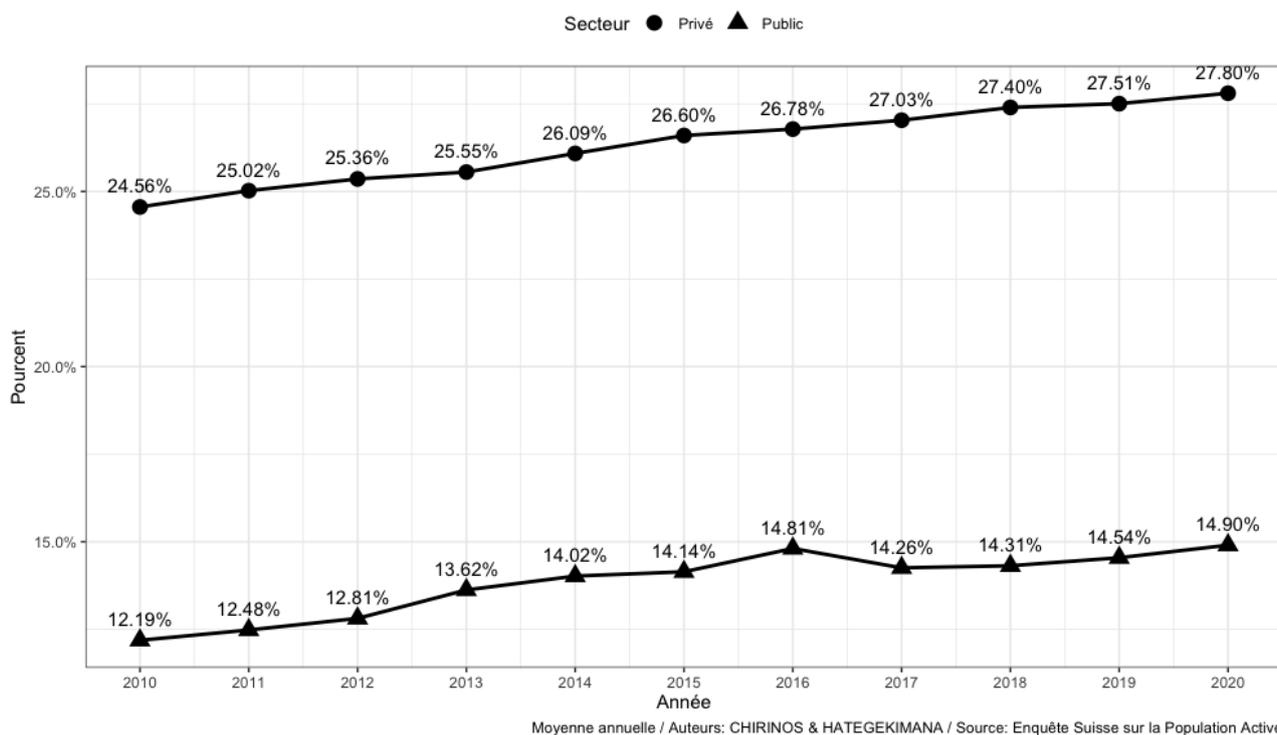
Afin de mieux visualiser un possible effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP, nous avons indiqué à l'aide d'une droite verticale l'année 2002. Nous relevons que l'écart entre la proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public et le secteur privé n'a fait que s'accroître entre 1996 (8.16 points de pourcentage) et 2009 (12.04 points de pourcentage), suggérant que la croissance en proportion a été plus forte pour le secteur privé durant cette période.

Cependant, l'évolution des proportions, n'a pas été linéaire entre 1996 et 2009. Le premier constat que nous pouvons faire est que dans la période précédant l'année 2002, les proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public et privé semblent évoluer en miroir. Cela veut dire que lorsque la proportion augmente dans un secteur, elle diminue dans l'autre.

Nous relevons que la variation la plus forte dans ces mesures se produit entre 2000 et 2001, période durant laquelle la proportion des travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public diminue de 14.03% à 11.76% (-2.27 points de pourcentage), alors qu'elle augmente dans le secteur privé de 21.91% à 23.34% (+1.43 points de pourcentage). Une explication possible est peut-être à mettre sur le compte de la situation conjoncturelle du moment (crise de la bulle internet).

C'est à partir de l'année 2001 que l'écart entre les proportions d'étranger-ère-s dans les deux secteurs devient important avec 11.58 points de pourcentage. Pourtant cet écart s'accroît en 2002 avec une différence de 11.93 points de pourcentage, et bien qu'elle diminue légèrement entre 2003 et 2008 passant d'une différence de 11.32 points de pourcentage à 10.82 points de pourcentage, l'écart se creuse de nouveau avec 12.04 points de pourcentage de différence en 2009, le plus grand écart de toute la période. De nouveau, on ne peut exclure ici un effet de la conjoncture économique (crise des *subprimes*). L'ALCP semble jouer un rôle dans la diminution de l'écart entre les deux secteurs.

Figure 23: Évolution de la part d'étranger-ère-s dans le secteur public et le secteur privé (2010-2020)



Voyons maintenant la période après 2009 (Figure 23). Dans le graphique ci-dessus, la proportion d'étranger-ère-s a également augmenté plus rapidement dans le secteur privé que dans le secteur public. Effectivement l'écart en proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s se creuse entre l'année 2010 (12.37 points de pourcentage) et l'année 2020 (12.90 points de pourcentage), alors qu'il y avait un rattrapage jusqu'en 2016.

Notons que les proportions sont assez différentes par rapport au relevé structurel sur les années 2017 à 2019. Ceci est dû à une différence de définition. C'est en 2013 que l'écart est le plus petit avec 11.93 points de pourcentage de différence et c'est en 2018 que l'écart est le plus grand avec 13.09 points de pourcentage de différence (l'écart le plus grand de la période 1996 à 2020). C'est à partir de 2017 que l'écart s'est significativement creusé entre les proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s du secteur public et celles du secteur privé.

Ainsi, en suivant le scénario temporel de l'ESPA, la différence de proportion entre le secteur public et le secteur privé n'a fait que se creuser dans le temps, passant de 8.16 points de pourcentage de différence en 1996 à 12.90 points de pourcentage de différence en 2020. Si nous comparons ces résultats avec ceux obtenus pour la période 2017 à 2019 du relevé structurel, nous constatons que les proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s sont supérieures à ceux de l'ESPA. De plus, la différence obtenue dans le relevé structurel de 11.9 points de pourcentage est plus basse que celles de l'ESPA durant la même période, qui se situe entre 12.77 et 13.09 points de pourcentage.

Nous pensons que la différence de définition du secteur public est en cause ici. Si nous comparons ensuite les résultats précédents avec ceux du recensement de la population pour les années 2000 et 2010, la différence entre les proportions du secteur public et du secteur privé est systématiquement plus grande dans le recensement de la population, avec respectivement des valeurs de 11.26 points de pourcentage en 2000 contre 7.88 pour l'ESPA et 12.59 points de pourcentage en 2010 contre 12.37 pour l'ESPA. Dans tous les cas, en se basant sur les proportions les plus anciennes, nous constatons bien que l'écart s'accroît dans le temps.

## Niveau d'éducation comparé

Les graphiques ci-dessous nous décrivent le niveau d'éducation des étranger-ère-s selon le type de permis (Figure 24 et 25). Nous avons comparé les proportions indépendamment du secteur économique et les proportions spécifiques aux employé-e-s du secteur public. Nous constatons ici que la part de salarié-e-s étranger-ère-s disposant d'un niveau d'éducation tertiaire est bien plus importante si ceux-ci travaillent dans le secteur public. Par exemple, avant 2010, 86% des titulaires d'un permis L ont un niveau d'éducation tertiaire s'ils travaillent dans le secteur public contre 37% si nous prenons l'ensemble des secteurs.

Figure 24: Niveau d'éducation des étranger-ère-s selon le type de permis

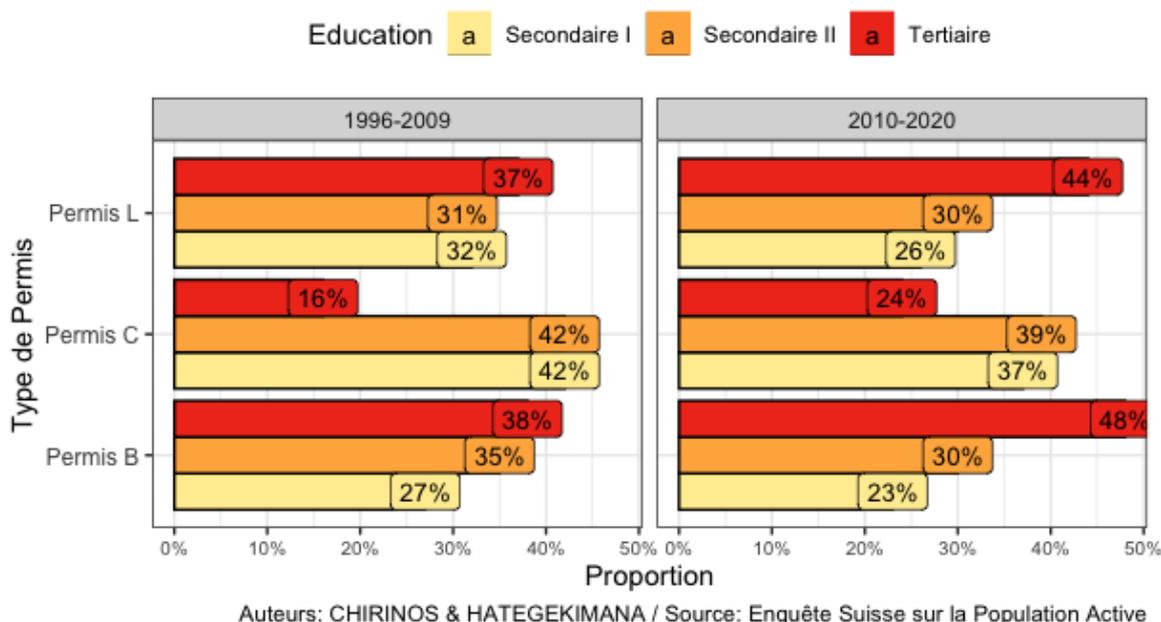
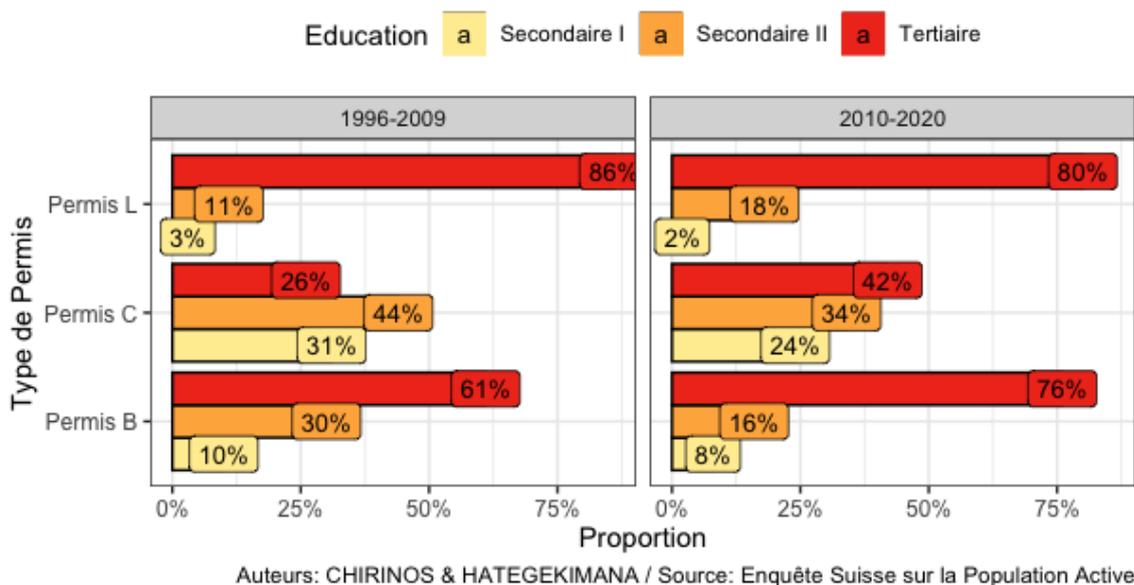
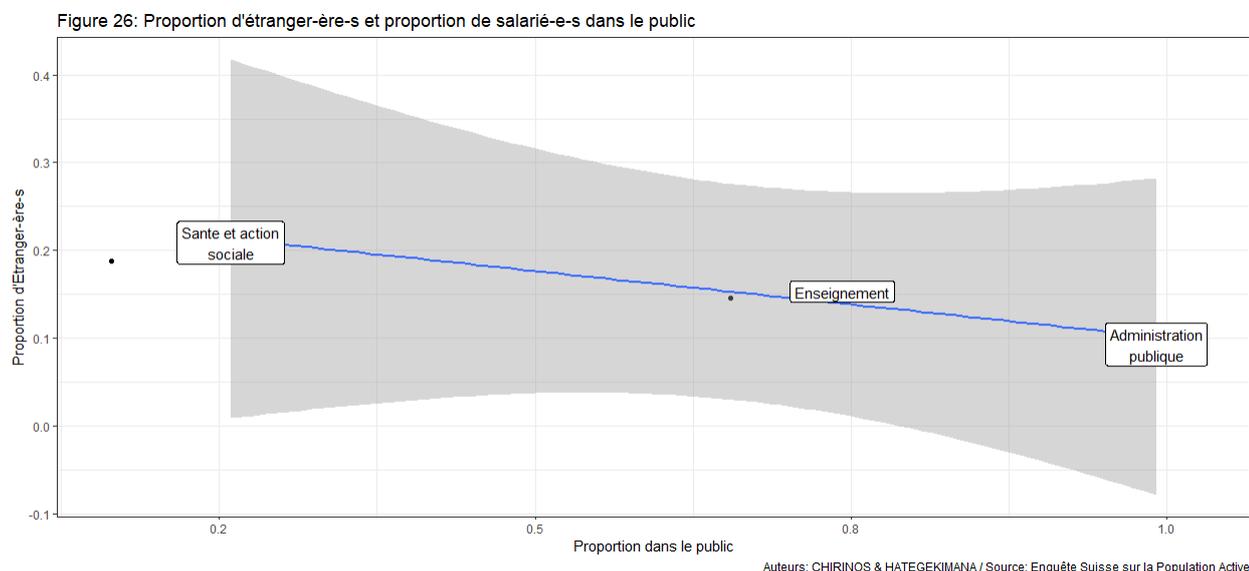


Figure 25: Niveau d'éducation des étranger-ère-s du secteur public selon le type de Permis



Le graphique suivant résume la position relative des trois domaines que sont la santé et l'action sociale, l'enseignement et l'administration publique (Figure 26). Ainsi nous voyons que plus la proportion de travailleur-euse-s dans le public est grande dans un secteur, moins la proportion d'étranger-ère-s sera grande dans ce secteur<sup>10</sup>.



### Modèles de régression logistique

Dans cette section, nous portons notre regard sur les facteurs déterminants de l'emploi dans le secteur public (ici administration publique). Notre variable dépendante étant à réponse binaire, dans notre cas secteur public ou secteur privé, nous devons appliquer un modèle de régression logistique, qui sera dans notre étude un modèle de régression logistique pondéré (`survey glm`). L'équation de notre modèle sera le suivant :

Modèle simple:

$$Secteur = \alpha + \beta Nationalité + u$$

Modèle complexe:

$$Secteur_{(2005)} = \alpha + \beta Nationalité + \gamma \hat{Age} + \delta Sexe + \varepsilon Education + \zeta Durée\ de\ résidence + u$$

$$Secteur_{(2012, 2020)} = \alpha + \beta Nationalité + \gamma \hat{Age} + \delta Sexe + \varepsilon Education + \zeta Durée\ de\ résidence + \eta Profession + \theta Taux\ d'occupation + i Type\ de\ commune + u$$

La relation étudiée sera observée sur trois années : 2005, 2012 et 2020. L'année 2005 a été choisie car elle se situe quelques années après l'introduction de l'ALCP et précède également la crise économique de 2007-2008. L'année 2012 se situe dans une période de légère reprise économique après l'impact de la crise.

<sup>10</sup> Notons que ce graphique n'a pas la prétention d'établir de corrélation en se basant sur ces trois seuls secteurs.

Enfin, l'année 2020 représente une année de bouleversements suite de l'impact de la crise sanitaire du Covid.

Pour chacune des années étudiées, nous allons observer l'impact du type de nationalité (Suisse ou étrangère) sur les chances d'être employé-e dans le secteur public. Dans un deuxième temps, nous ajouterons des variables explicatives au modèle afin de comprendre l'impact de ces facteurs sur la relation principale étudiée. Les variables de contrôle sont l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la durée de résidence de la personne et, pour les modèles de 2012 et 2020, nous ajoutons le type de profession, le taux d'occupation et le type de commune (urbaine, rurale ou périurbaine).

Nous allons commenter les résultats de la régression en nous référant aux rapports de cote<sup>11</sup>, qui est la mesure pertinente pour les régressions de type logistique dans lesquelles nous comparerons les chances de se retrouver dans le secteur public pour une catégorie B par rapport à notre catégorie de référence A.

### Modélisation (1) : Effet de la nationalité simple

La table de régression ci-dessous résume les résultats des régressions sans variables de contrôle pour les trois années étudiées : 2005 (1), 2012 (2), 2020 (3).

Table 1: Régressions logistiques comparées (simples)

	<i>Dependent variable:</i>		
	Travailler dans le secteur public		
	(1)	(2)	(3)
Nationalité = Etranger-ère-s	0.500*** (0.040)	0.400*** (0.040)	0.500*** (0.040)
Constant	0.200*** (0.020)	0.200*** (0.020)	0.300*** (0.020)
Observations	36,460	41,676	38,312
Log Likelihood	-16,485.000	-19,047.000	-18,817.000
Akaike Inf. Crit.	32,975.000	38,098.000	37,638.000

*Note:*

\*p<0.1; \*\*p<0.05; \*\*\*p<0.01

<sup>11</sup> Les rapports de cotes sont les coefficients de la régression logistique ayant subi une transformation exponentielle. Même s'ils ne représentent pas un risque relatif, ils peuvent être interprétés comme des chances supplémentaires multiplicatives. Par exemple, un rapport de cotes de deux indique que pour une variable, par rapport à une catégorie de référence A, il y a deux fois plus de chances que l'événement B se produise. Dans notre cas, si nous prenons comme catégorie de référence le fait de travailler dans le secteur privé, un rapport de cote de deux pour la catégorie « Travailler dans le secteur public » implique que la personne a deux fois plus de chances de travailler dans le secteur public que le secteur privé. Un rapport de cotes inférieur à l'unité indique des chances réduites. Pour une meilleure lecture, on emploie l'inverse de ce rapport de cotes. Par exemple, un rapport de cotes de 0.5 indique qu'il y a deux fois moins de chances d'entrer dans le secteur public pour une variable donnée, car 1 divisé par 0.5 donne 2.

Nous constatons que dans les trois situations, le fait d'être étranger-ère résulte sur de moindres chances de travailler dans le secteur public que pour notre catégorie de référence (Suisse) (Rapport de cotes  $< 1$ ). Le rapport de cotes est différent pour l'année 2005 (0.500 contre 0.400 pour les deux autres scénarios) ce qui informe d'une plus petite chance pour les étranger-ères de se retrouver dans le secteur public, soit environ deux fois moins de chance que les Suisses. Les trois résultats sont très significatifs ( $p < 0.01$ ).

### **Modélisation (2) : Effet de la nationalité avec variables de contrôle**

À présent, nous allons enrichir notre modèle en intégrant d'autres facteurs explicatifs afin de comprendre s'ils viennent interférer sur notre relation principale. La table de régression 2 nous présente les résultats de ce modèle pour l'année 2005 (1), 2012 (2) et 2020 (3).

Contrairement au premier modèle, les coefficients de régression en rapports de cote pour les personnes étrangères sont égaux indépendamment de l'année étudiée (niveau de signification très élevé,  $p < 0.01$ ).

L'âge n'apporte pas de différences entre les chances de travailler dans le secteur privé ou le secteur public.

Les femmes n'ont pas réellement plus de chances que les hommes (catégorie de référence) de travailler dans le public en 2012 et 2020, mais en 2005 elles avaient jusqu'à deux fois plus de chances (résultat très significatif,  $p < 0.01$ ). Ceci indique que cette différence entre hommes et femmes s'explique par l'ajout des variables de contrôle.

Les personnes mieux formées ont également plus de chances de travailler dans le secteur public (jusqu'à trois fois plus de chances pour une personne avec un niveau tertiaire en 2005, les résultats sont tous très significatifs,  $p < 0.01$ ).

Les personnes ayant une durée de résidence plus courte ont également moins de chances que les personnes établies depuis plus de cinq ans dans les trois années étudiées mais ces résultats ne sont pas significatifs.

Les personnes travaillant dans des positions de direction ou de cadre ou dans des postes intermédiaires ont deux fois plus de chances que les personnes travaillant dans des professions dites élémentaires de travailler dans le secteur public mais les professions intellectuelles et scientifiques ont jusqu'à cinq fois plus de chances d'y travailler (avec des résultats très significatifs,  $p < 0.01$ ).

Le taux d'occupation n'influe pas sur le fait de se retrouver dans le public ou le privé.

Enfin, le fait de résider dans des régions rurales ou périurbaines va résulter sur de moindres chances de travailler dans le secteur public. Mais les coefficients de rapports de cote sont très proches de 1, ce qui implique que la différence de probabilité est très faible (mais significative,  $p < 0.01$ ).

Table 2: Regressions logistiques comparées

	<i>Dependent variable:</i>		
	Travailler dans le secteur public		
	(1)	(2)	(3)
Nationalité = Etranger-ère-s	0.500*** (0.040)	0.500*** (0.040)	0.500*** (0.040)
Age	1.000* (0.0002)	1.000* (0.001)	1.000*** (0.001)
Sexe = Femmes	2.000*** (0.040)	1.000*** (0.040)	1.000*** (0.040)
Education = Secondaire II	2.000*** (0.060)	1.000*** (0.060)	1.000*** (0.070)
Education = Tertiaire	3.000*** (0.060)	2.000*** (0.070)	2.000*** (0.080)
Résidence = Moins d'un an	0.600* (0.300)	0.700 (0.300)	1.000 (0.300)
Résidence = Moins de cinq ans	1.000 (0.070)	0.800** (0.080)	0.800** (0.100)
Profession = Directeurs et cadres		2.000*** (0.080)	2.000*** (0.080)
Profession = Intellectuelles et scientifiques		5.000*** (0.060)	4.000*** (0.070)
Profession = Intermédiaires		2.000*** (0.060)	2.000*** (0.060)
Taux d'occupation = Temps partiel		1.000*** (0.040)	1.000*** (0.040)
Communes = périurbaine		0.900* (0.040)	1.000 (0.040)
Commune = Rurale		0.900** (0.050)	0.800*** (0.050)
Constant	0.100*** (0.060)	0.050*** (0.100)	0.070*** (0.100)
Observations	36,460	41,676	38,312
Log Likelihood	-16,087.000	-17,727.000	-17,622.000
Akaike Inf. Crit.	32,189.000	35,483.000	35,272.000

*Note:*

\*p<0.1; \*\*p<0.05; \*\*\*p<0.01

### Modélisation (3) : Comparaison des modèles pour les Suisse-ss-es et les étranger-ère-s

Nous allons à présent réaliser un modèle de régression qui nous permettra de comparer les effets en fonction de la nationalité. Le tableau 3 de régression ci-dessous nous montre les résultats pour les étranger-ère-s (colonne 1), et les Suisse-sse-s (colonne 2).

Le fait d'avoir une éducation secondaire II et tertiaire favorise davantage les Suisse-sse-s que les étranger-ère-s dans les chances de pouvoir travailler dans le secteur public (rapport de cote de 2, très significatif à p-valeur de 0.001).

Le fait de résider moins de cinq ans sur le territoire a un effet négatif et significatif sur ces étranger-ère-s qui ont 1.25 moins de chances de se retrouver dans le secteur public qu'une personne étrangère résidante depuis plus de cinq ans.

Les résultats sont atténués par la profession de directeur ou de cadre. Ainsi, les étranger-ère-s ont 1.67 moins de chances de travailler dans le secteur public qu'une personne avec une profession élémentaire alors qu'un directeur ou cadre de nationalité suisse y aura deux fois plus de chances qu'un-e Suisse-sse de profession élémentaire.

Les étranger-ère-s de profession intellectuelle auront jusqu'à cinq fois plus de chances de travailler dans le secteur public contre quatre fois plus de chances pour les Suisse-sse-s (très significatif,  $p=0.001$ ).

Les professions intermédiaires ont un effet similaire pour les Suisse-sse-s et les étranger-ère-s.

Le fait de travailler à temps partiel permettra aux étranger-ère-s d'avoir jusqu'à deux fois plus de chances de travailler dans le secteur public que les temps pleins.

Enfin, le fait de résider dans une commune rurale aura un effet négatif plus marqué pour un-e étranger-ère qui aura 1.67 moins de chances de travailler dans le secteur public qu'un-e citoyen-e contre 1.25 moins de chances pour les Suisse-sse-s.

Table 3: Regressions logistiques comparées

	<i>Dependent variable:</i>	
	Travailler dans le secteur public	
	(1)	(2)
Age	1.000*** (0.003)	1.000** (0.001)
Sexe = Femmes	1.000*** (0.090)	1.000*** (0.040)
Education = Secondaire II	1.000 (0.100)	2.000*** (0.100)
Education = Tertiaire	1.000** (0.100)	2.000*** (0.100)
Résidence = Moins d'un an	0.900 (0.300)	523,915.000*** (0.700)
Résidence = Moins de cinq ans	0.800** (0.100)	0.600 (0.400)
Profession = Directeurs et cadres	0.600** (0.200)	2.000*** (0.090)
Profession = Intellectuelles et scientifiques	5.000*** (0.100)	4.000*** (0.080)
Profession = Intermédiaires	2.000*** (0.100)	2.000*** (0.070)
Taux d'occupation = Temps partiel	2.000*** (0.090)	1.000*** (0.040)
Communes = périurbaine	1.000 (0.100)	1.000 (0.040)
Commune = Rurale	0.600*** (0.200)	0.800*** (0.050)
Constant	0.060*** (0.200)	0.050*** (0.100)
Observations	12,010	26,302
Log Likelihood	-3,389.000	-14,288.000
Akaike Inf. Crit.	6,804.000	28,602.000

*Note:*

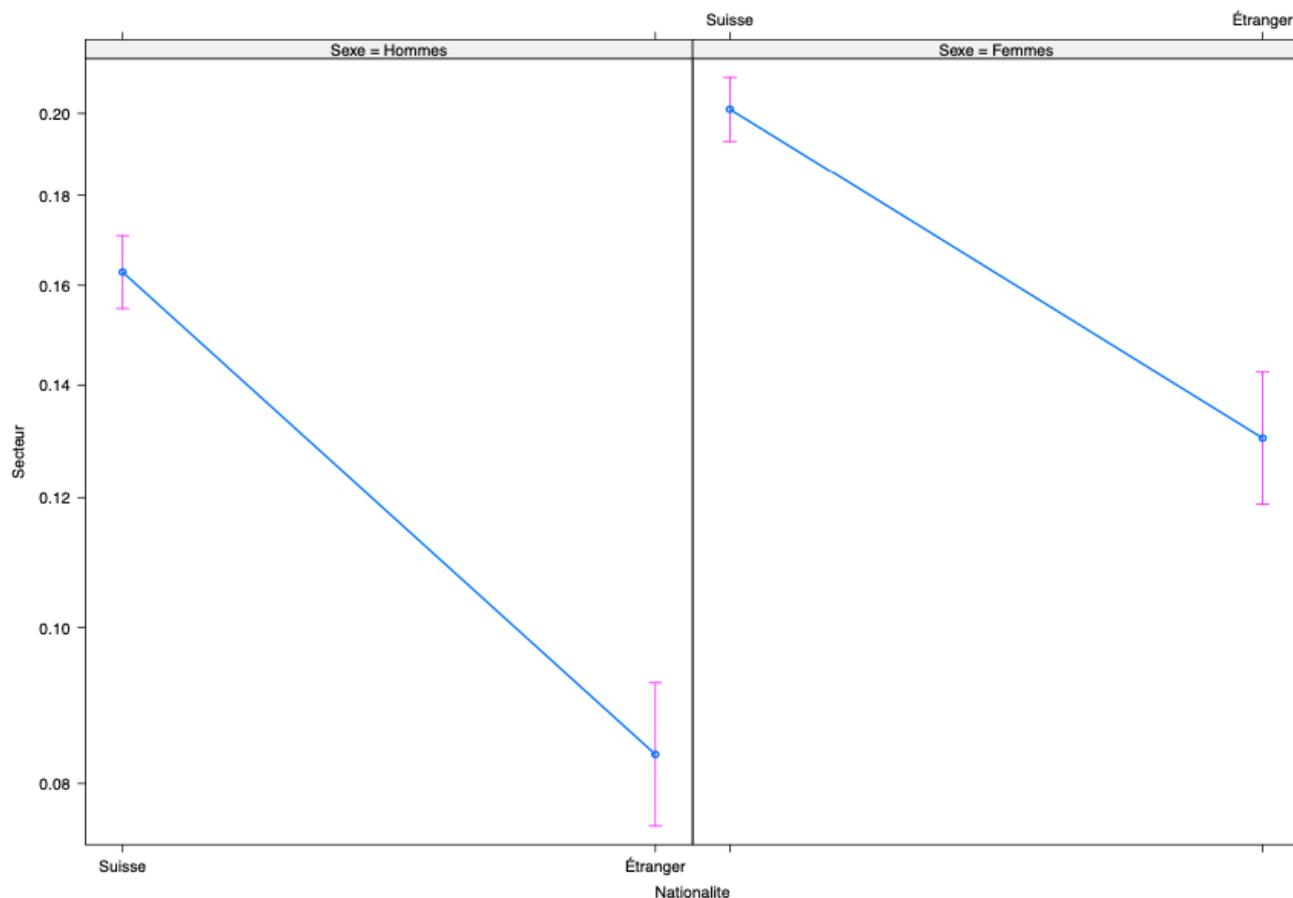
\*p<0.1; \*\*p<0.05; \*\*\*p<0.01

#### Modélisation (4) : Interaction de la nationalité avec le sexe et le taux d'occupation

Nous allons à présent vérifier s'il existe des effets d'interaction. Les modèles de régression utilisant ces interactions sont basés sur le modèle (3) de la Table 2, autrement dit le modèle complet de l'année 2020.

Ils ont révélé que nos interactions étaient significatives<sup>12</sup>. La Table 4 ci-dessous nous montre le premier effet d'interaction. Nous constatons que l'effet cumulé d'être un homme et étranger limite la probabilité d'être dans le secteur public. Ainsi, le fait d'être étranger lorsqu'on est un homme réduit bien plus les chances que lorsqu'on est une femme.

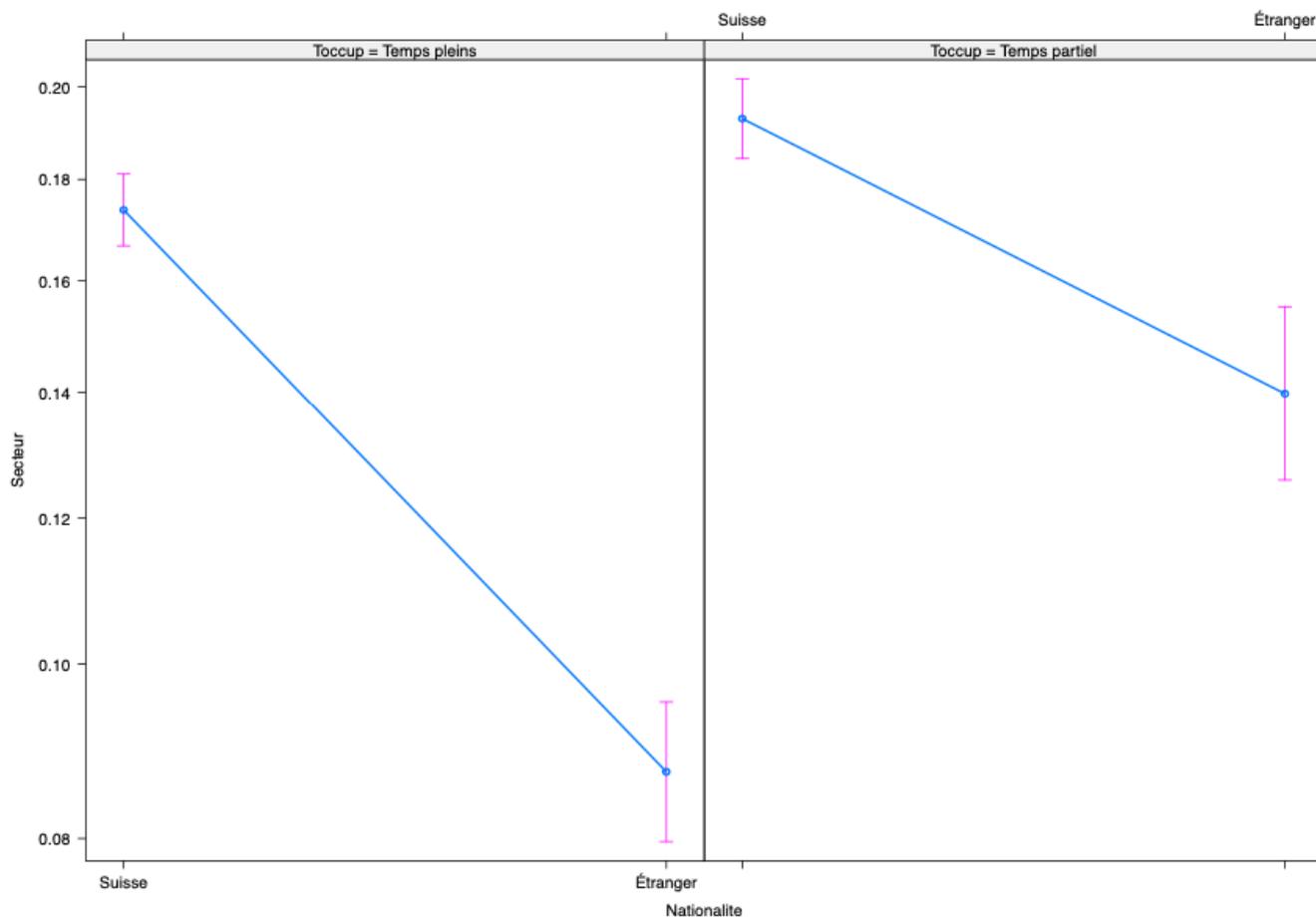
Table 4 : Effet d'interaction Sexe et Nationalité, 2020



La Table 5 montre le deuxième effet d'interaction, entre le taux d'occupation et la nationalité. L'effet cumulé d'être étranger-ère et de travailler à temps plein réduit considérablement les chances de se retrouver dans le secteur public.

12 Les écarts-types peuvent être fournis à la demande.

Table 5 : Effet d'interaction Taux d'occupation et Nationalité, 2020



### **Résumé des résultats pour l'enquête suisse sur la population active**

1. Comme pour les résultats du relevé structurel, la proportion d'étranger-ère-s est plus grande respectivement dans les soins et l'action sociale et dans le secteur de l'enseignement que dans l'administration publique. Ceci est d'autant plus vrai que la proportion dans ce dernier secteur semble diminuer après dans la période 2010 à 2020.
2. Comme dans le recensement de la population, la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur privé est plus grande que dans le secteur public. Dans l'évolution de ces proportions, nous constatons, avant 2002, une évolution en miroir entre le secteur public et le secteur privé. À partir de 2002 il y a une croissance commune avec un léger rattrapage du secteur public suggérant l'effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP. Cependant, après 2008 période de la crise financière, nous observons une baisse de la proportion d'étranger-ère-s uniquement dans le secteur public annulant le rattrapage. De 2010 à 2016, il y a un rattrapage, puis l'écart se creuse de nouveau entre les secteurs jusqu'en 2020.
3. Le secteur public engage principalement les étranger-ère-s avec un haut niveau d'éducation et la proportion d'étranger-ère-s avec un niveau d'éducation tertiaire augmente après 2010.

4. Lorsque nous testons les chances pour une personne étrangère de travailler dans le secteur public, elle a deux fois moins de chance qu'un Suisse et cette différence se maintient dans le temps même après avoir contrôlé pour l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le temps de résidence en Suisse, la profession, le taux d'occupation et le type d'agglomération.
5. Avoir un niveau d'éducation tertiaire, une profession supérieure aux professions élémentaires, être né en Suisse et vivre en ville augmentent significativement les chances de travailler dans le secteur public.

#### 4) Bilan social de l'État et des institutions autonomes de Genève

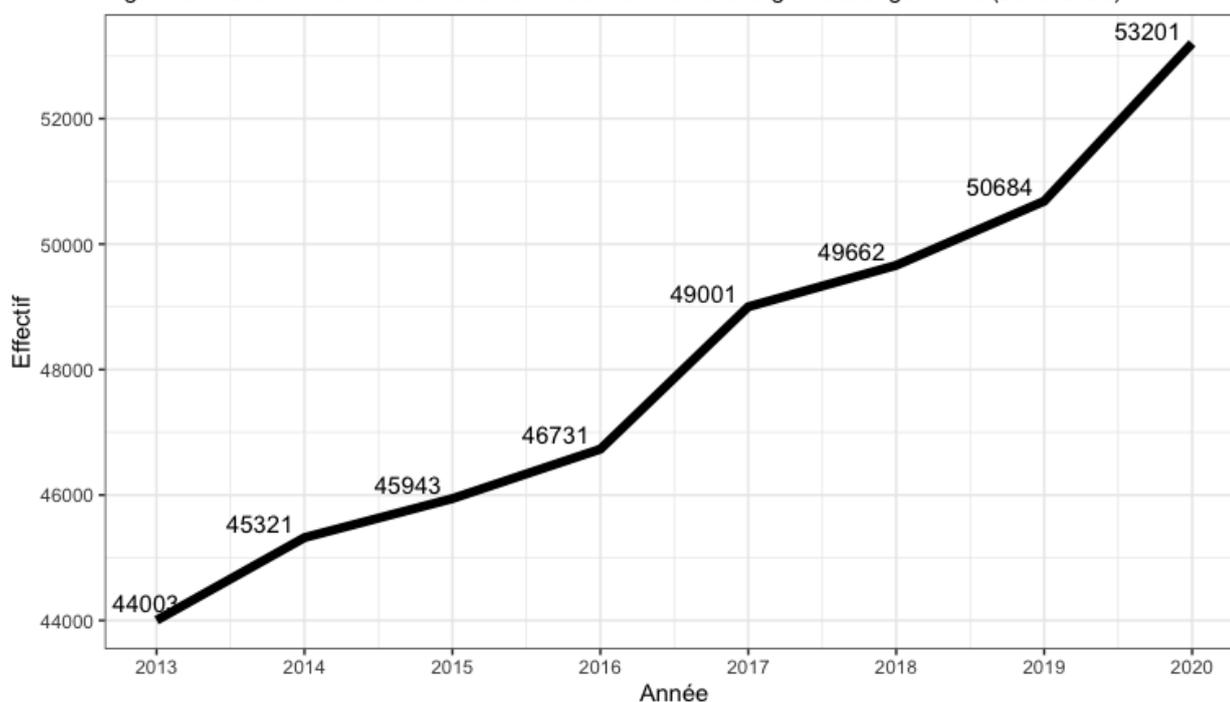
Les autres sources de données pertinentes pour notre travail sont les annexes aux comptes de l'État de Genève. Chaque année, les comptes font un bilan du fonctionnement de l'État et les annexes contribuent à fournir des données statistiques afin d'aider à la prise de décision.

Dans cette partie, nous allons utiliser les données que nous avons collectées sur les différentes publications du *Bilan social de l'État et des institutions autonomes de Genève*. Ces documents sont librement accessibles et constituent une source de données intéressante pour notre travail. Les résultats communiqués dans ces publications ne sont pas des données individuelles mais des agrégations de personnes. Par conséquent, les informations que nous pouvons en tirer sont assez limitées. Nous ne pouvons par exemple pas croiser toutes les variables. Mais il nous est tout de même possible de mettre en évidence des tendances temporelles et structurelles pour les employé-e-s de l'État de Genève et des différentes institutions rattachées au Grand État. Ces données sont avantageuses car elles sont plus précises que les données du relevé structurel et de l'ESPA et donnent une image de la structure récente en termes d'emploi dans le secteur public genevois.

##### Part des travailleur-euse-s dans le secteur public genevois

Premièrement, nous pouvons nous concentrer sur l'évolution des effectifs dans le secteur public (Figure 27 et 28). Nous commençons premièrement par l'évolution en nombre brute de travailleur-euse-s dans le secteur public genevois illustré par le graphique suivant :

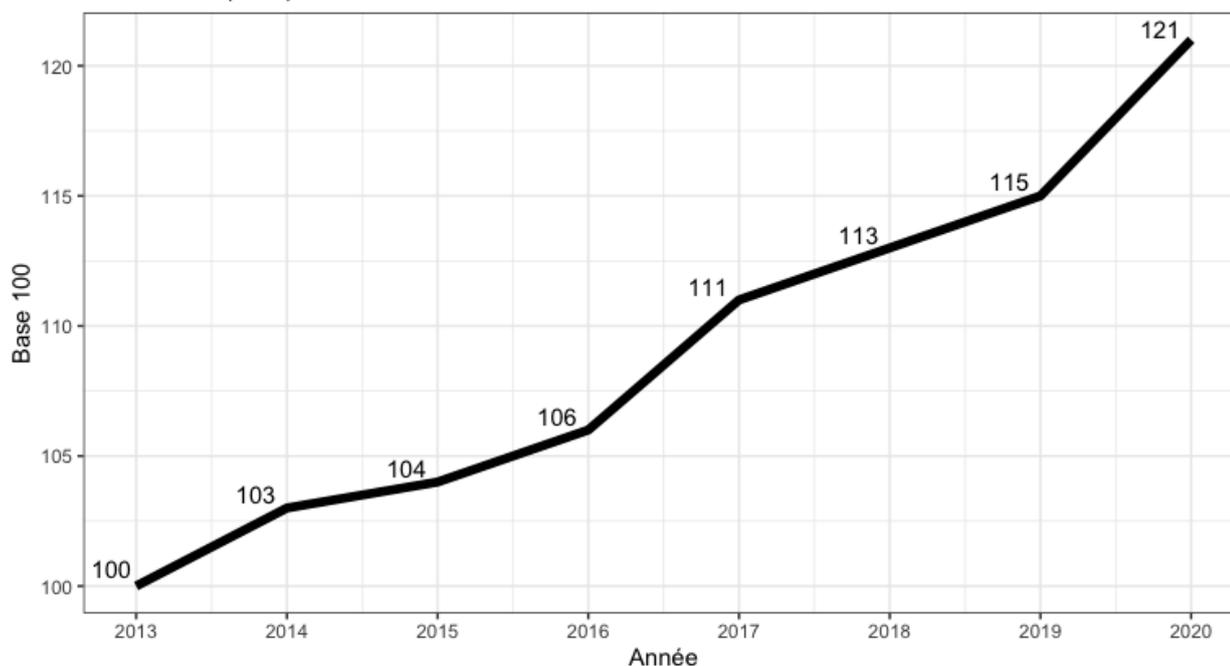
Figure 27 : Évolution de l'effectif des travailleur-euse-s dans le grand État genevois (2013-2020)



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Dans le premier graphique, nous remarquons une croissance constante du nombre de travailleurs-euse-s passant de 44'003 en 2013 à 53'201 en 2020. En prenant l'évolution en base 100 avec en référence l'année 2013 nous pouvons voir que l'effectif du Grand État de Genève a progressé de 21 points de pourcentage depuis :

Figure 28 : Évolution de l'effectif des travailleur-euse-s dans le grand État genevois (2013-2020)  
En base 100 (2013)

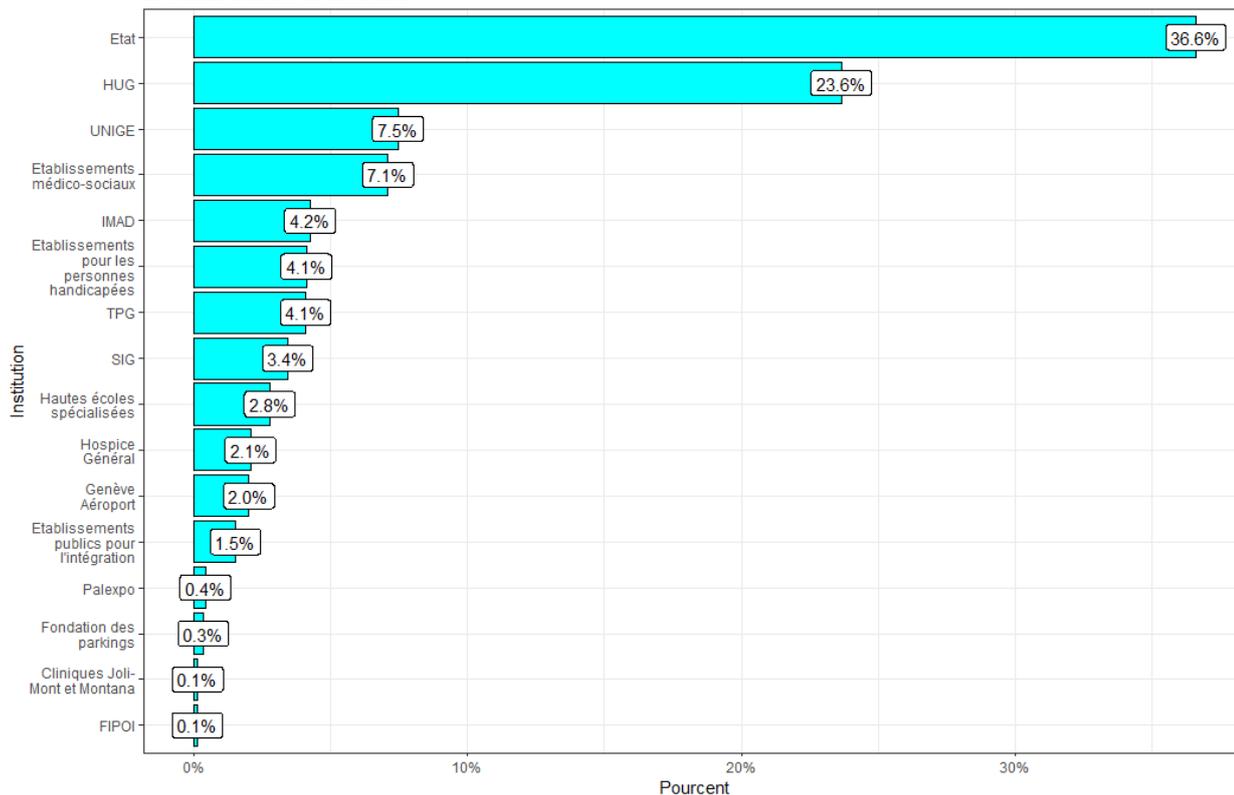


Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Nous pouvons ensuite nous intéresser à la part de chaque institution (Petit État compris) dans les emplois du secteur public genevois entre 2013 et 2020 (Figure 29 et Figure 30). Les données sont ici agrégées sur toute la période temporelle :

**Figure 29 : Distribution des travailleur-euse-s dans le secteur public genevois par institution**

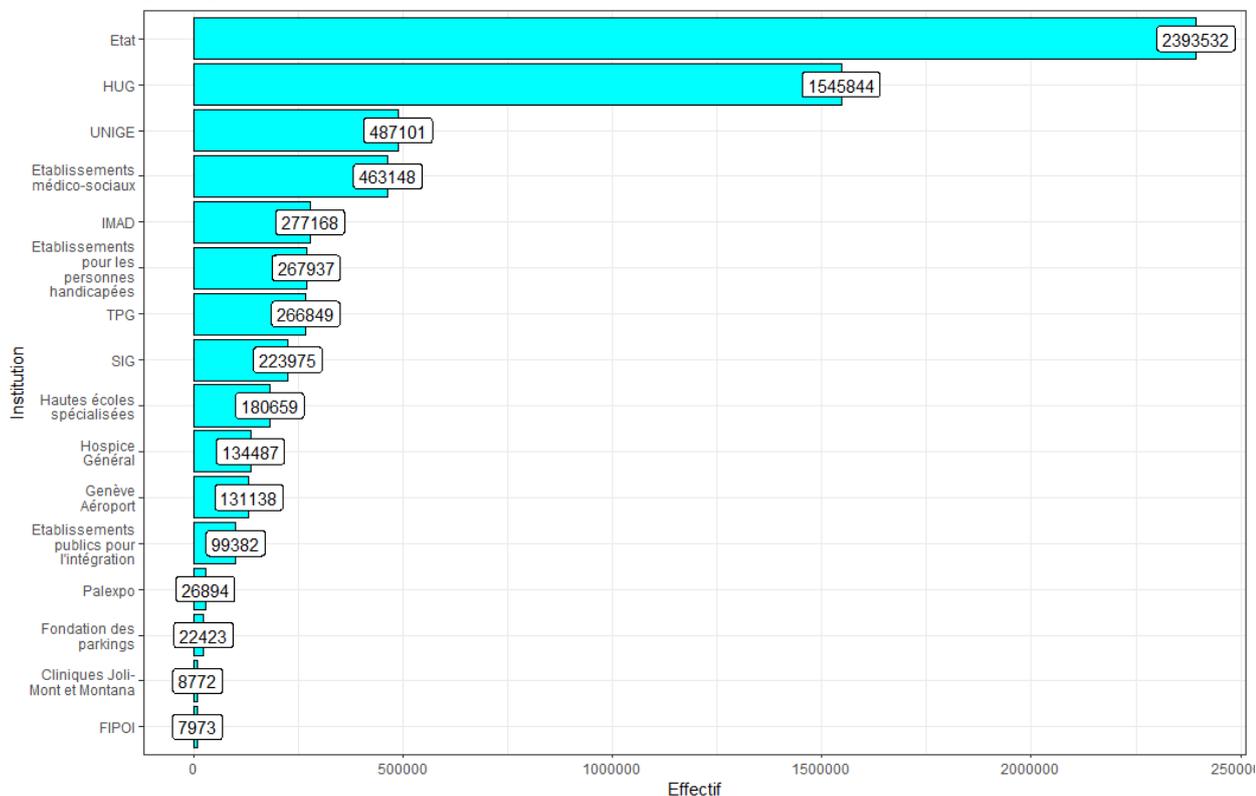
2013-2020 toute année confondue



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

**Figure 30 : Distribution des travailleur-euse-s dans le secteur public genevois par institution**

2013-2020 toute année confondue



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Nous voyons que l'État (36.6%) est le plus grand employeur dans le secteur public suivi des HUG (23.6%) premièrement, puis de l'UNIGE (7.5%) ainsi que les établissements médico-sociaux (7.1%). Les deux premiers forment plus de la moitié des emplois (60.2%) et le tout forme environ trois quarts des emplois (74.8%).

### **Type de nationalité des travailleur-euse-s du secteur public genevois**

Nous avons vu plus en introduction qu'à partir de 2013 les publications du *Bilan Social de l'État et des institutions autonomes de l'État de Genève* ont commencé à prendre en compte les différentes institutions de Genève. Ceci a eu plusieurs effets notamment sur la proportion des employé-e-s selon leur type de nationalité. Le tableau suivant nous expose cette évolution en pourcentage et en nombre absolu<sup>13</sup> (tableau 4) :

**Tableau 4 : Évolution du nombre de travailleur-euse-s dans le secteur public genevois selon leur type de nationalité**

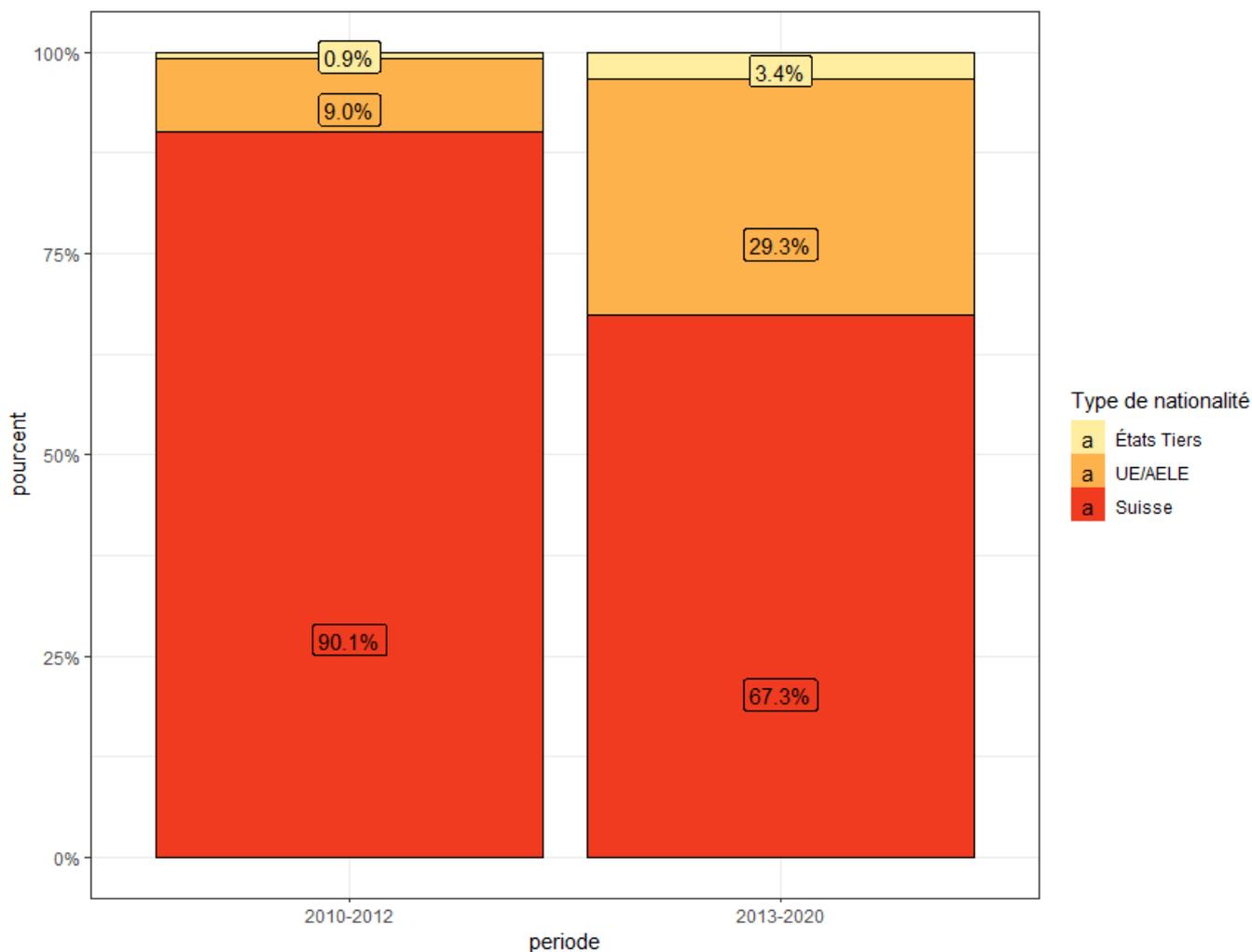
type de nationalité		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
États tiers	Pourcent	0.8%	0.9%	0.9%	4.4%	3.4%	3.2%	3.1%	3.2%	3.1%	3.2%	3.4%
	Effectif	128	145	143	1'948	1'553	1'463	1'448	1'552	1'546	1'603	1'791
Suisse	Pourcent	90.7%	90.0%	89.7%	67.7%	67.4%	67.5%	67.7%	67.2%	67.5%	67.4%	66.2%
	Effectif	14'498	14'671	14'629	29'775	30'554	31'034	31'642	32'918	33'518	34'136	35'244
UE/AELE	Pourcent	8.5%	9.1%	9.4%	27.9%	29.2%	29.3%	29.2%	29.7%	29.4%	29.5%	30.4%
	Effectif	1'366	1'485	1'536	12'280	13'214	13'446	13'641	14'531	14'598	14'945	16'166

Source : Bilan social de l'État et des institutions autonomes / 2010-2012 : Petit État seulement

Nous voyons à partir de 2013 que la proportion de Suisse-sse-s a diminué au profit de la proportion d'étranger-ère-s (États tiers et UE/AELE), la première passant de 89.7% à 67.7% et la seconde passant de 10.3% à 32.3%. Ceci indique que la proportion d'étranger-ère-s dans le Petit État est plus faible que dans le Grand État. Ce changement de proportion peut se voir graphiquement (Figure 31) :

<sup>13</sup> Les travailleur-euse-s suisses ont été mis au centre pour permettre la comparaison avec les 2 autres nationalités de travailleur-euse-s.

Figure 31: Évolution de la proportion de travailleur-euse-s selon leur type de nationalité



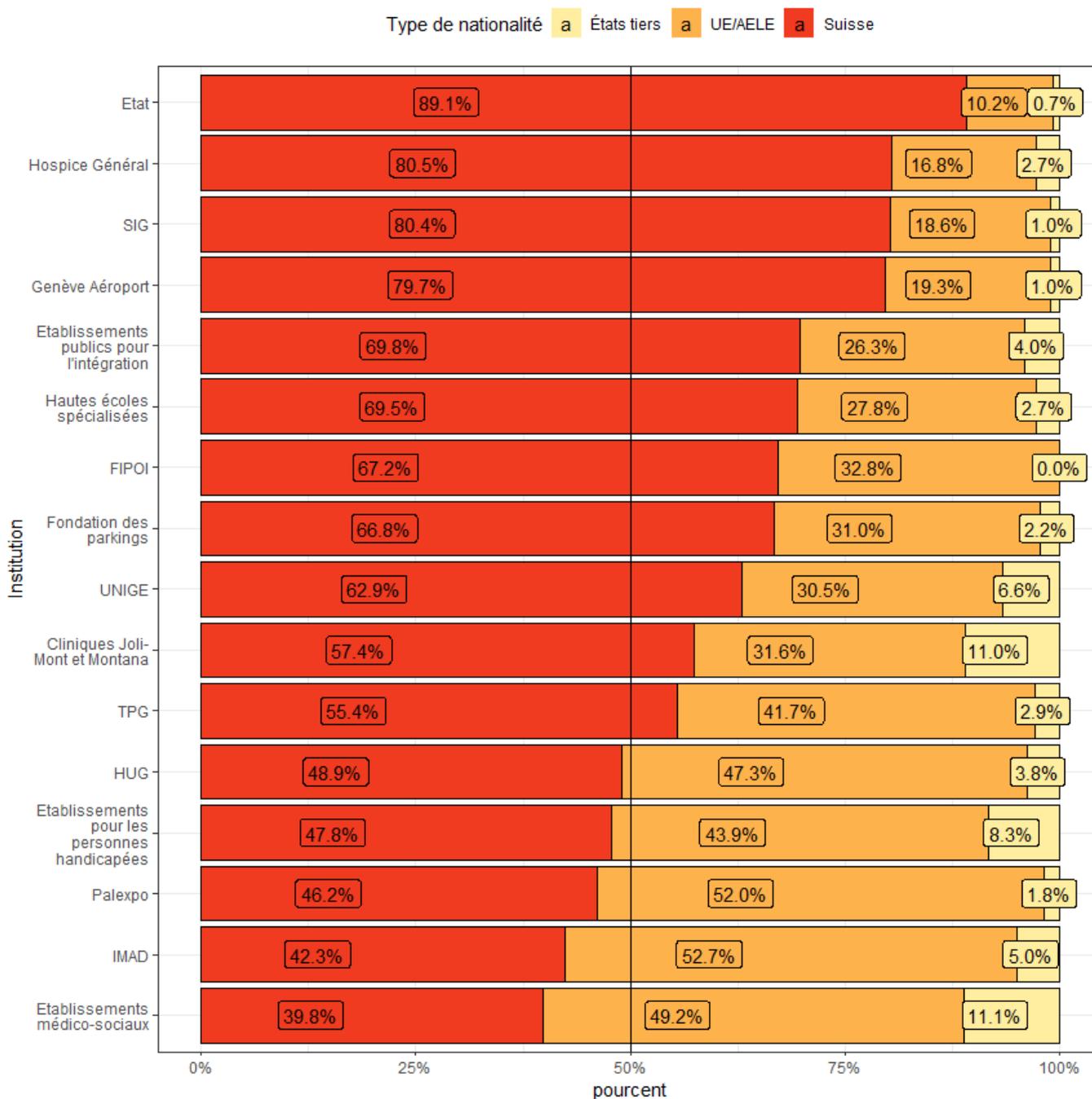
Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Il faut tout de même garder à l'esprit que le nombre de travailleur-euse-s étudié-e-s a presque triplé entre 2012 et 2013 en raison de l'ajout des institutions. Toutefois, chaque institution possède sa propre proportion de ressortissant-e-s de l'UE/AELE, de ressortissant-e-s d'État tiers et de Suisse-sse-s.

Le graphique suivant montre la proportion des travailleur-euse-s par institution selon leur type de nationalité pour les années 2013 à 2020 cumulées (Figure 32) :

Figure 32: Proportion de travailleur-euse-s dans le secteur public genevois selon le type de nationalité

2013-2020 toute année confondue



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Nous voyons de manière générale que la proportion de Suisse-sse-s est généralement supérieure à la proportion d'étranger-ère-s (c'est-à-dire l'addition des ressortissants de l'UE/AELE et des ressortissant-e-s d'États tiers). Les seules institutions pour lesquelles la part d'étranger-ère-s est supérieure à la part de Suisse-sse-s sont les HUG (51.1%), les Établissements pour personnes handicapées (52.2%), Palexpo (53.8), l'IMAD (57.7%) et les EMS (60.2%). Il s'agit donc principalement d'institutions pour le soin et la santé.

C'est également dans ce secteur que nous voyons que la proportion de travailleur-euse-s d'États tiers est généralement élevée atteignant même 11% pour les cliniques Joli-Mont et Montana, et 11,1% pour les Établissements médico-sociaux. Notons aussi les cas de Palexpo et de l'IMAD où plus de la moitié des travailleur-euse-s sont des ressortissant-e-s de l'UE/AELE avec respectivement, 52% et 52.7%. Pour plus de détails sur l'évolution de la part des étranger-ère-s dans chacune de ces institutions entre 2013 et 2020, il faut se reporter au tableau en annexe (Annexe 7).

### **Lieu de résidence des travailleur-euse-s du secteur public genevois**

Si l'on se penche sur la provenance des travailleur-euse-s du secteur public, nous pouvons également constater que l'ajout des institutions autonomes au Petit État en 2013 a provoqué un changement sur la composition des travailleur-euse-s selon leur provenance.

De manière assez nette, on observe une augmentation du nombre de travailleur-euse-s domicilié-e-s hors de Suisse (principalement en provenance de l'Ain et de la Haute-Savoie) passant de 12.5% à 26.8%, et dans une moindre mesure, des travailleur-euse-s issus d'autres cantons (principalement en provenance du canton de Vaud) passant de 5.9% à 6.6%. Dans ce dernier cas, il est difficile de savoir s'il faut imputer cette croissance à la prise en compte des autres institutions du secteur public genevois ou à un prolongement de l'évolution des proportions.

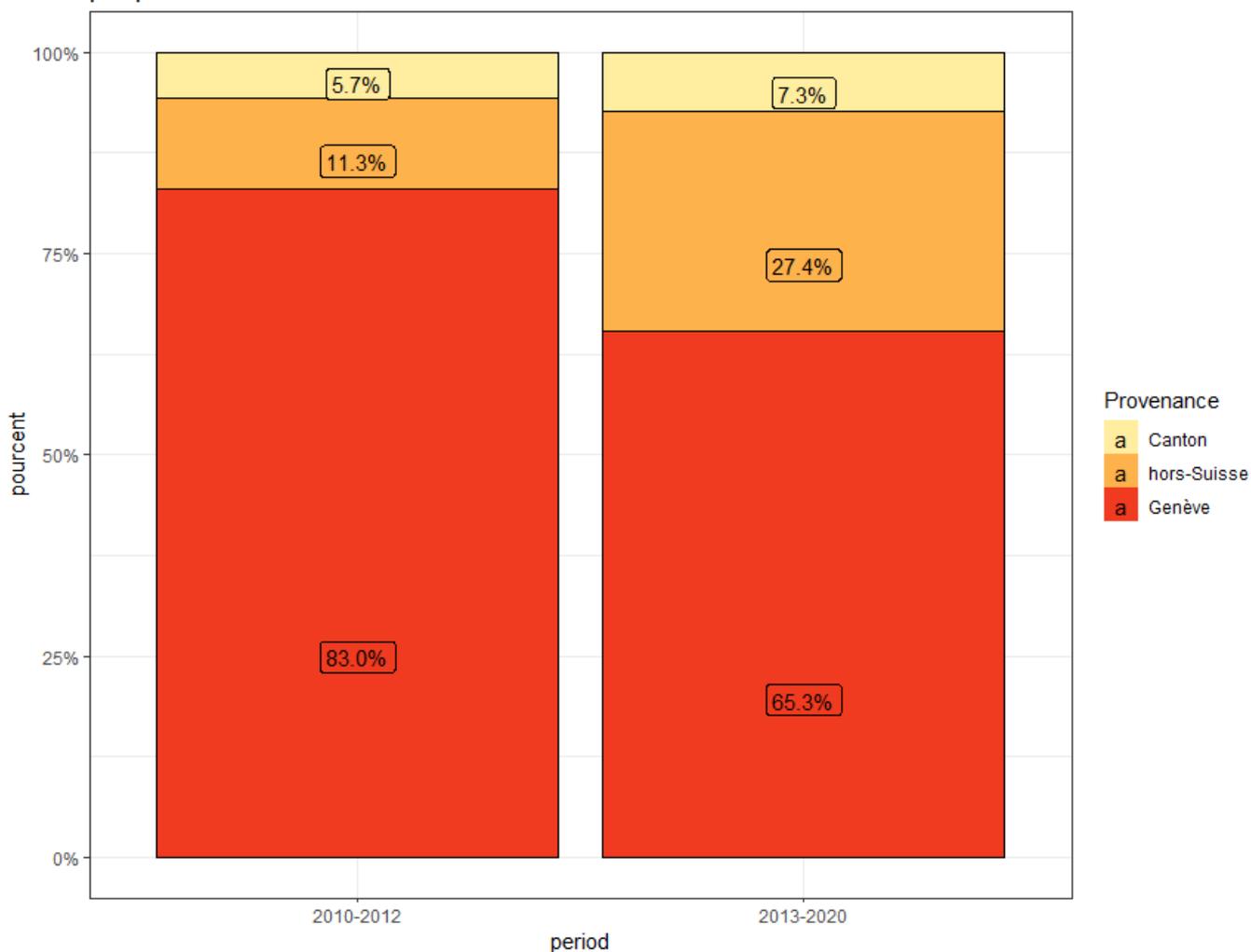
**Tableau 5 : Évolution de la proportion de travailleur-euse-s dans le secteur public genevois par provenance**

Provenance		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autres cantons	Pourcent	5.2%	5.8%	5.9%	6.6%	6.9%	7.0%	7.1%	7.6%	7.8%	7.4%	7.6%
	Effectif	838	944	964	2924	3145	3226	3310	3725	3856	3774	4049
Genève	Pourcent	84.7%	82.8%	81.6%	66.6%	66.5%	66.0%	65.6%	64.8%	64.4%	64.9%	64.0%
	Effectif	13548	13497	13300	29298	30142	30301	30662	31765	31962	32896	34065
Hors-Suisse	Pourcent	10.0%	11.4%	12.5%	26.8%	26.6%	27.0%	27.3%	27.6%	27.9%	27.6%	28.4%
	Effectif	1606	1860	2044	11781	12034	12416	12759	13511	13844	14014	15087

Source : Bilan Social de l'Etat et des institutions autonomes de Genève / 2010-2012 : Petit État seulement

Nous pouvons également constater ce changement en graphique (Figure 33) :

Figure 33: Comparaison de la proportion de travailleur-euse-s dans le secteur public genevois par provenance

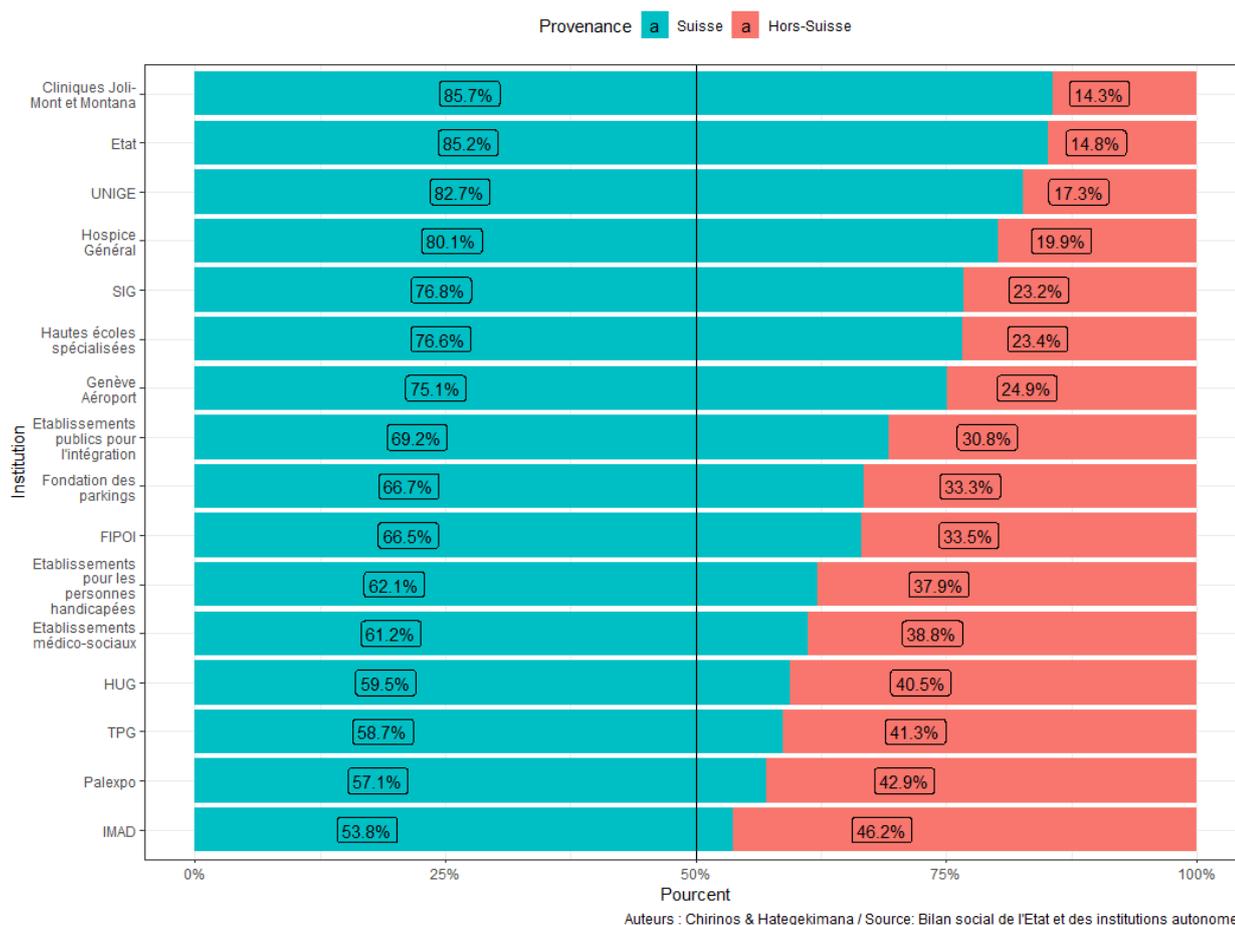


Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Le graphique suivant (Figure 34) montre que pour la majorité des institutions, les travailleur-euse-s résidant en Suisse représentent plus de la moitié de leur effectif.

Figure 34 : Proportion de travailleur-euse-s dans le secteur public genevois selon la provenance

2013 - 2020 toute année confondue



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Relevons aussi le fait que les plus hautes proportions de personnes résidant en Suisse se trouvent dans les cliniques Jolimont et Montana (85.7%), à l'État (85.2%), l'UNIGE (82.7%) et à l'Hospice Général (80.1%). C'est donc dans ces quatre institutions que l'on trouve la plus petite proportion de travailleur-euse-s domicilié-e-s en dehors de la Suisse respectivement à 14.3%, 14.8%, 17.3% et 19.9%. Ce sont surtout l'IMAD, Palexpo et les TPG qui ont la plus grande proportion de travailleur-euse-s vivant en dehors de la Suisse avec respectivement 46.2%, 42.9% et 41.3%.

### **Lien entre type de nationalité et lieu de résidence des travailleur-eus-e-s du secteur public genevois**

En regroupant toutes les années (2010 à 2020), nous pouvons remarquer que la distribution entre le type nationalité et celle de la provenance (lieu de résidence) ne sont pas indépendantes l'une de l'autre :

**Tableau 6 : Proportion de provenance chez les travailleur-euse-s du secteur public genevois selon le type de nationalité, toute année confondue**

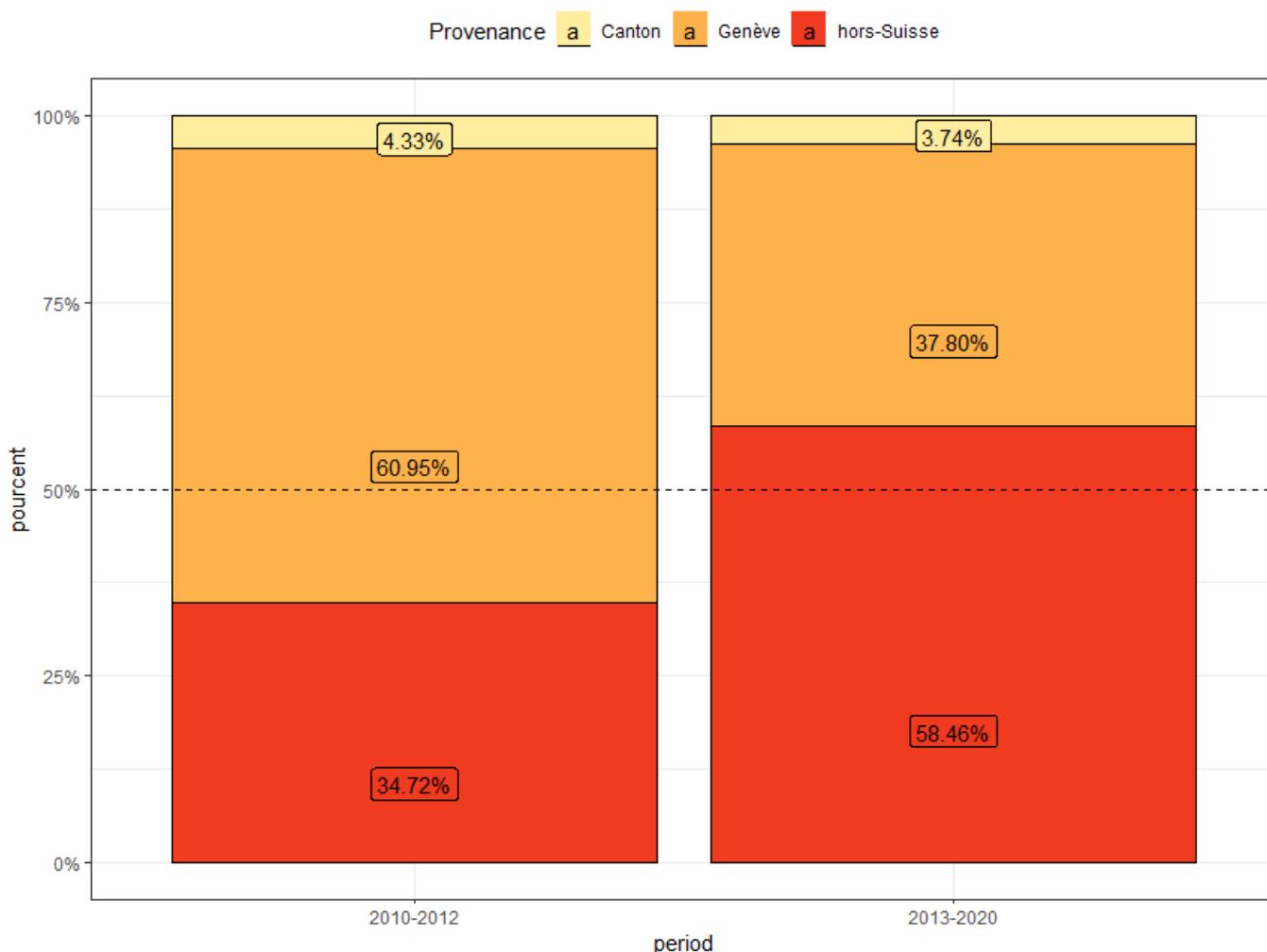
Type de nationalité	Autres canton	Genève	Hors-Suisse
État tiers	5.4%	92.0%	2.6%
Suisse	8.5%	77.3%	14.3%
UE/AELE	3.8%	38.7%	57.6%
Total	7.1%	67.3%	25.6%

Source : Bilan social de l'État et des institutions autonomes

Effectivement, les Suisses et les travailleur-euse-s originaires d'un État tiers ont tendance à être des travailleur-euse-s locaux-ales (vivant à Genève), alors que les ressortissant-e-s de l'UE/AELE ont tendance à vivre en dehors de la Suisse. L'explication plausible que nous pouvons avancer est que ces dernier-ère-s sont majoritairement des travailleur-euse-s frontalier-ère-s (de nationalité française).

En réalisant un test de  $khi^2$ , nous obtenons un résultat significatif ( $df = 4$ ,  $p\text{-value} < 2.2e-16$ ) indiquant que ces catégories sont bien liées. Nous pouvons donc affirmer que les ressortissant-e-s de l'UE/AELE travaillant dans le secteur public genevois ont bien tendance à habiter en dehors de la Suisse. Nous pouvons utiliser cette information avec un graphique de proportion des travailleur-euse-s de l'UE/AELE en fonction de leur lieu d'habitation (Figure 35) :

Figure 35: Comparaison de la proportion de provenance chez les travailleur-euse-s de l'UE/AELE du secteur public genevois



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Nous voyons que la proportion de travailleur-euse-s résidant hors de la Suisse augmente brusquement à partir de 2013, année où les diverses institutions du secteur public genevois ont commencé à être prises en considération. Cela indique que les travailleur-euse-s de l'UE/AELE ont tendance à être des locaux dans l'État de Genève (administration cantonale).

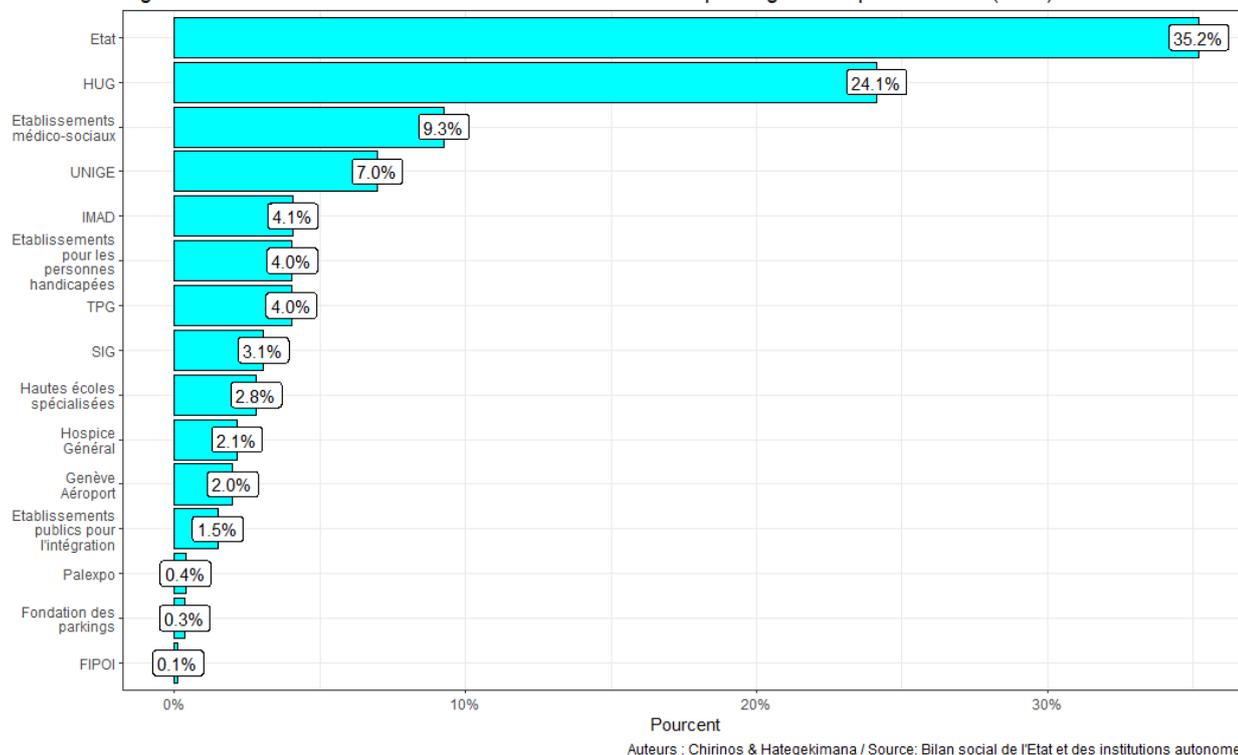
### **Situation en 2020**

Nous présentons ici les derniers chiffres disponibles, c'est-à-dire ceux de l'année 2020 afin d'examiner l'état actuel du secteur public en termes d'emploi. L'année 2020 a comme particularité d'être en pleine période de pandémie de la Covid-19. Il est donc possible que ces chiffres soient affectés, en particulier dans le domaine de la santé (pour une évolution temporelle des effectifs par institution voir Annexe 6).

Examinons en premier lieu la répartition des travailleur-euse-s du secteur public genevois dans les différentes institutions du Grand État (Figure 36). Nous voyons que les proportions sont relativement similaires à celles de l'agrégation des années 2013 à 2020 (Figure 29). Notons tout de même que la part des travailleur-euse-s des HUG (24.1%) et des EMS (9.3%) est supérieure à celles des années agrégées entre

2013 et 2020 (23.6% pour les HUG et 7.1% pour les EMS), ce qui était attendu compte tenu de la situation sanitaire.

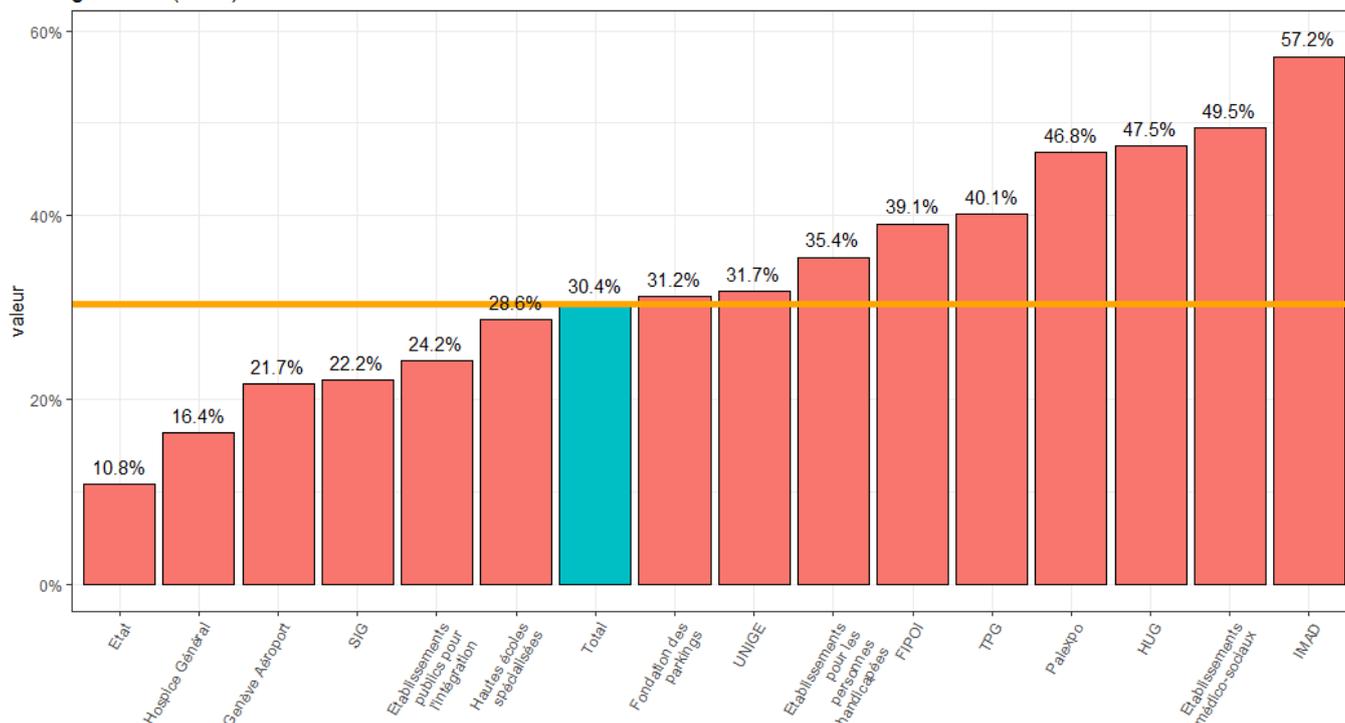
Figure 36 : Distribution des travailleur-euse-s dans le secteur public genevois par institution (2020)



### **Représentation des travailleur-euse-s ressortissant-e-s de l'UE/AELE dans le secteur public genevois (2020)**

Nous avons vu précédemment que la proportion de travailleur-euse-s ressortissant-e-s de l'UE/AELE dans tout le secteur public s'élevait à 30.4% pour l'année 2020 (Tableau 4). Nous pouvons utiliser cette proportion pour classer les institutions afin d'examiner la répartition de ces travailleur-euse-s dans le secteur public. La Figure 37 rapporte la proportion de ressortissant-e-s de l'UE/AELE dans les institutions que l'on peut comparer à cette même proportion moyenne dans le secteur public genevois (barre bleue, dont le niveau est indiqué par une ligne orange). Les institutions à gauche de la barre bleue sont celles qui sont en-dessous de la moyenne genevoise, alors que celles à droite ont une proportion plus élevée que la moyenne.

Figure 37: Différence de proportion de travailleur-euse-s de l'UE/AELE dans le secteur public genevois (2020)



Auteurs : Chirinos & Hategkimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

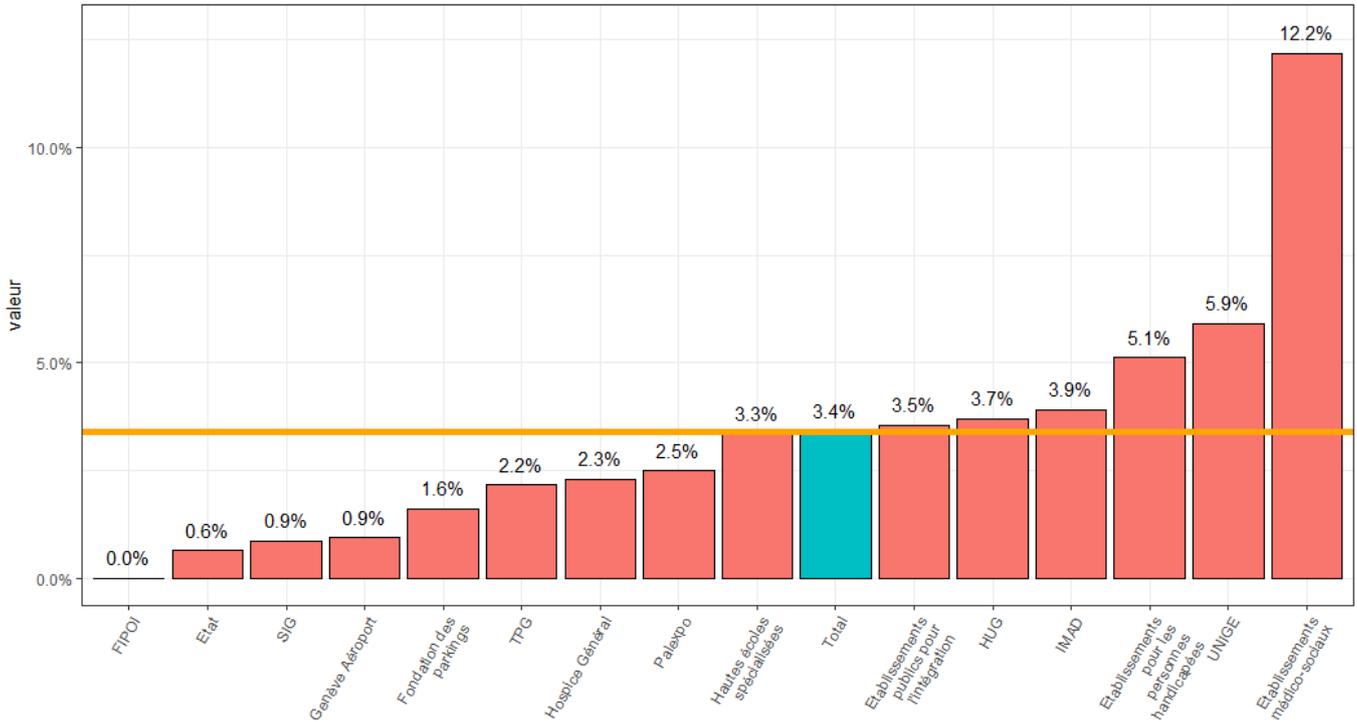
Nous voyons que les institutions avec une surreprésentation des travailleur-euse-s de l'UE/AELE (à droite) vont de la Fondation des parkings à l'IMAD et nous voyons également que la sous-représentation des travailleur-euse-s (à gauche) va de l'État de Genève aux HES. Les différences les plus fortes de surreprésentation s'observent pour l'IMAD (+26.8 points de pourcentage), les établissements médico-sociaux (+19.1 points de pourcentage), les HUG (+17.1 points de pourcentage) et Palexpo (+16.4 points de pourcentage).

Dans l'autre extrême, les valeurs remarquables concernant la sous-représentation sont l'État de Genève (-19.6 points de pourcentage) et l'Hospice Général (-14 points de pourcentage). Ainsi le secteur de la santé (IMAD, établissements médico-sociaux, HUG et les établissements pour les personnes handicapées) est le secteur avec la plus grande surreprésentation des travailleur-euse-s de l'UE/AELE. Notons également que les proportions étaient déjà élevées avant la pandémie de la covid-19 (Annexe 6).

### **Représentation des travailleur-euse-s d'État tiers dans le secteur public genevois (2020)**

La Figure 38 illustre la même démarche que la Figure 37 pour les travailleur-euse-s d'États tiers. Ces dernier-ère-s représentent 3.4% des travailleur-euse-s du secteur public genevois en 2020 (Tableau 4):

Figure 38: Différence de proportion de travailleur-euse-s d'États tiers dans le secteur public genevois (2020)



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

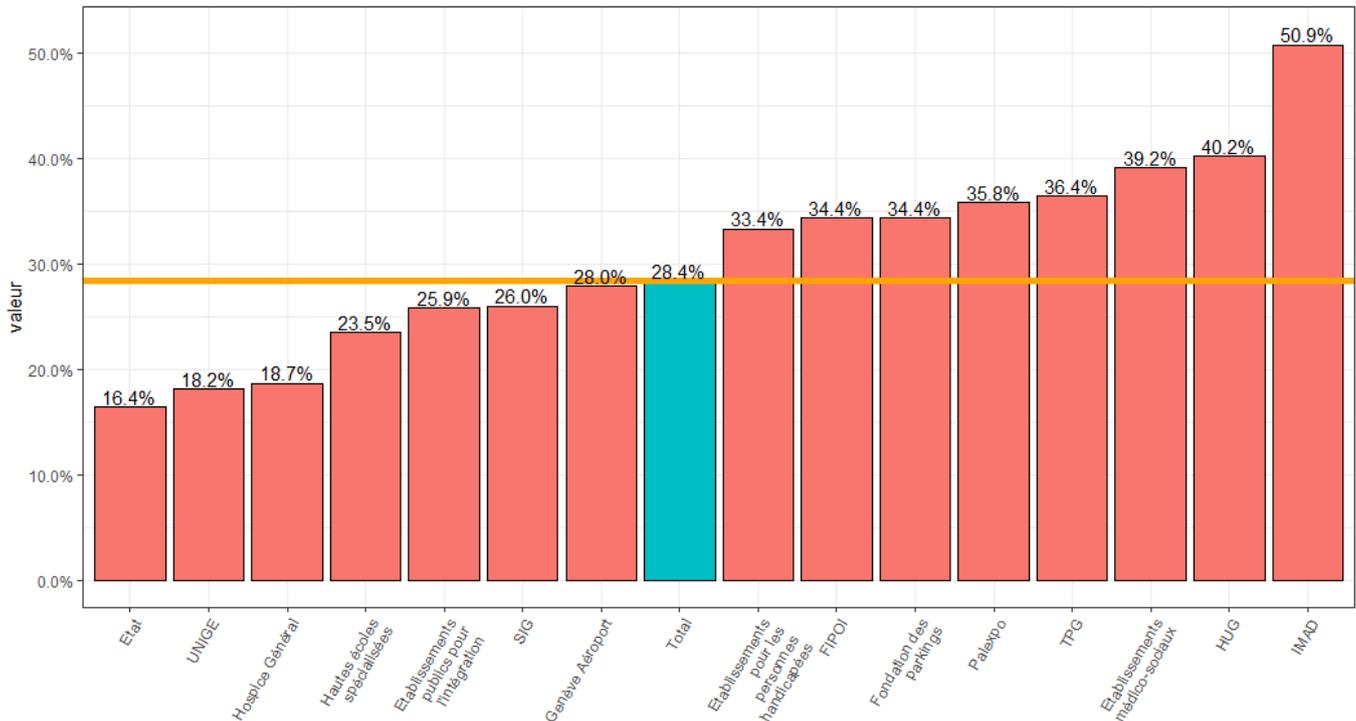
Comme précédemment, nous voyons à droite la surreprésentation et à gauche la sous-représentation par rapport à la population totale des travailleur-euse-s du secteur public genevois. Ici la différence est encore plus marquée. Nous voyons que les EMS ont une surreprésentation de 8.8 points de pourcentage des travailleur-euse-s d'États tiers ce qui est considérable lorsque nous regardons le graphique.

Viennent ensuite l'UNIGE et les établissements pour personnes handicapées avec respectivement des différences de 2.5 points de pourcentage et 1.7 points de pourcentage. Du côté de la sous-représentation nous pouvons citer la FIPOI (-3.4 points de pourcentage), l'État de Genève (-2.8 points de pourcentage), le SIG (-2.5 points de pourcentage), Genève Aéroport (-2.5 points de pourcentage). Ainsi, nous voyons de manière encore plus marquée que les institutions avec de la surreprésentation de travailleur-euse-s d'États tiers sont principalement issues du secteur de la santé.

### **Représentation des travailleur-euse-s résidant en dehors de la Suisse dans le secteur public genevois (2020)**

Finalement, nous reproduisons le même graphique pour les travailleur-euse-s résidant en dehors de la Suisse (Figure 39). Ces dernier-ère-s représentent 28.4% des travailleur-eus-s du secteur public genevois en 2020 (Tableau 5) :

Figure 39: Différence de proportion de travailleur-euse-s hors-Suisse dans le secteur public genevois (2020)



Auteurs : Chirinos & Hategkimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

Nous voyons un classement assez similaire à celui pour les ressortissant-e-s de l'UE/AELE. Ce résultat n'est pas très surprenant, car nous avons montré précédemment que les deux proportions étaient liées. Nous soulignerons donc que les différences des deux extrêmes : +22.5 points de pourcentage en plus pour l'IMAD (surreprésentation) et -12 points de pourcentage pour l'État de Genève (sous-représentation). Ici les institutions du secteur de la santé restent encore celles avec le plus de surreprésentation cette fois-ci en termes de travailleur-euse-s vivant en dehors de la Suisse.

### **Positionnement des institutions du secteur public genevois en fonction de leur population étrangère (2020)**

Dans cette partie, nous allons essayer de représenter visuellement le positionnement des institutions du Grand État selon de multiples dimensions afin dégager des tendances et des regroupements. Nous pouvons alors résumer nos observations précédentes sur une série de graphiques.

Premièrement, nous plaçons toutes les institutions en fonction de leur proportion de travailleur-euse-s d'États tiers et de ressortissant-e-s de l'UE/AELE (Figure 40). Dans ce graphique, nous traçons aussi une ligne horizontale, représentant la proportion totale de travailleur-euse-s ressortissant de l'UE/AELE dans le secteur public genevois pour l'année 2020 (30.4%). Nous ajoutons aussi une ligne verticale indiquant la proportion totale de travailleur-euse-s d'États tiers dans le secteur public genevois pour l'année 2020 (3.4%). Nous ajoutons également des couleurs en fonction de la position relative des institutions par rapport

à leur proportion d'étranger-ère-s dans les types susmentionnés. Il est alors possible d'identifier quatre regroupements :

1. *Proportion d'étranger-ère-s supérieure à la moyenne pour les ressortissant-e-s d'États tiers et les ressortissant-e-s de l'UE/AELE :*

Les institutions qui composent cette catégorie sont l'UNIGE, les Établissements pour personnes handicapées, les HUG, l'IMAD et les EMS. Ici, nous retrouvons principalement les institutions du secteur de la santé. Nous soulignons que les EMS se démarquent des autres institutions principalement pour leur proportion de travailleur-euse-s d'États tiers.

2. *Proportion d'étranger-ère-s inférieure à la moyenne pour les deux catégories :*

Les institutions qui composent cette catégorie sont l'État de Genève, l'Hospice Général, Genève Aéroport, le SIG et les HES (ces dernières sont proches de la proportion générale concernant la proportion de travailleur-euse-s d'États tiers). L'État de Genève est l'institution avec la proportion la plus basse simultanément dans ces deux types de travailleur-euse-s que ce soit dans son regroupement ou en général. Les HES représentent ensemble l'institution avec la plus grande proportion des deux types de travailleur-euse-s dans cette catégorie. Les HES ont également les proportions les plus proches de la moyenne.

3. *Proportion d'étranger-ère-s supérieure à la moyenne pour les ressortissant-e-s de l'UE/AELE et inférieure à la moyenne pour les ressortissant-e-s d'États tiers :*

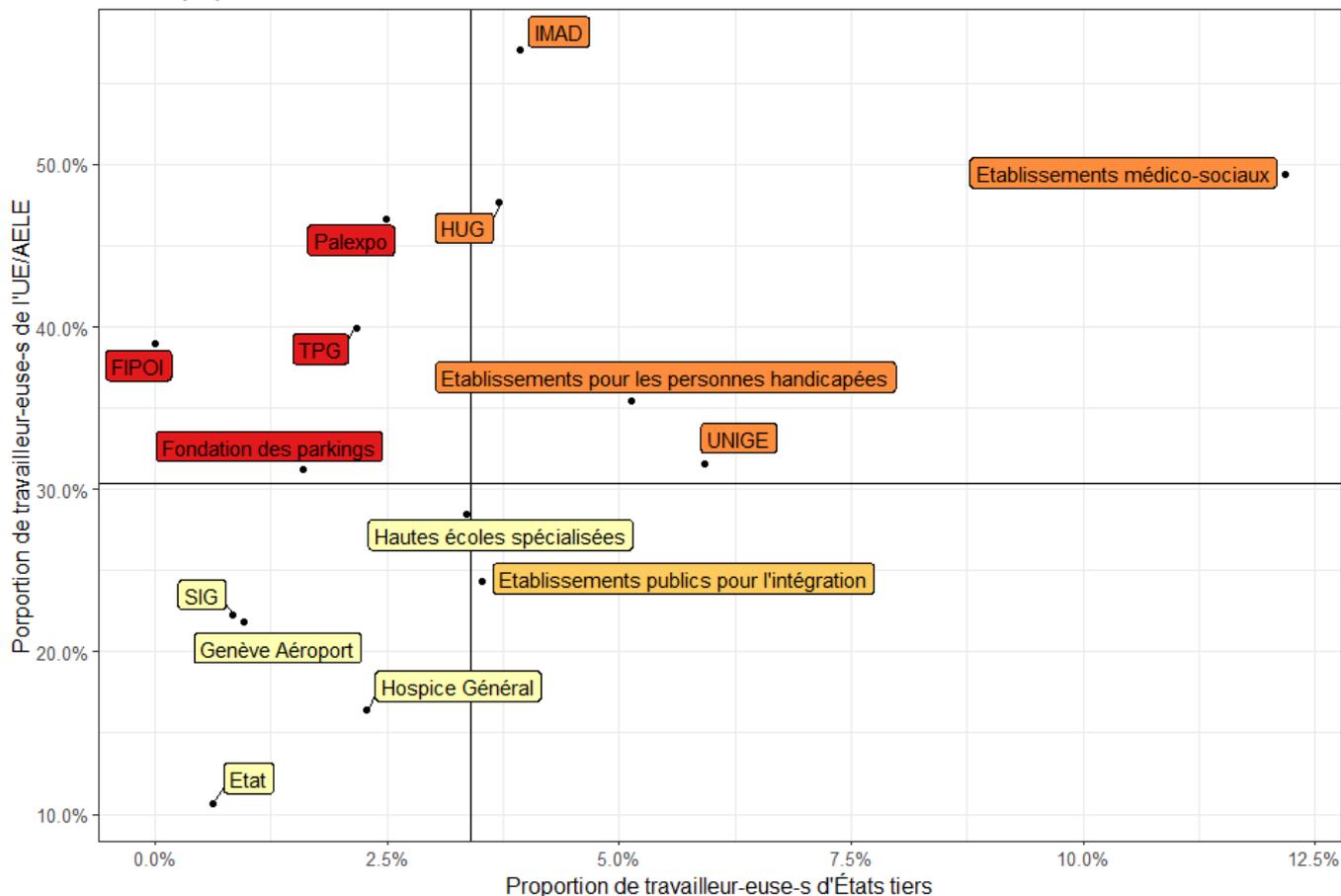
Les institutions qui composent cette catégorie sont la fondation des parkings, la FIPOI, les TPG et Palexpo. Cette catégorie regroupe des institutions dont le nombre de travailleur-euse-s étranger-ère-s est essentiellement constitué de ressortissant-e-s de l'UE/AELE.

4. *Proportion d'étranger-ère-s supérieure à la moyenne pour les ressortissant-e-s d'États tiers et inférieure à la moyenne pour les ressortissant-e-s de l'UE/AELE :*

Les établissements publics pour l'intégration qui ont une proportion de travailleur-euse-s d'États tiers légèrement supérieure à la moyenne du secteur public, et une proportion de travailleur-euse-s de l'UE/AELE inférieure à la moyenne. Néanmoins, la différence est tellement faible que l'institution pourrait être considérée dans la moyenne au même titre que les hautes écoles spécialisées (HES).

Figure 40: Classement des institutions en fonction de la proportion d'étranger-ère-s (2020)

Selon la proportion totale

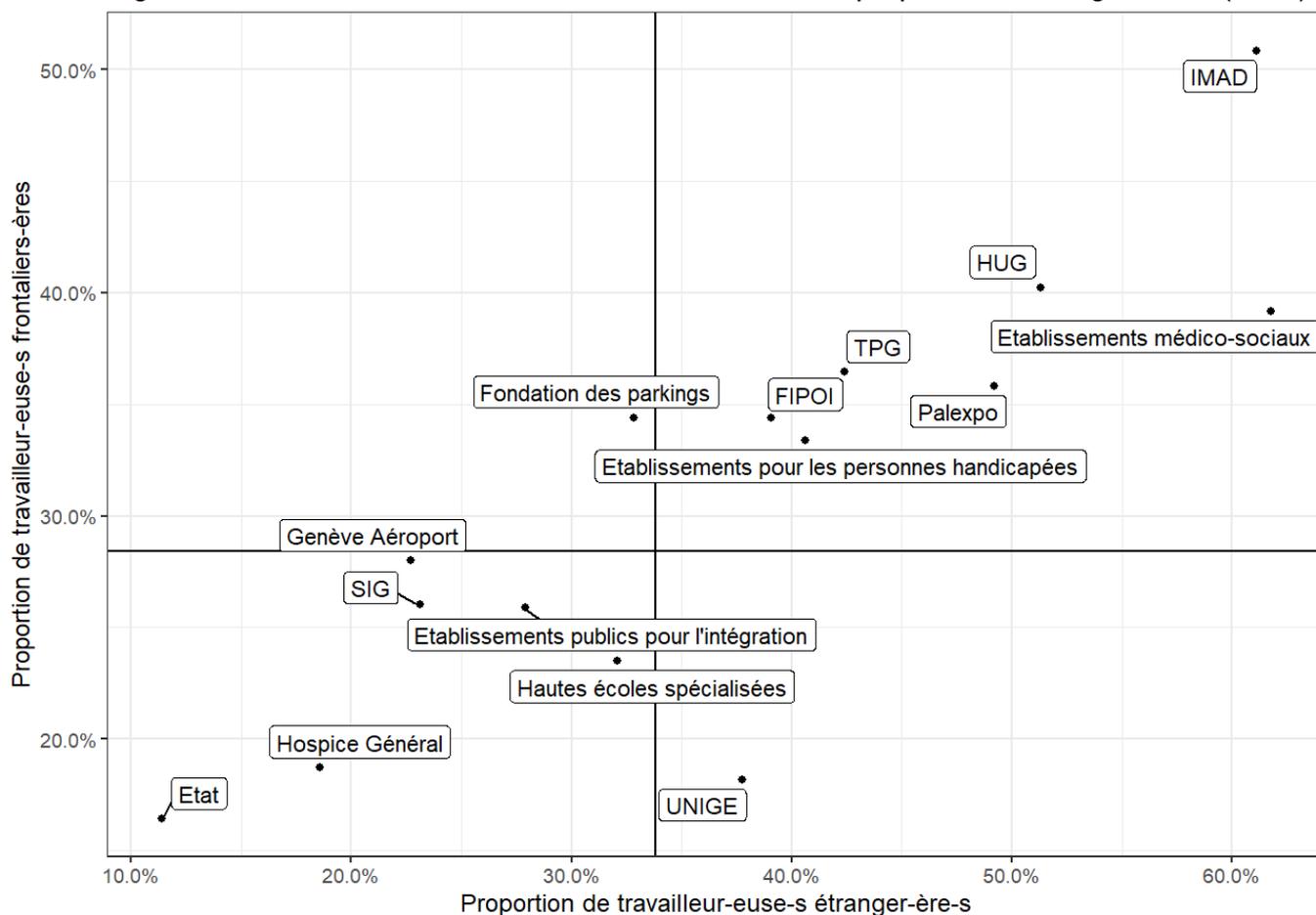


Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

### **Positionnement des institutions du secteur public genevois et lieu de résidence (2020)**

Dans le graphique suivant nous comparons les proportions de travailleur-euse-s résidant en-dehors de la Suisse (simplifié ici par travailleur-euse-s frontalier-ère-s) à la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s (Figure 41). Dans ce graphique, nous ajoutons également pour ces deux axes les proportions que nous retrouvons parmi les travailleur-euse-s du secteur public genevois pour l'année 2020, 28.4% pour la population frontalière (Tableau 5, « Hors-Suisse ») et 33.8% pour la population étrangère (Tableau 4, addition des lignes « États tiers » 3.4% et « UE/AELE » 30.4%):

Figure 41: Classement des institutions en fonction de la proportion d'étranger-ère-s (2020)



Auteurs : Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

L'IMAD se distingue comme l'institution avec la plus grande part de travailleur-euse-s étranger-ère-s et la plus grande proportion de travailleur-euse-s frontalier-ère-s en leur sein. Les HUG et les Établissements médico-sociaux, également des institutions de soins, suivent une tendance similaire ce qui suggère qu'une grande proportion d'étranger-ère-s dans ces institutions sont frontalier-ère-s. De l'autre côté, l'État de Genève et l'Hospice Général sont les institutions avec les plus petites proportions dans les deux axes.

Notons que, sans surprise, la proportion d'étranger-ère-s semble liée à la proportion de personnes résidant en-dehors de la Suisse, puisque cette catégorie est liée à la proportion de ressortissant-e-s de l'UE/AELE qui représente systématiquement la plus grande proportion d'étranger-ère-s.

### **Institutions du secteur public genevois en fonction de leur rapport entre les types de nationalités étrangères (2020)**

Finalement, nous pouvons reprendre la Figure 40 et lui ajouter une nouvelle dimension. Afin d'assurer la lisibilité du graphique, nous retirons premièrement les proportions moyennes horizontalement et verticalement ainsi que les couleurs des catégories.

Nous pouvons ensuite tracer une droite de ratio entre la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s de l'UE/AELE et la proportion de travailleur-euse-s d'États tiers de la population générale de travailleur-euse-

s du secteur public. Cette droite représente le résultat de la division de la proportion des travailleur-euse-s de l'UE/AELE sur celle des travailleur-euse-s d'États tiers dans le secteur public en général. Autrement dit, cette droite représente la situation si le ratio de la population totale ( $30.4\% / 3.4\% = 8.94$ ) était maintenu, environ neuf ressortissant-e-s de l'UE/AELE contre un-e ressortissant-e d'États tiers. Cela nous permet donc de nous focaliser sur les catégories de travailleur-euse-s étranger-ère-s entre elles.

Avec cette information, nous pouvons mettre en évidence quelles institutions attirent le plus de travailleur-euse-s étranger-ère-s de l'UE/AELE par rapport aux ressortissant-e-s d'États tiers (en référence à la population des travailleur-euse-s du secteur public du canton). Dans une institution, un ratio supérieur à 8.94 indique, à proportion égale de travailleur-euse-s étranger-ère-s, une tendance en faveur des travailleur-euse-s originaire de l'UE/AELE et un ratio inférieur indique une tendance en faveur des ressortissant-e-s d'États tiers.

Ainsi, toutes les institutions à gauche de la droite de ratio ont tendance à avoir relativement plus de travailleur-euse-s de l'UE/AELE que de travailleur-euse-s d'États tiers que dans la population générale des travailleur-euse-s du secteur public, et toutes les institutions à droite ont tendance à avoir plus travailleur-euse-s d'États tiers.

Cependant, il ne faut pas interpréter la distance des points par rapport à la droite de ratio en raison de ses propriétés<sup>14</sup>. Il est tout de même possible d'interpréter les ratios en eux-mêmes. Par exemple, Palexpo a un ratio de 20 environ ( $48.8/2.5 = 19.52$ ), ce qui veut dire que pour un-e travailleur-euse d'États tiers, il y a environ 20 travailleur-euse-s originaire d'un pays de l'UE/AELE. Cela montre une plus grande tendance en faveur de ces derniers puisque la valeur est supérieure à neuf.

De l'autre côté, l'UNIGE a un ratio de 5 environ ( $31.7/5.9 = 5.37$ ), ce qui veut dire que pour un-e travailleur-euse d'États tiers il y a 5 travailleur-euse-s de l'UE/AELE. Ce nombre étant plus petit que la valeur générale de neuf, il y a dans l'UNIGE une plus grande tendance à avoir des travailleur-euse-s d'États tiers parmi sa population étrangère par rapport au secteur public dans son ensemble.

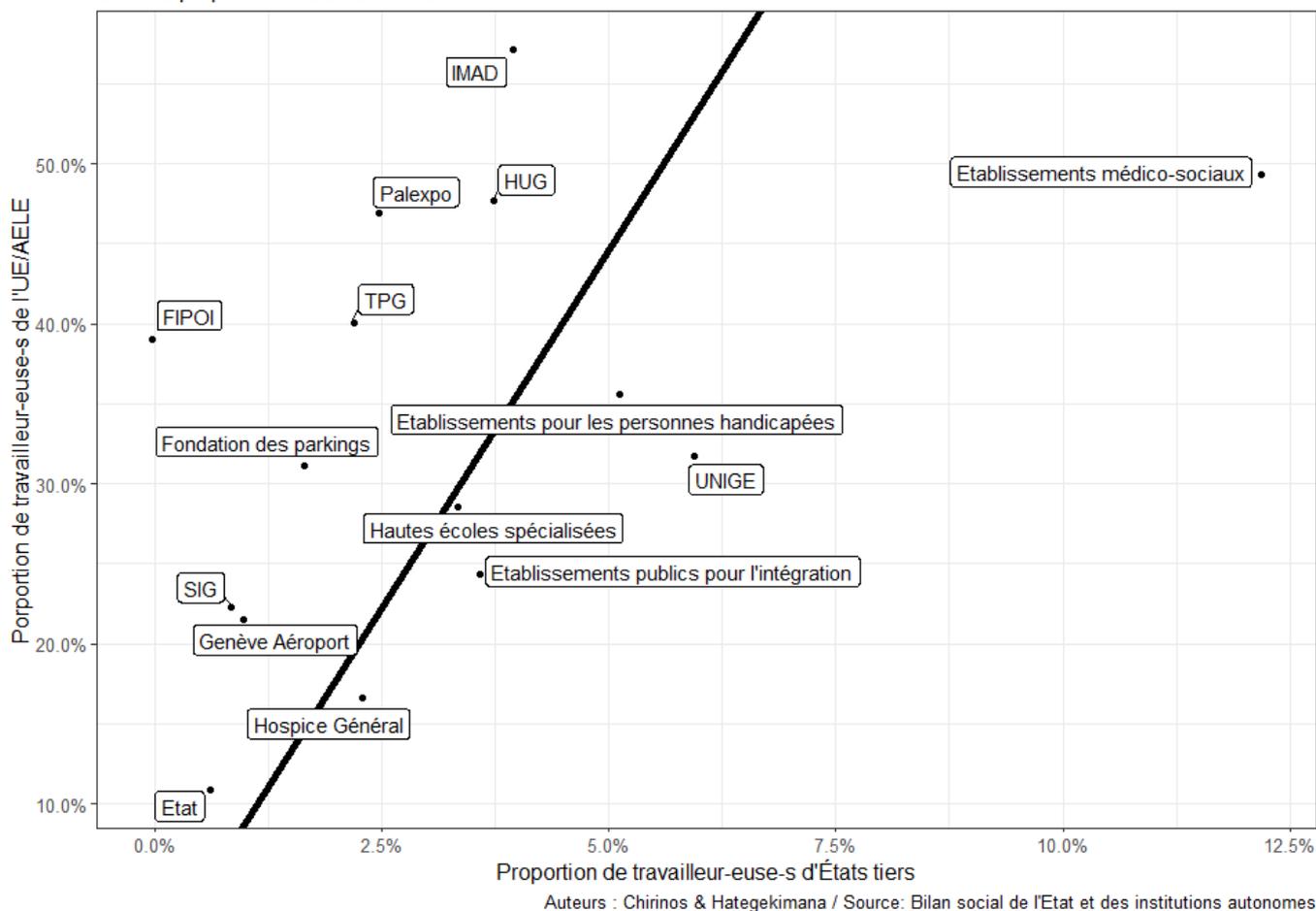
Nous observons maintenant l'application de cette droite de ratio dans la Figure 42 :

---

<sup>14</sup> Les pourcentages étant bornés entre 0% et 100%, les proportions de travailleur-euse-s de l'UE/AELE et des travailleur-euse-s d'États tiers sont dépendantes. L'hypothèse d'un ratio 8.94 maintenu à l'infini n'est donc pas réaliste, puisque dans notre cas, une proportion de travailleur-euse-s d'États tiers supérieur à 10.1 voudrait dire que les proportions combinées de travailleur-euse-s étranger-ère-s dépasseraient 100%. Et cela sans compter les Suisse-sse-s. De plus, l'opération de division fait que nous avons des différences d'échelle entre la droite et la gauche de la droite de ratio (voir l'exemple de l'UNIGE et de Palexpo dans la suite du texte). Autre problème, le ratio de la FIPOI est indéfini puisqu'il y a 0% de travailleur-euse-s d'États tiers donc 0 au dénominateur.

Figure 42: Classement des institutions en fonction de la proportion d'étranger-ère-s (2020)

Selon la proportion totale / droite de ratio ~9



Plusieurs résultats apparaissent dans ce graphique. Premièrement, concernant les institutions avec une proportion d'étranger-ère-s inférieure ou égale à la proportion dans tout le secteur public<sup>15</sup>, les SIG, l'Aéroport de Genève, la fondation des parkings et l'État de Genève ont tendance à favoriser les travailleur-euse-s de l'UE/AELE par rapport aux autres travailleur-euse-s étranger-ère.

Les HES semblent avoir un ratio similaire au ratio général. Ensuite, parmi les institutions avec une proportion d'étranger-ère-s supérieure à la population totale dans le secteur public<sup>16</sup>, nous pouvons diviser les institutions en deux catégories : celles qui semblent avoir une tendance en faveur des travailleur-euse-s de l'UE/AELE (IMAD, HUG, Palexpo, TPG, FIPOI) et celles qui semblent avoir une tendance pour les travailleur-euse-s d'États tiers (EMS, EPH et UNIGE).

Cette droite de ratio permet ainsi de raffiner la séparation parmi les institutions du secteur de la santé. Ainsi, même si l'IMAD, les HUG, les EMS et les EPH ont des proportions de personnes étrangère originaire des pays de l'UE/AELE ou d'États tiers supérieures à la proportion totale, nous voyons que l'IMAD et les HUG

<sup>15</sup> Les institutions sont les suivantes: État de Genève, Hospice Générale, Genève Aéroport, SIG, Établissement public pour l'intégration, Hautes écoles spécialisées et Fondation des parkings (approximativement le haut du graphique).

<sup>16</sup> Les institutions sont les suivantes: UNIGE, Établissement pour les personnes handicapées, TPG, FIPOI, HUG, Palexpo, IMAD et Établissements médico-sociaux (approximativement le bas du graphique).

ont des tendances plus fortes pour les ressortissant-e-s de l'UE/AELE alors que pour les EMS et les EPH la tendance est en direction des travailleur-euse-s d'États tiers.

### **Résumé pour le Bilan social de l'État et des institutions autonomes**

1. L'État de Genève et les HUG sont les plus grands employeurs du secteur public au niveau cantonal, le premier étant le principal.
2. La prise en compte des institutions autonomes dans les données augmente la part des travailleur-euse-s étranger-ère-s surtout les ressortissant-e-s de l'UE/AELE et les personnes vivant en dehors de la Suisse. Ces personnes sont supposées être des frontalier-ère-s français-e-s puisque les travailleur-euse-s ressortissant-e-s de l'UE/AELE ont tendance à vivre en dehors de la Suisse et que cette population serait majoritairement issue de la France voisine d'après les Bilans.
3. Comme nous l'avons observé dans le relevé structurel et l'ESPA, les plus grandes proportions d'étranger-ère-s se trouvent principalement dans le secteur de la santé et de l'éducation tertiaire, mais dans une bien moindre mesure dans l'administration publique qui a la plus petite proportion.
4. En nous basant sur le type de nationalité, nous pouvons diviser les institutions en quatre groupes. Dans un extrême, nous avons l'État de Genève, Genève Aéroport, le SIG, l'Hospice Général et les HES avec des proportions de ressortissant-e-s de l'UE/AELE et de ressortissant-e-s d'États tiers inférieures à la moyenne. À l'autre extrême, nous avons les institutions avec des proportions des deux types d'étranger-ère-s supérieures à la moyenne, c'est-à-dire, l'UNIGE, les établissements pour personnes handicapées, les HUG, l'IMAD, et les EMS. Ensuite, nous avons les institutions avec simplement une proportion de travailleur-euse-s des pays de l'UE/AELE supérieure à la moyenne, dont la fondation des parkings, la FIPOI, les TPG et Palexpo. Et finalement les établissements publics pour l'intégration (EPI), qui ont une proportion de travailleur-euse-s d'États tiers tout juste supérieure à la moyenne.
5. Finalement, les EMS, les établissements pour les personnes handicapées, l'UNIGE, les EPI et l'Hospice général se distinguent pour le fait d'avoir relativement plus de travailleur-euse-s d'États tiers que de travailleur-euse-s de l'UE/AELE par rapport à la population du secteur public genevois, montrant une plus grande ouverture au premier type de travailleur-euse-s.

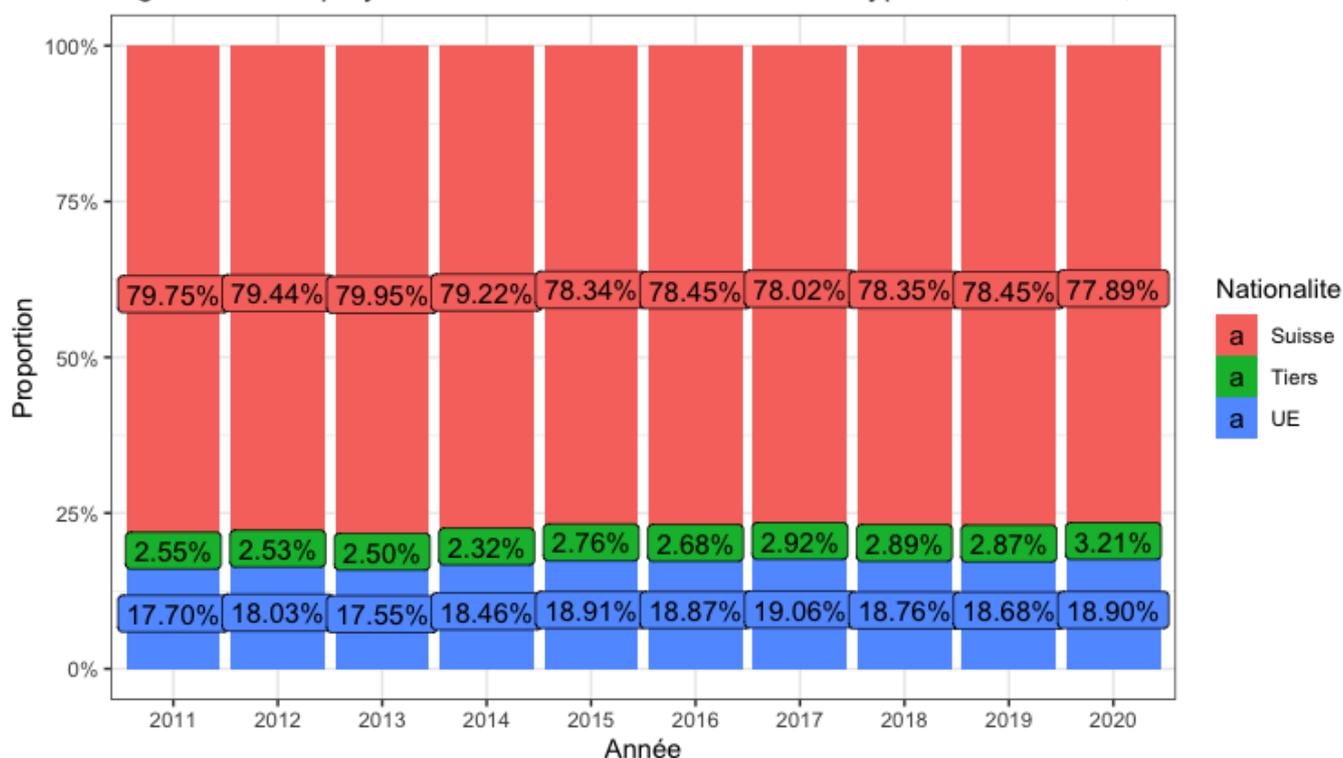
## 5) Bilan social de la Ville de Genève

La ville de Genève se distingue par la publication d'un bilan social qui présente les effectifs de son administration en les distinguant en fonction du genre, de la classe d'âge mais également du type de nationalité. Ils présentent également une évolution du nombre de salarié-e-s frontaliers.

Nous allons présenter les résultats des effectifs selon le type de nationalité. Le bilan social précise si la personne est citoyenne suisse ou si elle a une provenance d'un pays de l'Union européenne ou d'un État "autre", c'est-à-dire un État tiers.

Le graphique ci-dessous (Figure 43) nous montre qu'une écrasante majorité des salarié-e-s de la Ville de Genève ont la nationalité suisse (77.89% en 2020). Suivent les personnes originaires de l'Union Européenne qui représentaient 18.90% des salarié-e-s de la Ville en 2020. Enfin, les personnes provenant d'un État tiers représentaient 3.21% des effectifs en 2020. Les proportions restent assez stables dans le temps.

Figure 43 : Employé-e-s de la Ville de Genève selon type de Nationalité, 2011-2020



Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: Bilan Social de la Ville de Genève

Cependant, nous n'avons pas d'informations sur le type de permis de ces salarié-e-s. En revanche, à partir des informations sur le nombre de frontaliers titulaires d'un permis G, nous pouvons déduire le ratio de détenteur-trice-s de ce type de permis parmi les étranger-ère-s. Le tableau suivant nous indique l'évolution de ce ratio qui ne dépasse pas les 20% (Tableau 7).

Tableau 7 : Ratio des permis G parmi les Étranger-ère-s			
Année	Frontaliers	Étrangers	Ratio
2011	149	811	18.37
2012	163	829	19.66
2013	154	817	18.85
2014	159	851	18.68
2015	164	896	18.30
2016	148	893	16.57
2017	133	912	14.58
2018	153	899	17.02
2019	157	900	17.44
2020	181	930	19.46

Source : Bilan Social de la Ville de Genève

## 6) Recensement des entreprises

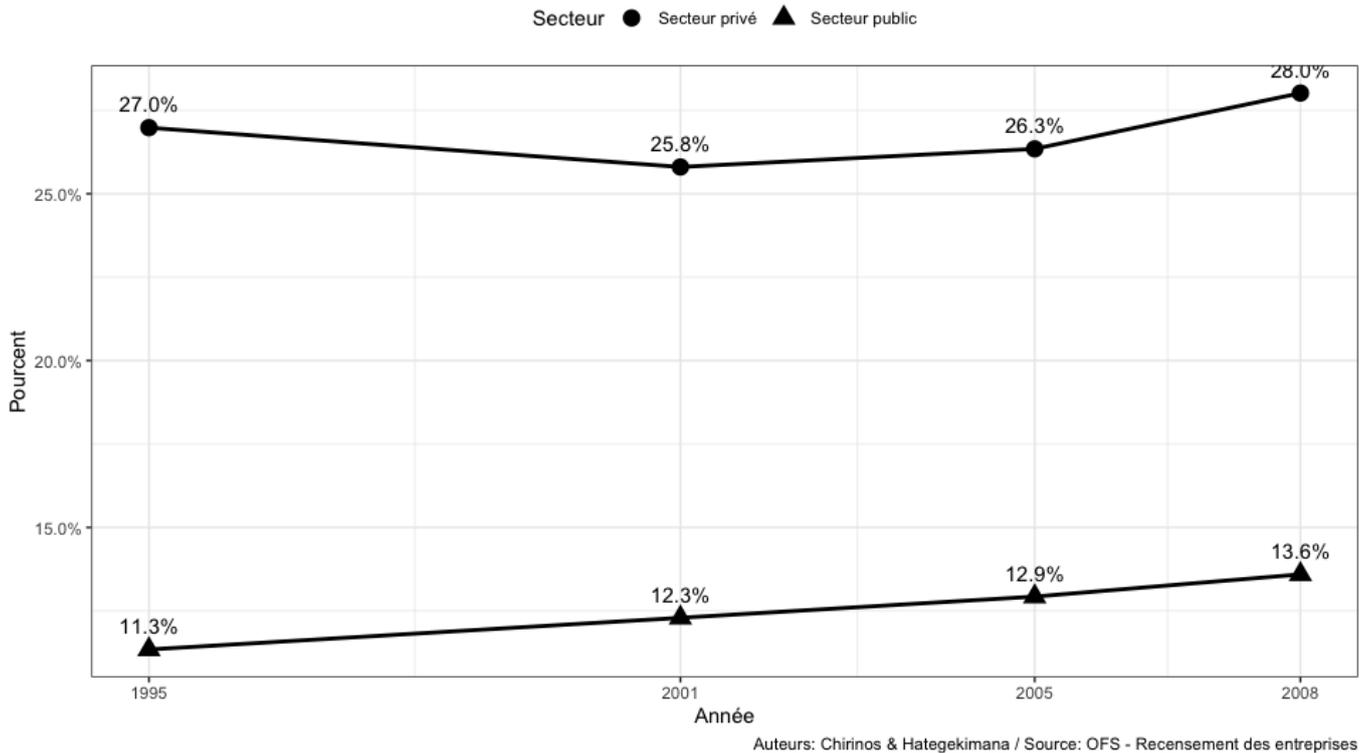
Nous arrivons à notre dernière source de données. Les données du recensement des entreprises ont la particularité d'être exhaustives, mais dans notre cas elles ne sont disponibles que pour les années 1995, 2001, 2005 et 2008. Nous terminons notre partie d'analyse avec ces données, car elles nous permettront de confirmer ou d'invalider certaines observations.

### Évolution de la proportion des travailleur-euse-s étranger-ère-s

Notre premier constat concerne la séparation entre le privé et le public. Nous reproduisons le graphique sur l'évolution de la proportion des travailleur-euse-s étranger-ère-s selon le secteur réalisé pour le recensement de la population et l'ESPA (Figure 44). Bien que légèrement plus hautes que dans le recensement fédéral sur toute la période et légèrement différentes pour l'ESPA avant 2005, les proportions et les tendances sont vraisemblablement similaires pour le secteur public.

Cependant, nous remarquons que la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur privé est systématiquement plus grande dans les données du recensement des entreprises que ce soit pour le recensement de la population ou l'ESPA (jusqu'à 5 points de pourcentage de différence). Dans tous les cas, la tendance d'un accroissement des écarts de proportions d'étranger-ère-s entre le secteur privé et public durant la période d'entrée en vigueur de l'ALCP se confirme ici aussi. Entre 2001 et 2008, l'écart entre les proportions d'étranger-ère-s des deux secteurs passe de 13.5 points de pourcentage à 14.4 points de pourcentage.

Figure 44: Évolution de la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s par secteur



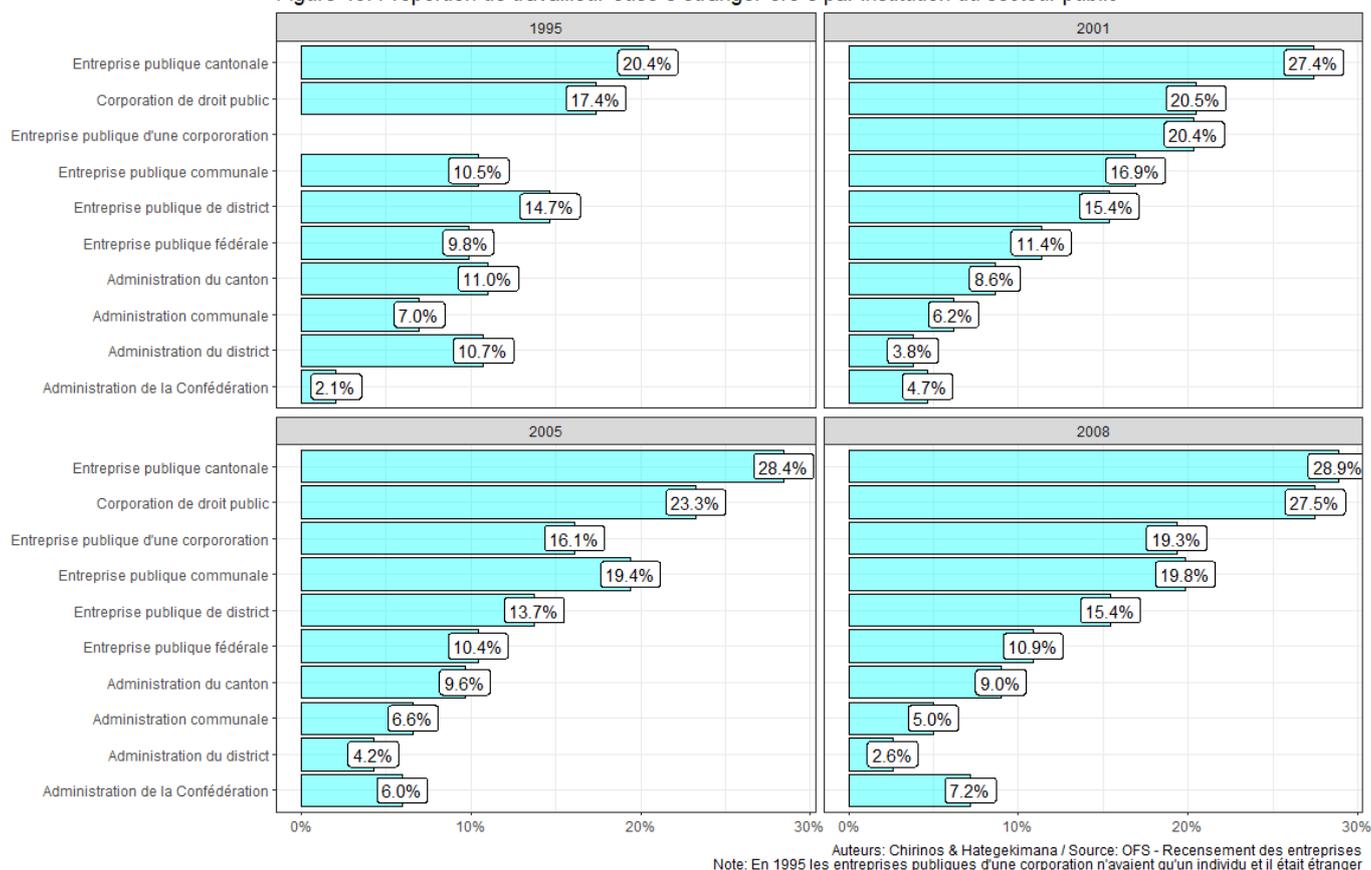
### Analyse selon la forme juridique

Notre second constat concerne la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans chaque type d'institution du secteur public. Le graphique suivant (Figure 45) réunit toutes les institutions publiques de Suisse par forme juridique et permet de mettre en évidence plusieurs éléments.

Premièrement, notre hiérarchie basée sur la proportion d'étranger-ère-s observée dans le relevé structurel est confirmée. Effectivement, les entreprises publiques ont de plus grandes proportions d'étranger-ère-s dans leur effectifs (entre 9.8% et 28.9%), alors que les administrations en ont moins (entre 2.1% et 11%). Nous pouvons classer les institutions selon leur proportion d'étranger-ère-s avec en tête les entreprises publiques cantonales et les corporations du droit public et à la fin l'administration de la Confédération et les administrations du district.

Nous pouvons relever qu'il ne semble pas y avoir eu d'effet de l'entrée en vigueur de l'ALCP dans le secteur public au niveau national, car les proportions n'ont pas énormément augmenté en 2005 et en 2008. Cependant nous notons que la proportion a diminué en 2005 pour les entreprises publiques d'une corporation passant de 20.4% à 16.1%, ce qui représente une diminution importante. Cependant, il ne nous a pas été possible d'identifier la cause de cette diminution.

Figure 45: Proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s par institution du secteur public



## **Bâle-ville, Berne, Genève et Zurich**

Nous pouvons également observer les proportions pour les quatre cantons des agglomérations analysées dans le chapitre sur le relevé structurel que sont Bâle-Ville (BS), Berne (BE), Genève (GE) et Zurich (ZU). Nous présentons la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s selon la forme juridique de l'institution dans un graphique synthétique (Figure 46).

Premièrement, nous constatons que Berne et Zurich sont les seuls cantons à posséder toutes les formes juridiques du secteur public dans leur territoire. Le fait que les administrations publiques engagent moins d'étranger-ère-s que les entreprises publiques s'observe également pour l'ensemble des quatre cantons.

Il semblerait que les proportions les plus élevées se trouvent toujours dans les entreprises publiques cantonales (BS 31.9%, BE 10%, GE 43.1% et ZU 23.7%) et les corporations de droit public (BS 38.1%, GE 21.7% et ZU 30.9%) dans tous les cantons analysés sauf Berne pour qui les corporations de droit public sont remplacées dans le classement par les entreprises publiques d'une corporation (11.3%).

Concernant le bas du classement, nous ne retrouvons pas systématiquement les administrations de la Confédération et les administrations du district, car elles sont absentes pour Genève et Bâle, et ne sont pas forcément les formes juridiques avec le moins de travailleur-euse-s étranger-ère-s pour Zurich et Berne.

De plus, nous observons des profils différents entre ces quatre cantons.

Premièrement, Bâle avec en moyenne les plus grandes proportions d'étranger-ère-s dans les entreprises publiques et dans les administrations publiques des quatre cantons (entre 13% et 38.1%)<sup>17</sup>. Cela correspond au constat évoqué dans le chapitre sur le recensement de la population et le relevé structurel concernant la grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans ce canton. Notons que comme Genève, il ne possède pas toutes les formes juridiques du secteur public.

Ensuite, vient le canton de Berne, qui comme le canton de Zurich possède toutes les formes juridiques du secteur public. Ces deux cantons ont effectivement en plus des entreprises publiques fédérales, des entreprises publiques de district, des administrations du district et des administrations de la Confédération.

Le canton de Berne a également en moyenne les plus petites proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans les quatre cantons, que ce soit dans les entreprises publiques ou l'administration publique (entre 3% et 11.3%).

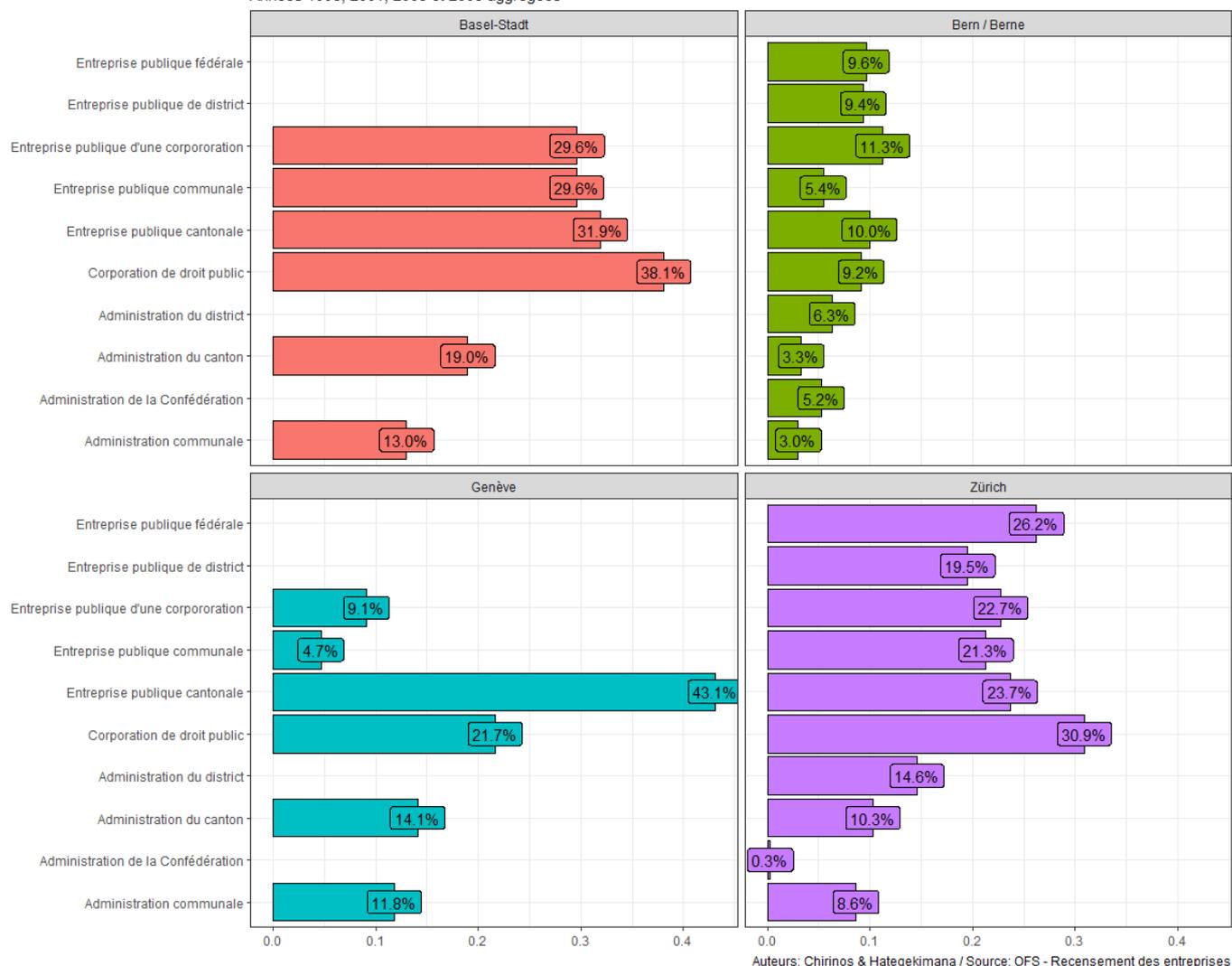
Le cas de Genève est atypique. Effectivement, les entreprises publiques cantonales ont la plus grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s de nos quatre cantons dépassant mêmes les plus élevés du canton de Bâle-Ville avec 43.1%. Notons également que dans le canton les administrations publiques ont de plus grandes proportions que les entreprises publiques d'une corporation et les entreprises publiques communales.

Concernant le canton de Zurich, les proportions sont en moyenne plus élevées que pour le canton de Genève et Berne (entre 0.3% et 30.9%). Notons tout de même les 0.3% de travailleur-euse-s étranger-ère-s au sein de la Confédération qui représente la plus basse proportion observée dans nos quatre cantons.

---

<sup>17</sup> La Figure 46 nous montre quelques cas où nous n'observons aucune proportion (par exemple, les Entreprises publiques fédérales pour Bâle-Ville ou Genève). Ceci s'explique par l'absence d'observations pour ce type d'entreprises. Pour des exemples plus concrets de formes juridiques pour le cas de Genève, il faut lire le sous-chapitre qui suit nommé "Le cas de Genève".

Figure 46: Proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s pour les grandes agglomérations  
Années 1995, 2001, 2005 et 2008 agrégées



## Le cas de Genève

Finalement, nous pouvons de nouveau nous pencher sur le cas de Genève et observer l'évolution des proportions dans les différents types d'institution sur secteur public (Figure 47)<sup>18</sup>. Le résultat est certes moins précis que les publications du Bilan social de la ville et de l'État de Genève, mais il permet de prendre en compte la période avant leur diffusion.

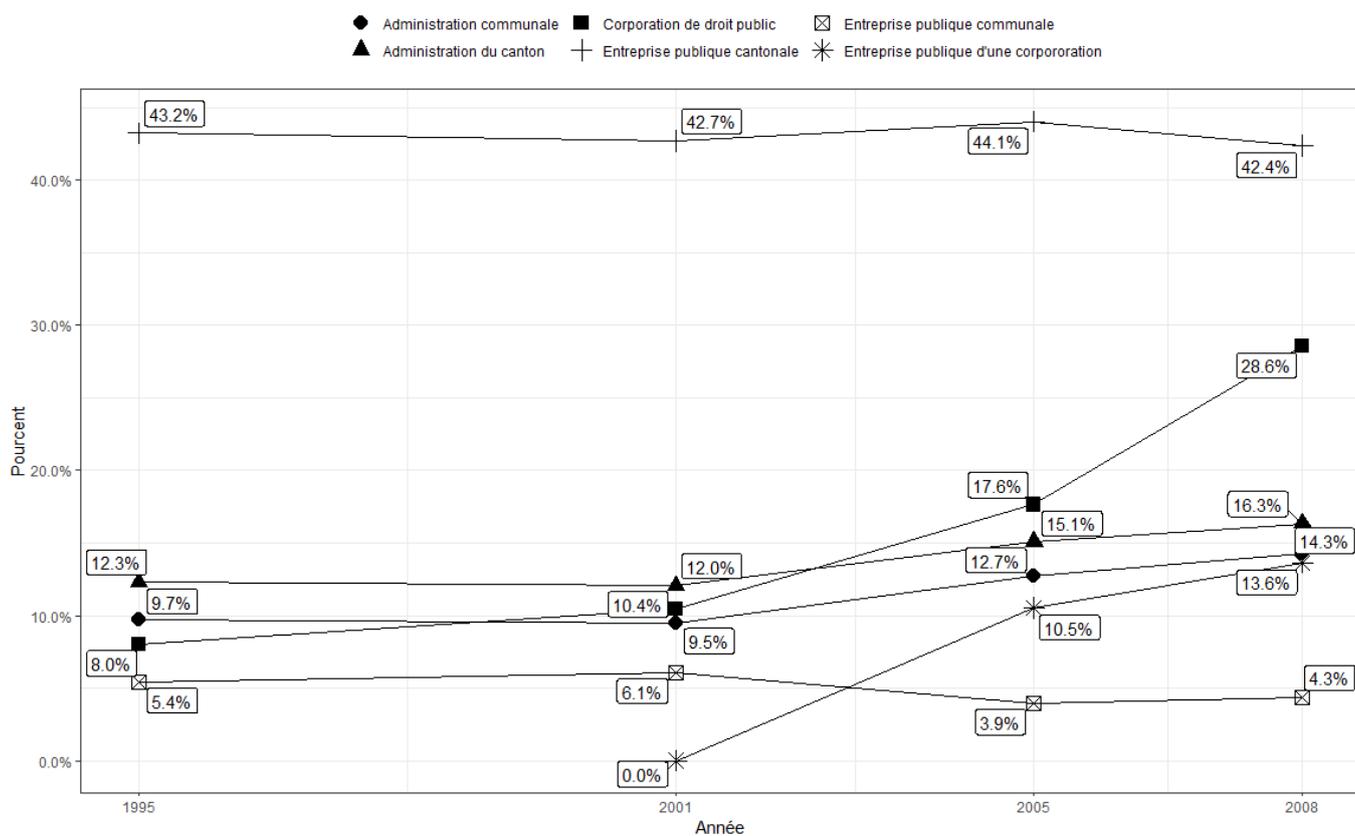
Dans un premier temps, nous pouvons relever l'augmentation quasi généralisée de la proportion d'étranger-ère-s à Genève après l'entrée en vigueur de l'ALCP. Cependant, nous constatons une baisse pour les

<sup>18</sup> Nous présentons ici un exemple d'institutions pour chaque type de forme juridique dans le canton de Genève (liste non-exhaustive): État de Genève - Office cantonal des transports (Administration du canton), commune de Versoix (Administration communale), Université de Genève (Corporation de droit public), Office cantonal des assurances sociales (Entreprise cantonale), Hôtel métropole de Genève (Entreprise publique communale) et Fondation de prévoyance du personnel des transports public genevois tpg - parking (Entreprise publique d'une corporation ou corporation de droit public [entreprise]). Les exemples sont tirés du moteur de recherche en ligne des registres des entreprises et des établissements (<https://www.uid.admin.ch/Search.aspx?lang=fr>) (Consulté le 10 mars 2022).

entreprises publiques communales en 2005 (de 6.1% à 3.9%), sans que la proportion ne revienne à son niveau antérieur en 2008 (4.3%).

Nous voyons également que ce sont les corporations de droit public et les entreprises publiques d'une corporation qui ont eu la plus grande croissance de la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans cette période, respectivement, de 10.4% à 28.6% et de 0% à 13.6%. Ainsi, il pourrait bien avoir un effet de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes à Genève, mais l'effet dépend de la forme juridique de l'institution.

Figure 47: Évolution de la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public du canton de Genève



Auteurs: Chirinos & Hategekimana / Source: OFS - Recensement des entreprises

## Résumés des résultats pour le recensement des entreprises

1. Les observations concernant la plus grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur privé et de l'accroissement des écarts entre les secteurs durant la période d'entrée en vigueur de l'ALCP sont de nouveau confirmées ici.
2. Le classement au niveau national des formes juridiques des entités en fonction de leur proportion d'étranger-ère-s par ordre décroissant, respectivement, entreprise publique cantonale, corporation de droit public, entreprise d'une corporation, entreprise publique communale, entreprise publique de district, entreprise publique fédérale, administration du canton, administration communale,

administration du district et administration de la Confédération, à quelques exceptions près, est de nouveau confirmé ici. La plus grande proportion dans les entreprises publiques comparée aux administrations publiques est également confirmée.

3. Au niveau national, il ne semble pas y avoir d'effet de l'ALCP sauf pour la proportion des entreprises publiques d'une confédération qui a diminué durant cette période.
4. Parmi nos quatre grandes agglomérations choisies, le canton de Bâle-Ville semble avoir en moyenne la plus grande proportion d'étranger-ère-s dans son secteur public confirmant les observations du chapitre sur le recensement de la population et du relevé structurel. Berne est le canton avec les plus petites proportions en moyenne. Zurich se trouve entre les deux. Genève est un cas atypique avec en moyenne de faibles proportions, mais une très grande proportion de travailleurs-euse-s étranger-ère-s pour les entreprises publiques cantonales.
5. Pour le cas spécifique de Genève, il semblerait que l'entrée en vigueur de l'ALCP ait affecté le secteur public de manière générale à la hausse (sauf pour les entreprises publiques cantonales) et particulièrement pour les corporations de droit public ainsi que les entreprises publiques d'une corporation.

### **III. Conclusion**

#### **Principaux résultats**

Dans cette partie conclusive nous revenons sur les principaux résultats de notre travail.

En exploitant différentes sources de données, nous avons pu trouver que les étranger-ère-s sont largement minoritaires au sein du secteur public peu importe l'échelle géographique ou les variations temporelles.

Entre 1970 et 2010, selon les données du Recensement fédéral, leur pourcentage est passé de 6.09% à 11.84% au niveau fédéral. Les résultats de l'ESPA nous permettent d'avoir des observations plus régulières avec des données annuelles à partir de 1996.

Ces résultats nous permettent de nuancer l'augmentation des effectifs d'étranger-ère-s au sein du secteur public, particulièrement à partir de la deuxième moitié des années 1990. En effet, entre 1996 et 2000, nous trouvons déjà des pourcentages relativement importants d'étranger-ère-s au sein du secteur public, en comparaison des pourcentages plus récents. Entre 1996 et 2000, le pourcentage se situe au-dessus de 14%, à un niveau égal à celui que nous trouvons à partir de 2014.

Les données du recensement des entreprises permettent de confirmer ces tendances pour la période avant 2010. Bien que nous ayons eu recours à une définition économique du secteur public dans le relevé structurel, les résultats confirment que la différence entre les deux secteurs se maintient autour des 10 points de pourcentage entre 2017 et 2019.

Finalement, notons qu'il y a eu plusieurs phases de rattrapage entre les proportions du secteur public et ceux du secteur privé, mais l'écart semble se maintenir à cause des baisses brusque en 1998, en 2002, en 2008 et en 2017 pour les proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s du secteur public (voir les résultats de l'ESPA). Nous pensons que c'est principalement en raison de la conjoncture économique.

De manière générale, toutes les données et les sources du présent rapport s'accordent sur le fait que la proportion des étranger-ère-s dans le secteur public est très basse comparée au secteur privé. L'augmentation de cette proportion dans le secteur public n'a pas été suffisante pour rattraper l'écart avec le secteur privé sur toute la période étudiée (1970-2020), même après l'entrée en vigueur de l'ALCP en raison de plusieurs baisses ponctuelles (voire chapitre sur les résultats de l'ESPA).

Nos résultats nous ont également montré que parmi les étranger-ère-s du secteur public, les permis C sont plus nombreux que les permis B, ces deux types de permis étant les plus communs pour les étranger-ère-s. Les autres types de permis (N, L et F) sont marginaux dans le secteur public. De plus, la nationalité est un facteur important. Les personnes originaires de pays ne faisant pas partie de l'UE/AELE sont très peu représentées dans le secteur public.

Nous avons également relevé que la région et le type d'institution jouaient un rôle important dans la proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s. Sans surprise, les régions latines ont une plus grande proportion d'étranger-ère-s, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé avec en tête les régions romandes dont Genève. En ce qui concerne les cantons, nous pouvons relever que Bâle-Ville se démarque pour sa grande proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public, notamment à partir de 2010.

Concernant le type d'institution, en nous référant à la séparation entre Petit et Grand État, nos résultats ont révélé que les entreprises publiques ont de plus grandes proportions d'étranger-ère-s que les administrations publiques de manière générale, et par extension, nous pouvons affirmer que le Grand État dispose d'une part plus grande d'étranger-ères que le seul Petit État.

C'est précisément dans les institutions et corporations de droit public et dans les entreprises publiques cantonales et communales que nous y retrouvons les plus grandes proportions. Nos résultats ont aussi révélé que c'est dans le secteur de la santé et de l'éducation supérieure que nous retrouvons, en général, les

plus grandes proportions d'étranger-ère-s dans le secteur public, le travail au sein des administrations étant presque exclusivement composé de Suisse-sse-s.

Le cas de Genève n'échappe pas à ces conclusions. Effectivement, nous retrouvons de plus grandes proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s en dehors du Petit État. Toujours à Genève, la santé et l'éducation tertiaire sont aussi deux grands domaines du secteur public dans lesquels les institutions recrutent beaucoup de non-suisse-sse-s et de non-résident-e-s sur le territoire suisse en comparaison à la proportion générale du secteur.

En dehors de ces domaines, les proportions restent relativement faibles, excepté à Palexpo, les TPG et la FIPOI. Cette dernière n'a pas de travailleurs-euses d'État tiers. Notons également que, comme le montraient déjà les résultats du relevé structurel, les administrations communales semblent avoir une plus grande proportion d'étranger-ère-s que les administrations cantonales, ce que nous avons observé entre l'administration de la ville de Genève (~20%) et l'administration du canton de Genève (~10%).

Outre les effets régionaux et institutionnels, le niveau de formation est important. Les travailleur-euse-s étranger-ère-s présent-e-s dans le secteur public avaient dans la majorité des cas un diplôme de niveau tertiaire. La régression logistique que nous avons réalisée dans ce travail a permis de dégager quelques autres déterminants à l'entrée en fonction dans le secteur public.

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les étranger-ère-s ont deux fois moins de chances que les Suisse-sse-s d'entrer dans le secteur public. L'éducation, le temps de résidence, la profession et l'agglomération jouent un rôle également dans les chances de rejoindre le secteur public. Avoir une haute formation, résider en Suisse depuis un certain temps, exercer une profession intermédiaire/supérieure et se trouver en ville plutôt qu'en campagne augmentent significativement les chances de rejoindre le secteur public. Mais même en contrôlant pour ces facteurs, un-e étranger-ère a moins de chance qu'un-e Suisse-ss-e de se retrouver dans le secteur public.

## **Discussion**

Ainsi, nos résultats indiquent une faible proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public, alors que dans le secteur privé, les proportions sont systématiquement plus grandes. Ils montrent également que des critères internes tels que le permis ou la formation impactent aussi les chances d'y entrer. Des effets de contextes ont été relevés, comme les proportions augmentant d'une année à l'autre ou d'une région à l'autre. Mais il semblerait aussi qu'au sein du secteur public, toutes les institutions n'aient pas les mêmes proportions en raison de leur forme juridique. Notons également que lorsqu'une partie de ces déterminants sont pris en compte, il subsiste tout de même une probabilité moindre pour les étranger-ère-s de rejoindre

le secteur public (deux fois moins de chances). Cela pourrait être le signe de potentielles barrières à l'entrée pour cette population.

Notre rapport a dressé un portrait large du secteur public avec les données à disposition. Les données du recensement de la population et du relevé structurel nous ont permis d'entamer une analyse du secteur public et de la répartition des travailleur-euse-s étranger-ère-s. C'est notamment grâce au relevé structurel et au recensement des entreprises que la nomenclature détaillée du secteur public a pu être analysée dans notre travail.

Les données de l'ESPA sont venues compléter ces observations en révélant l'évolution continue des proportions de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans les deux secteurs. Ces données ont également permis d'ébaucher une partie des déterminants à l'entrée dans la fonction publique et de confirmer que le statut d'étranger-ère représente une probabilité moindre de rejoindre ce secteur.

Les données du *Bilan Social* de l'État de Genève et de la ville de Genève ont permis à la fois de porter une attention particulière à cette région et de confirmer les observations obtenues des autres sources de données.

Finalement, les données du recensement des entreprises ont servi à confirmer certains résultats obtenus avec d'autres sources de données. Ce travail vient modestement apporter un premier tour d'horizon sur une thématique peu documentée en Suisse.

### **Limites et améliorations**

Le présent rapport comporte toutefois quelques limites qui ont pu en partie être surmontées par le recours à différentes sources de données. Par exemple, le relevé structurel et l'enquête suisse sur la population active sont des échantillons et peuvent apporter leurs lots de biais, notamment lorsque nous travaillons sur des petites structures.

Toutefois, le recours aux données du recensement de la population et du recensement des entreprises qui garantissent une bonne exhaustivité jusqu'à l'année 2008, ainsi que les bilans de la ville et du canton de Genève étant très précis sur le cas particulier qu'ils traitent, ont permis de comparer et compléter certaines informations et confirmer nos principaux résultats. Les bases de données des statistiques des entreprises (STATENT) pourraient être une source précieuse à exploiter pour poursuivre la réflexion en observant l'évolution après 2008.

Des nouvelles pistes de réflexion ont émergé au cours du travail, notamment la question des travailleur-euse-s frontalier-ère-s que même s'il en a été en partie question dans l'analyse des bilans sociaux de l'État de Genève et de la ville de Genève, le cœur de la thématique nécessiterait d'être approfondi. Également les

questions de genre dans le secteur public qui comprend dans son ensemble et dans le domaine de la santé une proportion de travailleuses non négligeable pourraient faire objet de recherches plus poussées.

Il subsiste un grand nombre de questions qu'il serait intéressant de creuser. Premièrement, nous avons à quelques reprises brièvement parlé de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et son potentiel effet sur l'évolution des proportions d'étranger-ère-s dans le secteur public.

En réalité, peu de choses ont pu être dites à ce sujet et seule une brève contextualisation du sujet n'a été faite dans ce rapport. Même si cela a été tenté dans certaine partie du rapport, nous ne pouvons pas réellement évaluer l'impact de cet évènement avec notre travail. Il serait intéressant de se pencher réellement sur la question pour les prochains travaux sur le sujet.

Deuxièmement, lié au premier point, peu d'importance a été donnée aux ressortissant-e-s des pays de l'UE/AELE avant 2010 et de manière générale en Suisse durant la période de l'entrée en vigueur de l'ALCP. Cela constitue un point d'ombre à éclaircir pour le secteur public.

Troisièmement, il a été mis en évidence que le nombre de travailleur-euse-s dans la Confédération baissait de manière conséquente entre 1990 et 2000, puis de nouveau entre 2000 et 2010. Seule une hypothèse qui n'a pas pu être vérifiée a été émise. Il serait intéressant d'aborder cette question en détail, notamment avec les données du recensement des entreprises.

Enfin, l'échelon cantonal pourrait être davantage étudié. Il pourrait être intéressant de pouvoir classer les cantons selon des caractéristiques importantes et plus complexes que leur proportion de travailleur-euse-s étranger-ère-s en général, dans le secteur privé ou le secteur public afin de dresser une carte sur la représentation des étranger-ère-s dans le secteur public en Suisse. Ainsi, plusieurs pistes peuvent être explorées à la suite de ce rapport.

Nous pensons que notre rapport apporte une contribution au sujet de la représentation des travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public en Suisse et à Genève en présentant quelques éléments clés et en ouvrant la voie à des améliorations, notamment en matière de données, de méthodes et de réflexion sur la question du recrutement d'étranger-ère-s dans le secteur public.

#### IV. Bibliographie

Flückiger, Y., Candolfi, P., De Coulon, A., Graf, R., Thorel, G., Vassiliev, A., & Weber, S. (2005). *Une analyse des effets sur le marché suisse du travail de l'élargissement de la libre-circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union Européenne*. Rapport OUE, Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE), Genève.

Grand conseil de la république et du canton de Genève (2011), *Loi sur l'organisation des institutions de droit public*. <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L10679.pdf>

Koller, C. (2008). La fonction publique en Suisse : analyse géopolitique d'un fédéralisme à géométrie variable. *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, (15), 227-266.

Liebig, T., Kohls, S., & Krause, K. (2012). « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, No.128, Éditions de l'OCDE.

Office Fédéral de la Statistique (2017), *Vie Active et rémunération*

République et Canton de Genève (2020), *Éditions annuelles du Bilan Social*, lien URL : <https://www.ge.ch/document/editions-annuelles-du-bilan-social> (Consulté le 15 décembre 2021)

SECO. (2005). Premier rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 1). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2006). 2ème rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 2). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2007). 3ème rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 3). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2008). 4ème rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 4). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2009). 5ème rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail. SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2010). Sixième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 6). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2011). Septième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 7). [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2012). Huitième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 8). SECO.

[https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2013). Neuvième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 9). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2014). Dixième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail (No 10). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

SECO. (2021). Dix-septième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (No 17). SECO. [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)

Ville de Genève (2021), *Direction des Ressources Humaines*, lien URL : <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-finances-environnement-logement/services-municipaux/direction-ressources-humaines> (Consulté le 15 décembre 2021)

Wanner, P. (2004). *Migration et intégration : Populations étrangères en Suisse*. Office fédéral de la statistique.

Zufferey, J. (2011). *Rapport relatif à La Représentation de l'État dans ses Entreprises (sociétés, établissements et fondations)*

Zufferey, J., & Wanner, P. (2020). La distribution spatiale de la population étrangère en Suisse. *Social Change in Switzerland*. Lausanne : FORS-University of Lausanne.

## V. Annexes

### **Encadré Méthodologique**

#### **Notre définition des actif-ve-s salarié-e-s occupé-e-s**

Dans nos analyses, nous allons étudier les actif-ve-s occupé-e-s salarié-e-s, qui selon la définition de l'OFS comprennent les « personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération, ou bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié » (OFS, 2017).

Pour la suite de notre travail, nous n'allons pas inclure les indépendant-e-s ni les apprenti-e-s mais nous allons nous concentrer que sur les actif-ve-s salarié-e-s au sens large avec :

Les collaborateur/trices dans l'entreprise d'un membre de la famille

Les Directeurs-trices ou membres de la direction

Salarié-e-s avec personnel sous ses ordres

Salarié-e-s sans personnel sous ses ordres

Les propriétaires des entreprises sont également considérés comme des indépendant-e-s par l'OFS : « les indépendants sont (...) aussi les salariés détenteurs d'une part importante du capital de la société anonyme (SA) ou de la société à responsabilité limitée (SARL) dans laquelle ils exercent leur activité professionnelle. La distinction est de nature juridique et découle du choix de limiter ou non sa responsabilité personnelle dans l'exercice de l'activité professionnelle. » (OFS, 2006).

#### **Données manquantes**

Vu que nous nous concentrerons essentiellement sur les actif-ve-s occupé-e-s salarié-e-s, il se peut que les chiffres obtenus avec notre méthode divergent des chiffres publiés par l'OFS ou l'OCSTAT, notamment si les indépendant-e-s et les apprenti-e-s ne sont pas pris en compte. Pour ce faire, nous allons montrer dans nos tableaux la valeur de ces données non traitées afin de montrer qu'une des sources de l'écart peut provenir du cadrage théorique que nous avons réalisé. Mais la base de données du relevé structurel peut aussi contenir plusieurs données manquantes parmi les actif-ve-s qui ne correspondent ni aux indépendant-e-s ni aux apprenti-e-s. Nous allons également les présenter dans une catégorie appelé « Autres » (présente dans les tableaux synthétiques 1 et 4) qui rassemble les indépendant-e-s, les apprenti-e-s et les valeurs manquantes n/a.

### Annexe 1 : Emplois totaux à Genève 2017-2019

A	<b>Population active occupée résidente (1)</b>	<b>212'136</b>
	<i>dont Indépendant-e-s</i>	<i>27'723</i>
	<i>dont Apprenti-e-s</i>	<i>3'012</i>
	<i>dont N/A</i>	<i>7'809</i>
B	<b>Pendulaires (2)</b>	<b>26'703</b>
C	<b>Fonctionnaires internationaux (3)</b>	<b>28'400</b>
D	<b>Frontaliers (4)</b>	<b>90'042</b>
E	<b>Nationaux-les (5) + binationaux-les non-résident-e-s (6)</b>	<b>15'200</b>
F	<b>Sous-total</b>	<b>372'481</b>
G	<b>Total Emplois (7)</b>	<b>395'821</b>

(1) Source : Relevé Structurel pour l'année 2019.

(2) Source : Relevé Structurel pour l'année 2019.

(3) Source : OCSTAT & Insee pour l'année 2017. Il s'agit de l'addition des fonctionnaires internationaux résidents et frontaliers.

(4) Source : Statistique des frontaliers.

(5) Source : Possiblement de l'Insee. Selon l'OCSTAT : « Cette valeur n'est pas comparable à moins de 5 ans d'intervalle avec celle d'une autre année. Le recensement de la population français repose en effet sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans ».

(6) Source : Possiblement de l'Insee. Selon l'OCSTAT : « Cette valeur est le résultat de la soustraction des fonctionnaires internationaux et des frontaliers étrangers du total des actifs transfrontaliers résidant en France ».

(7) Le calcul a été effectué en convertissant les actifs occupés résidents exprimés à la ligne F en emplois en additionnant l'équivalent de 10% des actifs résidents, le ratio emploi/personne à Genève étant de 1.1, ratio confirmée par l'OCSTAT.

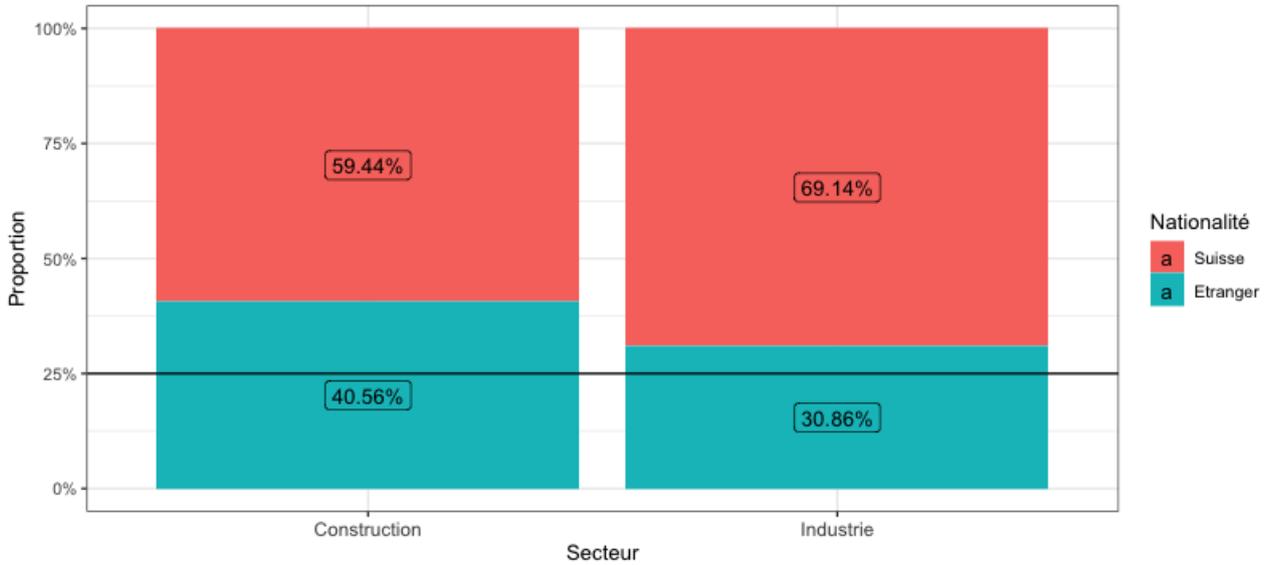
NB : En raison des limites imposées par les bases de données étudiées, notamment le Relevé Structurel, nous n'avons pas pu obtenir des chiffres précis pour une année donnée, à savoir 2019. Nous avons dû procéder à des approximations à partir des années 2017 et 2019 avec les chiffres les plus récents à disposition. Ceci peut expliquer le décalage entre les chiffres obtenus par notre méthodologie (395'821) et les chiffres publiés par l'OCSTAT (398'652 pour décembre 2019).

**Annexe 2 : Évolution du nombre de travailleurs à la confédération selon la profession exercée (NSP)  
BASE (1990)**

Profession exercée (NSP), agrégé		1970	1980	1990	2000	2010
Professions de l'agriculture, de l'économie forestière et de l'élevage	Effectif	659	496	352	244	334
	Base 100	187	141	100	69	95
Professions de l'industrie et des arts et métiers (sauf construction)	Effectif	20,026	19,248	12,707	3,572	1,632
	Base 100	158	151	100	28	13
Professions de la technique et de l'informatique	Effectif	7,435	10,634	11,662	4,337	3,341
	Base 100	64	91	100	37	29
Professions de la construction et de l'exploitation minière	Effectif	727	1,888	1,515	319	335
	Base 100	48	125	100	21	22
Professions commerciales et professions des transports et de la circulation	Effectif	67,283	67,986	69,406	28,804	17,174
	Base 100	97	98	100	42	25
Professions de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels	Effectif	3,526	4,321	4,115	1,840	1,016
	Base 100	86	105	100	45	25
Professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et professions judiciaires	Effectif	23,182	25,694	32,160	19,980	17,919
	Base 100	72	80	100	62	56
Professions de la santé, de l'enseignement et de la culture et professions scientifiques	Effectif	3,447	5,311	6,009	4,743	2,527
	Base 100	57	88	100	79	42
Indications non classifiables	Effectif	95	21	675	277	378
	Base 100	14	3	100	41	56
Sans indication	Effectif	1,385	1,422	14,177	17,142	4,762
	Base 100	10	10	100	121	34
Total	-	128,558	137,913	153,778	81,803	49,815

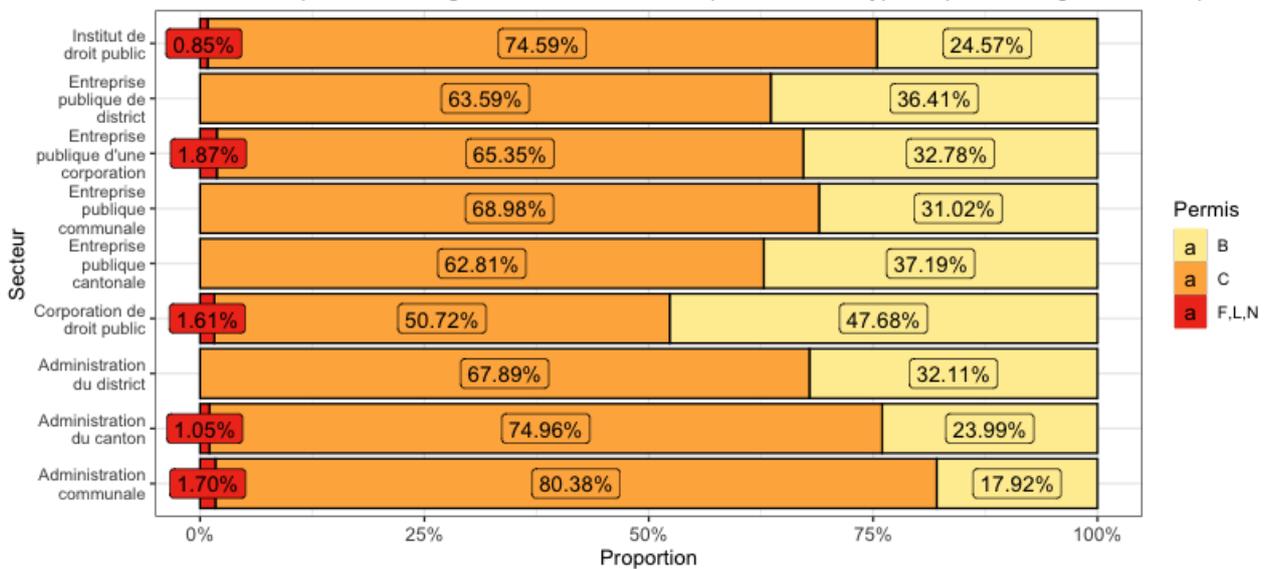
Source : Recensement fédéral

Annexe 3 : Proportion de Suisse-sse-s et étranger-ère-s dans deux secteurs comparés, 2019



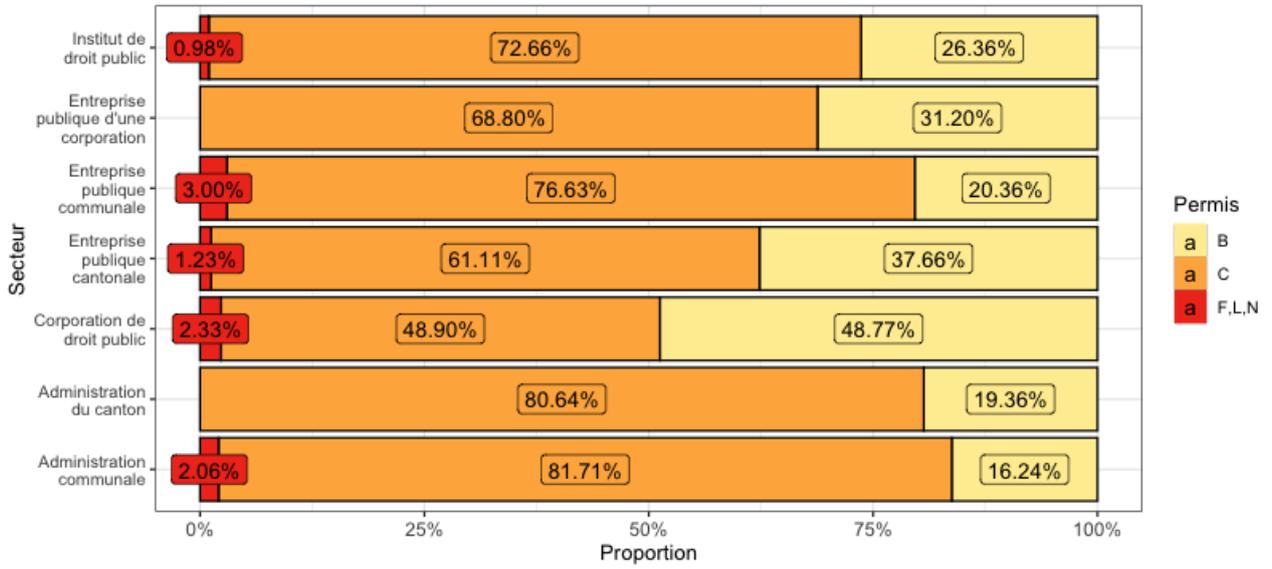
Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Annexe 4: Proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public selon le type de permis, Région Alémanique, 2019



Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

Annexe 5: Proportion d'étranger-ère-s dans le secteur public selon le type de permis, Région Latine, 2019



Auteurs: CHIRINOS & HATEGEKIMANA / Source: Relevé Structurel  
 NB: les indépendant-e-s, les apprenti-e-s, les personnes au chômage et sans activité professionnelle ont été exclues de l'analyse

## Annexe 6 : Évolution du nombre de travailleur-euse-s dans le secteur public de Genève par Institution

Institutions		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cliniques Joli-Mont et Montana <sup>19</sup>	Pourcent	0.6%	0.6%	0	0	0	0	0	0
	Total	256	260	0	0	0	0	0	0
Établissements médico-sociaux	Pourcent	9.6%	9.7%	0.6%	0.6%	8.9%	8.4%	9.2%	9.3%
	Total	4208	4388	261	262	4370	4185	4648	4922
Établissements pour les personnes handicapées	Pourcent	0	0	9.4%	9.5%	3.6%	3.4%	2.7%	4.0%
	Total	0	0	4299	4448	1776	1705	1381	2152
Établissements publics pour l'intégration	Pourcent	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
	Total	674	684	704	720	747	767	762	788
État	Pourcent	37.2%	37.3%	37.5%	37.2%	36.0%	36.4%	36.5%	35.2%
	Total	16358	16907	17216	17387	17633	18093	18475	18727
FIPOI	Pourcent	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%
	Total	50	50	52	59	64	61	69	64
Fondation des parkings	Pourcent	0.4%	0.4%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%
	Total	162	167	153	155	152	171	173	186
Genève Aéroport	Pourcent	1.9%	1.9%	2.0%	2.1%	2.0%	2.1%	2.1%	2.0%
	Total	834	858	908	964	996	1021	1068	1065
Hautes écoles spécialisées	Pourcent	2.7%	2.7%	2.8%	2.8%	2.7%	2.8%	2.9%	2.8%
	Total	1187	1227	1282	1295	1307	1386	1449	1494
Hospice Général	Pourcent	2.1%	2.0%	2.0%	2.0%	1.9%	2.0%	2.2%	2.1%
	Total	912	913	941	927	945	1010	1125	1138

<sup>19</sup> Les cliniques Joli-Mont et Montana n'apparaissent plus dans le tableau à partir de 2015 parce qu'elles rejoignent les HUG à partir de cette date: <https://www.letemps.ch/suisse/cliniques-jolimont-montana-rejoignent-hug> (Consulté le 4 mai 2022)

HUG	pourcent	23.5%	23.3%	23.6%	23.9%	23.6%	23.6%	23.6%	24.1%
	total	10334	10559	10826	11148	11557	11725	11945	12838
IMAD	pourcent	4.2%	4.3%	4.4%	4.4%	4.2%	4.3%	4.2%	4.1%
	total	1869	1947	2005	2039	2056	2111	2114	2163
Palexpo	pourcent	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%
	total	183	189	188	194	205	208	214	201
SIG	pourcent	3.8%	3.7%	3.6%	3.5%	3.3%	3.2%	3.2%	3.1%
	total	1688	1684	1676	1655	1624	1612	1611	1625
TPG	pourcent	4.3%	4.1%	4.1%	4.0%	4.0%	4.0%	4.1%	4.0%
	total	1891	1877	1866	1889	1945	1994	2100	2135
UNIGE	pourcent	7.7%	8.0%	7.8%	7.7%	7.4%	7.3%	7.0%	7.0%
	total	3397	3611	3566	3589	3624	3613	3550	3703
TOTAL		44003	45321	45943	46731	49001	49662	50684	53201

**Annexe 7 : Évolution de la part de travailleur-euse-s étranger-ère-s dans le secteur public de Genève selon la nationalité et l'institution**

Institution	Population	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cliniques Joli-Mont et Montana <sup>20</sup>	États tiers	15.7%	6.5%	0	0	0	0	0	0
	UE/AELE	26.2%	36.9%	0	0	0	0	0	0
Établissements médico-sociaux	États tiers	12.2%	11.4%	5.3%	4.9%	10.2%	10.6%	10.5%	12.2%
	UE/AELE	49.6%	50.6%	37.9%	33.6%	50.3%	48.6%	47.9%	49.5%
Établissements pour les personnes handicapées	États tiers	0	0	10.5%	10.3%	5.7%	5.9%	6.1%	5.1%
	UE/AELE	0	0	50.5%	49.9%	37.1%	37.9%	33.6%	35.4%
Établissements publics pour l'intégration	États tiers	6.2%	3.9%	3.8%	3.8%	3.6%	3.7%	3.6%	3.5%
	UE/AELE	25.7%	28.5%	28.6%	27.5%	25.8%	25.1%	24.9%	24.2%
État	États tiers	0.7%	0.8%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.6%
	UE/AELE	9.4%	9.8%	10.0%	10.0%	10.1%	10.4%	10.7%	10.8%
FIPOI	États tiers	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
	UE/AELE	24.0%	26.0%	28.8%	30.5%	36.0%	37.7%	36.2%	39.1%
Fondation des parkings	États tiers	3.1%	3.6%	3.3%	1.9%	2.0%	1.2%	1.2%	1.6%
	UE/AELE	33.9%	31.8%	34.0%	28.3%	32.2%	26.9%	30.0%	31.2%
Genève Aéroport	États tiers	0.8%	1.3%	1.3%	1.2%	1.0%	0.8%	0.8%	0.9%
	UE/AELE	18.1%	17.5%	18.0%	17.7%	19.1%	19.8%	21.3%	21.7%
Hautes écoles spécialisées	États tiers	2.7%	2.6%	2.7%	2.6%	2.4%	2.2%	2.9%	3.3%

<sup>20</sup> Les cliniques Joli-Mont et Montana n'apparaissent plus dans le tableau à partir de 2015 parce qu'elles rejoignent les HUG à partir de cette date: <https://www.letemps.ch/suisse/cliniques-jolimont-montana-rejoignent-hug> (Consulté le 4 mai 2022)

	UE/AELE	28.2%	28.0%	28.3%	27.0%	27.3%	27.2%	27.5%	28.7%
Hospice Général	États tiers	3.8%	3.5%	2.6%	2.3%	2.3%	2.4%	2.3%	2.3%
	UE/AELE	18.1%	18.0%	17.0%	16.6%	16.8%	15.9%	16.1%	16.4%
HUG	États tiers	3.8%	4.0%	3.9%	3.7%	3.7%	3.7%	3.8%	3.7%
	UE/AELE	47.9%	47.4%	47.5%	47.3%	47.1%	46.9%	46.8%	47.5%
IMAD	États tiers	15.4%	3.5%	3.2%	3.4%	3.6%	3.8%	3.9%	3.9%
	UE/AELE	38.4%	51.6%	52.9%	53.6%	54.3%	55.3%	56.6%	57.2%
Palexpo	États tiers	0.5%	1.1%	0.5%	1.5%	2.5%	2.4%	2.8%	2.5%
	UE/AELE	55.7%	56.0%	54.8%	52.5%	51.2%	50.5%	49.5%	46.8%
SIG	États tiers	2.6%	1.0%	0.8%	0.6%	0.7%	0.8%	0.8%	0.9%
	UE/AELE	15.0%	17.6%	17.9%	17.8%	18.5%	19.6%	20.7%	22.1%
TPG	États tiers	9.6%	1.9%	1.7%	1.8%	1.9%	1.9%	2.4%	2.2%
	UE/AELE	37.4%	44.6%	44.1%	43.0%	42.1%	41.6%	41.2%	40.1%
UNIGE	États tiers	6.9%	7.0%	7.0%	6.8%	6.9%	6.4%	5.7%	5.9%
	UE/AELE	28.6%	29.8%	30.0%	30.3%	30.8%	30.9%	31.7%	31.7%

**Annexe 8 : Effectifs et proportion des employé-e-s de la Ville de Genève**

Année	Femmes	Hommes	Nationalité	Nationalité	Effectifs	Pourcentage	Frontalier-ère-s
2011	1296	1898	Suisse	Suisse	3194	0.80	149
2011	240	469	UE	Étranger	709	0.18	
2011	50	52	Tiers	Étranger	102	0.03	
2012	1302	1902	Suisse	Suisse	3204	0.79	163
2012	236	491	UE	Étranger	727	0.18	
2012	50	52	Tiers	Étranger	102	0.03	
2013	1331	1926	Suisse	Suisse	3257	0.80	154
2013	231	484	UE	Étranger	715	0.18	
2013	48	54	Tiers	Étranger	102	0.03	
2014	1330	1915	Suisse	Suisse	3245	0.79	159
2014	254	502	UE	Étranger	756	0.18	
2014	43	52	Tiers	Étranger	95	0.02	
2015	1314	1926	Suisse	Suisse	3240	0.78	164
2015	267	515	UE	Étranger	782	0.19	
2015	54	60	Tiers	Étranger	114	0.03	
2016	1300	1951	Suisse	Suisse	3251	0.78	148
2016	272	510	UE	Étranger	782	0.19	
2016	51	60	Tiers	Étranger	111	0.03	
2017	1289	1949	Suisse	Suisse	3238	0.78	133
2017	278	513	UE	Étranger	791	0.19	

2017	54	67	Tiers	Étranger	121	0.03	
2018	1295	1959	Suisse	Suisse	3254	0.78	153
2018	272	507	UE	Étranger	779	0.19	
2018	55	65	Tiers	Étranger	120	0.03	
2019	1313	1963	Suisse	Suisse	3276	0.78	157
2019	285	495	UE	Étranger	780	0.19	
2019	55	65	Tiers	Étranger	120	0.03	
2020	1313	1963	Suisse	Suisse	3276	0.78	181
2020	274	521	UE	Étranger	795	0.19	
2020	61	74	Tiers	Étranger	135	0.03	

Source : Bilan Social de la Ville de Genève